

RECHERCHE PRELIMINAIRE A L'EXISTENCE D'UNE RATIONALITE DANS LA PRISE DE DECISION EN AMENAGEMENT-URBANISME

INTRODUCTION

Aujourd’hui, pourquoi vouloir réfléchir à la rationalité dans la prise de décision en aménagement-urbanisme ? Plusieurs constats nous amènent à penser que la décision n’y paraît pas toujours rationnelle. En effet, il est possible d’observer l’échec ou l’originalité de projets d’aménagement-urbanisme à partir de prises de décisions semblant irrationnelles. Le questionnement que procurent quelques cas d’études et le fait que la rationalité n’ait encore été que peu étudiée en aménagement-urbanisme, nous donnent la curiosité scientifique de porter notre recherche sur la rationalité dans ce champ scientifique récent.

L’aménagement-urbanisme est un champ interdisciplinaire, ce qui nous conduit au cours du mémoire à faire référence à de nombreuses autres disciplines à travers des analyses de théories ou d’ouvrages d’auteurs. L’étendue de la recherche pour acquérir à la fois une base de connaissances sur la décision, la rationalité et le champ de l’aménagement-urbanisme, et une réflexion sur l’existence d’une rationalité spécifique dans la prise de décision en aménagement-urbanisme, engage l’ensemble du mémoire dans une recherche préliminaire à l’élaboration de théories ou de principes. La question que nous nous posons donc est de déterminer s’il existe une rationalité dans les prises de décision en aménagement-urbanisme.

Nous ne nous intéressons pas à la rationalité que l’on comprend au sens commun. La rationalité ne se réduit pas au rationalisme, structure idéologique dans laquelle on n'accorde de valeur qu'à la raison. Nous étudions ici la rationalité sous ses aspects scientifiques. Ce sont les économistes, qui les premiers se sont penchés sur cette notion afin d'établir des théories sur le fonctionnement du marché et de la société. Mais les autres disciplines telles que la philosophie, la sociologie, l'anthropologie, et la psychologie, s'y sont également intéressées.

L’objectif premier de ce mémoire est de dresser un portrait assez diversifié, donc assez rapide, de plusieurs conceptions de la décision et de la rationalité afin de saisir toute la complexité et l’évolution de la pensée scientifique, ainsi que l’apport qu’elle donne à la recherche. L’approche de plusieurs disciplines est nécessaire dans la recherche que nous menons, car l’aménagement-urbanisme est un champ interdisciplinaire. Notre démarche scientifique est de produire une synthèse des œuvres d’auteurs ayant marqué l’histoire de leur discipline sur l’étude de la rationalité, afin par la suite d’analyser leur conception et de se poser les questions adéquates permettant de réfléchir à l’existence d’une rationalité spécifique à l’aménagement-urbanisme.

La seconde partie de notre étude porte sur la définition nécessaire de l’aménagement-urbanisme, afin de pouvoir cerner les caractéristiques de ce champ et commencer à réfléchir à l’existence ou non d’une rationalité. Notre démarche consiste donc d’abord à définir notre propre conception de l’aménagement-urbanisme en nous appuyant sur les définitions de différents auteurs, sur des exemples et sur notre propre expérience. Ensuite, nous confrontons cette définition

avec une étude de cas perçus comme absurdes, afin de déduire l'existence ou non d'éléments de rationalité dans le champ de l'aménagement-urbanisme.

Enfin, dans une troisième partie de mémoire, nous reprenons les éléments de la rationalité mis en évidence dans la partie précédente, afin de confronter à nouveau les différentes conceptions de ces éléments avec notre réflexion d'aménageur-urbaniste. Notre analyse porte sur une définition des éléments de la rationalité spécifiques à l'aménagement-urbanisme. Afin de garder une vision critique, nous présentons à nouveau une étude de cas pour rapprocher une pratique de l'aménagement-urbanisme à la conception théorique que nous avons formulée précédemment.

PARTIE I : DEFINITIONS DES TERMES PRINCIPAUX DE LA PROBLEMATIQUE

Il s'agit dans un premier temps de la recherche de préciser la signification des termes prédominants et récurrents tout au long du mémoire que sont la prise de décision et la rationalité. Leur connaissance ordinaire, ou le sens commun, que l'on peut trouver dans n'importe quel dictionnaire, ne sont pas satisfaisants car ils ne traduisent pas la complexité scientifique des termes. La démarche est ici de saisir l'ensemble des avis et questions scientifiques qui les entourent, afin de brosser un rapide portrait des conceptions de la décision et de la rationalité dans différents domaines des sciences humaines.

Mais avant d'aller plus loin, rappelons brièvement la démarche première qui est de rapprocher les termes de décision et de rationalité. Nous nous basons, à cet effet, sur la définition de la rationalité de Maurice Allais¹ qui est : « Un homme est réputé rationnel lorsqu'il poursuit des fins cohérentes avec elles-mêmes, et qu'il emploie des moyens appropriés aux fins poursuivies ». D'après Lucien Sfez², cet énoncé est celui-là même qui fonde la recherche décisionnelle contemporaine. Partant de la définition de Maurice Allais, pionnier de la recherche sur la rationalité en économie en France, nous nous attachons à garder le lien entre décision et rationalité en aménagement-urbanisme, tout en gardant un esprit critique au fur et à mesure des analyses d'autres auteurs, et sans omettre la possibilité de remettre en cause au final de la recherche la pertinence du lien entre les deux termes.

I. La prise de décision

1.1. Fondements de la décision

Il est important de restituer dans un premier temps, l'évolution de la pensée qui a amené à la décision classique, autrement dit la décision la plus ancrée dans notre culture occidentale, pour mieux pouvoir la critiquer. Cet historique des fondements de la décision est en partie inspiré de l'œuvre de Lucien Sfez qui a étudié en profondeur le processus de décision dans l'histoire. Au delà des points historiques repris, une analyse propre en est tirée.

Selon cet auteur, « la science de la décision est une vieille idéologie d'occident ». Elle est imprégnée dans le système de représentation des hommes, c'est-à-dire dans nos idées, nos valeurs, notre culture, etc. On la voit apparaître dès l'Antiquité en Grèce, avec le concept politique de « la Polis du Logos » (Platon), c'est-à-dire de « la cité de la raison ». Les territoires sont alors égaux devant la loi. L'instrument de la loi est la raison, qui permet la discussion et l'ouverture au marché des idées politiques selon un discours en règle. Ainsi naît la décision, qui est bonne lorsqu'elle est droite et vraie.

L'avènement du christianisme conserve la notion de décision de la Polis du Logos, en l'élargissant de la cité à un territoire « universel ». La nouveauté du christianisme est de considérer la liberté de chaque homme face à Dieu,

¹ Allais M., 1955, « Fondements d'une théorie positive des choix comportant un risque », Annales des Mines, n° spécial

² SFEZ L., 1992, « Critique de la décision », Paris Presses de la Fondation Nationale des sciences Politiques

contrairement à la tradition grecque qui donnait la liberté des actes aux seules élites de la cité. La liberté judéo-chrétienne pose l'individu comme un tout et offre à chacun la possibilité de prendre ses distances avec la société.

Philosophe du XVII^e siècle, Descartes se distancie de la religion ; pour lui, seule la raison, ou le « *Cogito* », permet à chaque individu une autonomie propre qui est celle du « *je pense* ». Ainsi la décision n'est plus cantonnée au domaine spirituel.

C'est sur ces acquis culturels de la décision que se fonde la décision classique sous le siècle des lumières au XVIII^e siècle. La philosophie des lumières s'attache à l'idée que l'harmonie du monde vivant est possible par un processus historique rationaliste, mais aussi progressiste. La vision de la décision y acquiert également un caractère rentable, comme l'illustre l'introduction du nombre algébrique et du calcul des probabilités par le philosophe allemand Leibniz.

Au carrefour de ces deux concepts de progrès social et de rentabilité, liés au libre-arbitre cartésien, on trouve aujourd'hui à la fois la libre entreprise et la planification, en même temps que leurs difficiles rapports.

Nous retenons de la décision cartésienne le fondement culturel qu'elle a imposé à tout le fonctionnement de notre société aujourd'hui. C'est pourquoi il est si difficile de la remettre en cause aujourd'hui. Elle a forgé dans l'esprit occidental, non seulement des valeurs telle que la droiture et la rigueur, mais surtout une liberté de pensée qui distancie l'individu de ses obligations anciennes envers la société et la religion. Ceci donne l'impression d'une grande liberté de décision pour chaque individu. En réalité, la décision reste toujours plus ou moins contrôlée par le jugement moral des autres.

1.2. Remise en cause de la décision classique

1.2.1. La décision dans le libéralisme moderne

La remise en cause de la décision classique est fortement liée à l'évolution de la société. La décision classique est le fruit du siècle des lumières, où les philosophes sont les scientifiques les plus actifs dans la réflexion sur la décision. La vision cartésienne, très déterministe dans son modèle de fonctionnement, convient parfaitement au développement de l'ère industrielle. Elle s'approprie la décision en la complétant par la notion de progrès et de rentabilité économique.

La remise en cause de la décision classique naît du déclin de l'ère industrielle. En effet, si la vision classique montre plutôt la décision comme le résultat possible de calculs, la vision moderne commence à démontrer au contraire tout l'aspect incertain qui entoure la décision.

Le caractère incertain de la décision peut se décrire par la remise en cause de la linéarité de la décision classique. La décision, telle qu'elle est perçue par la vision moderne, n'est pas un processus linéaire constitué d'étapes chronologiques conséquentes de la précédente. La décision se réalise dans un contexte sociétal qui entraîne des rapports entre les éléments de la décision et ceux de son environnement. Pour mieux comprendre la différence entre la décision linéaire classique et le processus de décision moderne, nous proposons d'étudier les deux schémas ci-dessous.

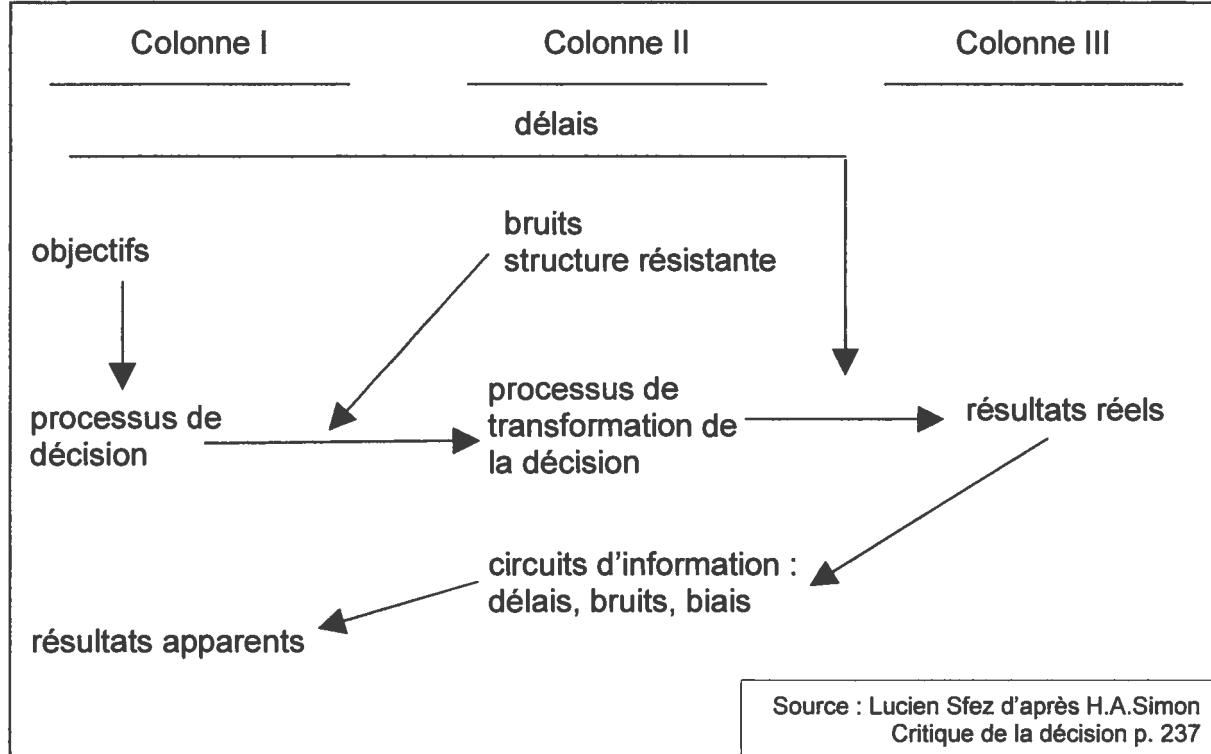
La linéarité de la décision classique³ :



« Soit C la conception d'un projet et E la satisfaction de ce projet. Il s'établit entre les deux points extrêmes une chaîne continue d'activités, destinée à freiner la satisfaction de ce désir et à le rendre acceptable par la raison ; ce seront la délibération *d* et la décision D, termes médiats entre les extrêmes. Toute déviation, soit l'absence de E (velléité), soit le passage direct de C à E (bestialité), soit encore l'arrêt après *d* (l'intellectualisme aberrant), doit être écartée. Tout autre circuit est à rejeter, est anormal par rapport à ce qui est volontaire. »⁴

Ce schéma exprime tout à fait la vision classique de la décision, où l'individu est guidé par un processus d'action simple et où il maîtrise toutes les informations nécessaires à la décision et les phénomènes d'interaction. Ainsi, au nom du progrès et de la liberté individuelle, le décideur décide de ses actions uniquement selon ses idées et sa raison. La décision est un acte totalement observable individuellement, puisque aucune relation extérieure n'interfère dans son processus.

La décision dans le libéralisme moderne :



³ Sfez L., 1988, La décision, Que Sais-je, Presses Universitaires de France

⁴ Ibid, p. 22

« La colonne I est celle des résultats virtuels, supposés, apparents. La colonne II est celle du processus de transformation. La colonne III celle des résultats réels. La décision suit ici un chemin compliqué. Il y a des résultats désirés qui conduisent théoriquement à un processus de décision (colonne I) mais, des délais, des bruits, des résistances transforment le processus de décision théorique et aboutissent à des résultats réels (colonne III). Ces résultats sont différents des résultats apparents, mais ne parviennent au décideur qu'à travers un circuit d'information fait à nouveau de délais, de bruits, qui décode les résultats réels en les déformant en résultats apparents. »⁵

Ce tableau nous montre les grandes différences de la vision moderne avec la vision classique. La vision moderne intègre la décision dans un contexte qui l'influence et même aboutit à la transformer. D'autre part le décideur n'est pas maître de sa décision. Il utilise sa raison pour concevoir des objectifs, mais ne sait pas réellement si ils se réaliseront tels qu'il les a conçus, puisque des transformations aléatoires peuvent intervenir. Enfin, même les résultats réels sont tronqués par la réalité qui transforme leur signification.

La décision moderne est donc plus incertaine que la décision classique, car elle remet fortement en cause la linéarité. Toutefois, la décision moderne reste une décision prise grâce à la rationalité du décideur, qui a conscience de sa limite à prévoir les conséquences de ses décisions. Enfin, le décideur décide de moyens en fonction d'une finalité espérée, mais il est ouvert à d'autres chemins pour parvenir à une même finalité.

1.2.2. La décision dans nos sociétés contemporaines

Le passage de la vision moderne de la décision à la vision contemporaine est à nouveau dû à une insatisfaction et à une critique de la vision précédente. La remise en cause de la vision moderne arrive à une période de changement dans la société. Depuis les chocs pétroliers de 1973, la crise économique s'est installée, créant un climat d'incertitude. Nous ne sommes plus dans une période de plein emploi assurant la sécurité de l'emploi. Le chômage augmente de façon importante, accroissant la précarisation de l'emploi, les grandes entreprises qui réussissent délocalisent de plus en plus et les nouvelles sources d'innovation économique telle que l'internet voient disparaître autant d'entreprises qu'elles n'en créent.

Ces exemples illustrent les raisons de la remise en cause d'une vision de la décision encore très sûre et droite. Or le nouveau climat de la société fait que chaque individu est confronté à la complexité de la vie économique et sociale, et donc ne peut croire en une démarche simple de décision. La décision, telle qu'elle est envisagée dans nos sociétés contemporaines, doit à présent refléter la complexité de la vie.

La crise économique actuelle remet en cause les valeurs du libéralisme qui permettaient avant d'assurer l'emploi. Aujourd'hui, le décideur se trouve à la fois face à une grande diversité de choix de moyens pour parvenir à ses fins et a conscience qu'une multitude de finalités sont possibles. Cette situation d'incertitude place le décideur dans une position de raisonnement beaucoup moins restreinte que dans la décision classique et moderne. Le décideur raisonne mais se trouve dans l'obligation

⁵ Sfez L., 1992, Critique de la décision, p.237

de faire appel à plusieurs rationalités pour prévoir au maximum les conséquences de ses actes.

Par exemple en aménagement-urbanisme, l'Etat ne décide plus de grands travaux de façon régalienne. Aujourd'hui, la construction d'une ligne de TGV, se décide en fonction d'une rationalité économique, qui prend en compte les intérêts économiques que procurent le TGV, mais également d'une rationalité sociale et environnementale, qui prend en compte les intérêts de la population et des écosystèmes. La multirationalité utilisée par le décideur contemporain le met face à des valeurs opposées ou parfois contradictoires. Toutefois, même si la décision en devient plus complexe, le décideur se rapproche ainsi d'une réalité de terrain.

1.3. Tableau récapitulatif des différentes conceptions de la décision

Rapport GRATUIT

D'après le tableau, nous pouvons analyser les principaux points d'évolution de la décision. Au fur et à mesure des remises en cause de la vision de la décision, celle-ci devient plus ouverte au monde qui l'environne, elle fait partie de la société et en est influencée. De plus, la décision s'adapte à la complexité du monde en devenant moins rigide quant à sa mise en place. D'un processus de décision linéaire dans la décision classique, on passe à un processus rétroactif aux multiples embranchements d'entrées et de sorties dans la décision contemporaine. Ainsi, on a une décision beaucoup plus incertaine aujourd'hui, qui ne connaît pas bien son avenir, qui peut se concrétiser par de multiples moyens et avoir plusieurs finalités possibles.

→ Selon nous, la décision en aménagement-urbanisme s'accorde avec la décision contemporaine. En effet, l'aménagement-urbanisme appartient au domaine politique et est fortement lié au contexte historique de la société. En ce sens, la remise en cause des décisions classique et moderne vaut également pour la décision en aménagement-urbanisme. Ainsi, la décision en aménagement-urbanisme est multirationnelle et multifinaliste.

1.4. Elaboration d'une proposition de conception de la décision en aménagement-urbanisme

Suite à la présentation des visions de la décision, nous pouvons maintenant approfondir la conception contemporaine de la décision dans le champ de l'aménagement-urbanisme. Nous nous proposons donc de déterminer ce qui est plus particulier à la décision en aménagement-urbanisme. Pour cela nous cherchons à répondre à quelques questions essentielles : à quoi sert la décision en aménagement ? Quand se prend la décision en aménagement ? Qui décide en aménagement ? Comment décide-t-on en aménagement ?

1.4.1. A quoi sert la décision en aménagement-urbanisme ?

A la question « à quoi sert la décision en aménagement-urbanisme ? », nous pouvons dans un premier temps donner le point de vue de Lucien Sfez⁶ sur la fonction de la décision aujourd'hui :

- « - La décision a pour fonction de permettre à l'acteur d'agir.
- La décision a pour fonction de permettre à l'agi, au citoyen, de supporter le monde.
- La décision a pour fonction de fragmenter les actes étatiques en autant de compétences respectives, voire quelquefois concurrentes. »

L'aménagement-urbanisme étant du domaine public, il est possible de dire que la décision est un acte nécessaire pour permettre à l'acteur d'agir.

De la même façon, l'aménagement-urbanisme est un champ d'action vaste aux conséquences parfois importantes sur l'économie, le social et l'environnement d'un territoire. La décision est l'acte par lequel une personne physique ou morale va prendre la responsabilité d'une action d'aménagement-urbanisme, et permettre à la

⁶ Sfez L., 1988, La décision, PUF

société de prendre du recul vis-à-vis de sa propre responsabilité. Si cette réalité de faits existe bien, elle pose question quant à sa pertinence. En effet, l'aménagement-urbanisme est un champ pluridisciplinaire et qui a toujours des répercussions sur une partie de la population, de l'économie et de l'écosystème. A partir de là, nous pouvons émettre un doute d'ordre politique sur la validation d'un processus de décision n'impliquant pas les personnes concernées par l'acte d'aménagement-urbanisme, et par là-même, favorisant une non-responsabilité de la part des citoyens vis-à-vis des actions de l'aménagement-urbanisme. Nous pouvons donc émettre qu'une première fonction de la décision en aménagement-urbanisme est de responsabiliser les citoyens vis-à-vis des enjeux de la société.

La troisième fonction de la décision donnée par L. Sfez est de fragmenter les actes étatiques en autant de compétences respectives, voire parfois concurrentes. D'un point de vue politique, cette vision nous paraît juste pour l'aménagement-urbanisme. Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, le ministère de l'aménagement-urbanisme a été partagé avec l'équipement, l'écologie, les transports, la ville, autant de domaines différents qui font transparaître la vision de l'aménagement-urbanisme de l'époque concernée. Mais si l'aménagement-urbanisme ne fait pas partie du ministère de l'économie ou des affaires sociales, peut-on pour autant qualifier tous ces domaines de concurrents ? Si nous tenons ce propos, c'est que l'aménagement-urbanisme est par essence pluridisciplinaire et par conséquence tient compte dans ses décisions de l'ensemble des champs qui l'environnent. Par exemple, il est faux de croire que pour améliorer la mauvaise situation sociale de certains quartiers, il suffit de recréer une ambiance urbanistique agréable et sécurisante. Toutefois, lorsque ces mêmes quartiers font l'objet de réhabilitation de l'habitat, car le besoin s'en fait sentir, l'impact social est important à étudier pour l'aménageur afin d'adapter l'aménagement en fonction du contexte social. Ainsi la décision en aménagement-urbanisme est distincte politiquement d'autres domaines d'action mais ne se place pas en concurrence vis-à-vis d'eux.

→ Ainsi, la décision sert à l'aménageur ou au politique à commencer à agir, tout en leur faisant prendre conscience la responsabilité qu'implique la décision, comme dans les autres disciplines. Toutefois, la décision en aménagement-urbanisme se distingue par son évolution souhaitée ; à terme la décision en aménagement-urbanisme devrait aboutir à une plus grande responsabilisation de l'ensemble des citoyens grâce à une plus grande implication dans les décisions. Enfin, la décision en aménagement-urbanisme doit permettre aux différents champs de se concerter et de ne pas se mettre en concurrence.

1.4.2. Quand se prend la décision en aménagement-urbanisme ?

« Quand se prend la décision en aménagement-urbanisme ?» pose la question de la place de la décision dans le processus de construction d'un projet. L'aménagement-urbanisme se place actuellement dans la société contemporaine et ne peut donc entrer dans le processus de décision classique linéaire. La linéarité place la décision après les étapes de la conception et de la délibération et précède la réalisation. Ce schéma de fonctionnement de la décision ne peut convenir à l'aménagement-urbanisme, qui se caractérise par des échanges importants avec d'autres domaines d'action et qui essaie d'envisager les conséquences de ses actes.

H.A. Simon, avec les systémistes, a remis en cause la décision classique et proposé un autre système de fonctionnement de la décision, qui nous paraît pertinent pour l'aménagement-urbanisme. Son propos est de dire que la décision au sein d'une organisation recèle de nombreuses occasions de conflits entre personnes morales et physiques. Au final, la décision se réalise par voie de compromis ou non entre les différents intérêts. Ainsi, pour H.A. Simon et pour l'aménagement-urbanisme, la décision n'est pas un acte simple et un moment, mais un processus complexe et continué dans le temps.

→ Ainsi, la décision en aménagement-urbanisme se réalise tout au long d'un processus complexe et continué dans le temps.

1.4.3. Qui décide en aménagement-urbanisme ?

En aménagement-urbanisme, comme dans de nombreux autres domaines, la décision avait l'habitude de se prendre à une échelle politique, que ce soit l'Etat ou les collectivités territoriales déconcentrées. Toutefois, la décentralisation a instauré une plus grande participation de la population dans les décisions, ainsi que l'aide à la décision des professionnels de l'aménagement-urbanisme. Selon nous, cette nouveauté bouleverse le schéma classique de décideur/réalisateur/bénéficiaire, pour rendre flou la limite de la décision entre ces trois acteurs.

Toutefois, si l'officialisation d'une plus grande participation à la décision en aménagement-urbanisme de tous les acteurs donne l'impression d'une plus grande liberté de décider, il n'en est rien. La participation ne ramène pas la décision en aménagement-urbanisme à une décision classique où le décideur est libre et indépendant dans ses choix. Nous pensons que la participation à la décision de nombreux acteurs différents ne fait que complexifier la décision, en augmentant les jeux d'influence et les rapports de force entre les acteurs.

→ La décision en aménagement-urbanisme, avec l'évolution de la société contemporaine, nécessite de faire intervenir de plus en plus d'acteurs, complexifiant le processus de décision.

1.4.4. Comment décide-t-on en aménagement-urbanisme ?

La décision en aménagement-urbanisme dans nos sociétés contemporaines est un processus complexe. A partir de là, aucune recette ne peut être donnée sur la façon de bien décider selon les problèmes à résoudre. Au contraire, la décision dans ce monde complexe doit s'adapter à chaque circonstance pour être la plus juste.

Pour réfléchir sur la décision en aménagement-urbanisme, prenons les propos d'un agent de développement interviewé dans le cadre d'un mémoire de recherche sur les compétences des développeurs économiques en 2003⁷. Son propos est de dire que souvent une décision se prend suite à la réalisation par un cabinet d'études privé du triptyque analyse-diagnostic-proposition. Ces personnes font un travail correct mais n'ont pas la connaissance officieuse du terrain, qui peut être de l'ordre du politique ou du relationnel. Il peut donc s'en suivre une décision d'élus non appropriée à la situation. L'agent de développement pense donc que la décision ne doit pas se prendre suite au travail du cabinet d'études, mais suite à son intervention

⁷ Villesange C., 2003, Les développeurs économiques, Mémoire de recherche DEA Villes et Territoires

qui consiste à faire le lien entre l'état des lieux réalisé par un cabinet privé et les élus ou acteurs concernés par le projet. L'agent de développement se donne pour rôle d'être une aide à la décision.

Par cet exemple, nous comprenons l'intérêt qui pousse l'agent de développement à mettre en avant son rôle. Toutefois, il nous permet quand même d'analyser que la décision en aménagement-urbanisme se réalise au mieux lorsqu'il y a confrontation puis compromis entre différentes rationalités : rationalités des élus en charge de la décision terminale et officielle du projet, rationalités des agents économiques et sociaux et de la population concernés par la concrétisation du projet, rationalités des professionnels de l'aménagement-urbanisme.

→ **Ainsi, la décision en aménagement-urbanisme se réalise par une confrontation et un compromis entre différentes rationalités et s'adapte à la complexité du monde pour se construire au fil du temps.**

1.4.5. Résumé de la proposition de définition de la décision en aménagement-urbanisme

Pour résumer l'analyse de la décision en aménagement-urbanisme, nous en retirons que c'est une décision qui s'intègre à la société contemporaine et qu'elle est par-là multirationaliste et multifinaliste. La décision sert dans ce champ à donner des responsabilités aux acteurs qui l'assument et à voir le monde tel qu'il est. De plus, la décision en aménagement-urbanisme n'est pas un processus simple, linéaire et clairement défini dans le temps. Au contraire, elle est complexe puisque de nombreux acteurs participent à la décision et que ces acteurs ont de multiples relations entre eux. De plus, elle se concrétise suite à des jeux de conflits et de compromis. Enfin, la décision en aménagement-urbanisme est continuée dans le temps, car elle se construit avec le monde qui l'environne et qui la fait sans cesse évoluer.

II. La rationalité

L'étude de la décision permet de se rendre compte de l'importance de la place de la rationalité dans le processus de décision. De l'utilisation d'une rationalité simple et droite dans la décision classique, on passe à une décision complexe et multiple dans la décision contemporaine.

Ainsi, il paraît nécessaire d'étudier les conceptions de la rationalité d'auteurs de champs scientifiques différents, afin de bien comprendre ce concept par les théories existantes. Ensuite il sera possible d'avoir une réflexion sur ce que peuvent apporter les différentes conceptions de la rationalité à l'aménagement-urbanisme.

Sans tenter de réaliser un inventaire exhaustif des auteurs ayant traité de la rationalité, nous avons privilégié des scientifiques issus de différentes disciplines, en fonction de la réputation incontournable de leur œuvre sur la rationalité, tels que René Descartes ou Maurice Allais, ou en fonction de leur apport spécifique exploitable dans le cadre de ce mémoire.

2.1. La rationalité comme système de valeurs culturelles et non universelles

2.1.1. La philosophie de Descartes et du siècle des Lumières

Comme il a été rappelé dans le paragraphe sur les fondements de la décision, nous ne devons pas à Descartes seul l'apport de la raison dans les discussions et décisions politiques. Platon et sa Polis du Logos ou la philosophie morale chrétienne l'ont fait avant lui. Si la place de la philosophie de Descartes est particulièrement importante en occident, c'est qu'elle est à la base d'un système de valeurs, qui a valu au philosophe de donner son nom à l'adjectif « cartésien ».

On peut résumer la signification de cet adjectif par la phrase suivante : l'homme maître de la nature peut vaincre par sa raison les phénomènes en apparence inexplicables. On voit bien par cette phrase la facilité avec laquelle la société a pu s'approprier ce système de valeurs : l'homme y est considéré comme libre, ce qui induit une légitimité d'agir seul et par soi-même. Aussi, l'homme, contrairement aux animaux et aux plantes, y possède la qualité de penser et il agit de façon juste lorsqu'il utilise sa raison. Ainsi, l'action est à nouveau légitimée à partir du moment où elle est rationnelle.

En aménagement-urbanisme, comme dans tous les champs d'action, toute action professionnelle est dite rationnelle. En effet, d'un point de vue logique, et non scientifique, il paraît inconcevable d'être irrationnel dans son travail, car la rationalité est gage de sérieux, d'ordre et de méthode.

2.1.2. Le mouvement utilitariste

Il est important d'exposer la doctrine utilitariste, puisque comme la rationalité classique de Descartes, elle participe à la construction de notre système de valeurs occidentale.

Jeremy Bentham, économiste du XVIII^e siècle et fondateur du mouvement utilitariste, donne la définition la plus reconnue par le mouvement : « ne sont justes,

rationnelles et désirables que les institutions qui permettent de maximiser l'utilité collective ou encore, de produire le Plus Grand Bonheur du Plus Grand Nombre »⁸.

D'après Alain Caillé, sociologue et directeur de la revue du MAUSS (Mouvement Anti-Utilitariste en Sciences Sociales), on qualifie d'utilitariste « toute doctrine qui repose sur l'affirmation que les sujets humains sont régis par la logique égoïste du calcul des plaisirs et des peines, ou encore par leur seul intérêt et qu'il est bon qu'il en soit ainsi parce qu'il n'existe pas d'autre fondement possible aux normes éthiques que la loi du bonheur des individus ou de la collectivité des individus »⁹.

Pour Alain Caillé, la doctrine utilitariste est imprégnée dans notre système de valeurs occidental car elle est simple et vite compréhensible. De plus, bien que son fondement principal date du XVIII^e siècle avec Bentham, son inspiration se réalise dans la philosophie de la Grèce et de la Rome antique.

Pour résumer brièvement le concept de la rationalité pour l'utilitarisme, il suffit de comprendre le principe de l'utilité sur lequel il est fondé. Bentham, le premier, grâce à ses connaissances juridiques, étudie comment mesurer une action. Son objectif est d'aligner la justice sur les lois du fonctionnement réel de la société. Pour Bentham, une action n'a de valeur et de sens que par ses conséquences, c'est-à-dire que la différence entre deux actions s'apprécie par l'utilité ou par la nuisance de leurs conséquences respectives. Face à ce constat, il propose de chercher le critère de l'utilité, ou de la nuisance, dans l'affection de plaisir et de douleur du sujet individuel. Pour se dégager d'une opinion sceptique liée à l'aspect subjectif du calcul du plaisir et de la douleur, Bentham développe une recherche scientifique sur son sujet. Il observe d'abord qu'en économie, déjà, on sait mesurer la valeur comparée de deux marchandises et que les individus, par l'intermédiaire du prix, donnent une valeur de plaisir aux biens qu'ils achètent. Bentham cherche donc de façon expérimentale à transformer des concepts opératoires imprécis, tels que la justice, la bonté et la morale, en concepts opératoires précis et mesurables. Loin de vouloir construire une théorie utilitariste simple, Bentham établie une liste de qualités mesurables permettant de situer un plaisir dans ses relations avec les autres¹⁰.

Si l'utilitarisme a fini par englober des valeurs morales et culturelles dans notre société, c'est sûrement derrière la défense d'un individualisme libéral, car il valorise l'esprit d'entreprise, le goût du risque et de la compétition en vue de l'optimisation de l'ensemble de la vie en société.

On peut ainsi déduire que la rationalité de l'utilitarisme se base sur une égalité des individus mesurée par le plaisir et contrôlée par la justice, dans un but de faire fonctionner la société de façon juste et démocratique.

2.1.3. Les contre-exemples d'une rationalité universelle

Si toute théorie se veut universelle pour son auteur, elles ne dépassent pas souvent les limites de la société du moment. Si nous tenons à préciser et donner des arguments sur la non-universalité des théories de la rationalité c'est que les théories de Descartes et plus récemment des utilitaristes, ont une influence telle sur les valeurs de la société occidentale, qu'il est difficile d'en apprécier le fait.

⁸ Encyclopédia Universalis, 1976

⁹ Caillé A., 1989, Critique de la raison utilitaire, Manifeste du MAUSS

¹⁰ Encyclopaedia Universalis, 1976, Edition Encyclopaedia Universalis France S.A.

2.1.3.1. L'apport de l'anthropologie : les théories du don de Marcel Mauss

Pour expliquer la non-universalité des théories de la rationalité, nous nous appuierons sur les arguments des anti-utilitaristes qui ont fondé en 1980 le Mouvement Anti-Utilitariste en Sciences Sociales. Les initiales de ce mouvement font bien sur référence à l'anthropologue et sociologue Marcel Mauss, auteur référent pour le mouvement notamment par ses essais sur le don, la forme et les raisons des échanges dans les sociétés archaïques¹¹.

Pour comprendre les arguments du mouvement anti-utilitariste, présentons tout d'abord la pensée et les découvertes de M. Mauss. Son étude sur le don porte sur le régime du droit contractuel et sur le système des prestations économiques entre les divers groupes dont se composent les sociétés dites primitives. Plus précisément, M. Mauss cherche à trouver la règle de droit et d'intérêt, que l'on peut qualifier de rationalité dans le cas présent, qui dans les sociétés archaïques, fait que le présent reçu est obligatoirement rendu.

Ainsi, M. Mauss découvre ce qu'il appelle le système des prestations totales. En Polynésie par exemple, ce système de cadeaux contractuels est appelé potlatch. Deux éléments essentiels le caractérisent : celui de l'honneur, du prestige, que confère la richesse, et celui de l'obligation absolue de rendre ces dons sous peine de perdre cet honneur et cette source de richesse qu'est l'autorité elle-même.

Pour illustrer la façon dont peut se traduire le potlatch, M. Mauss donne l'exemple des fêtes de la naissance. Lors de ces cérémonies, des biens masculins et utérins sont échangés, c'est-à-dire que le mari et la femme reçoivent des masses de propriétés rassemblées à l'occasion de la naissance de leur fils, et donnent leur fils à élever à la sœur et au beau-frère. Ce sacrifice des liens naturels crée une facilité systématique de trafic entre propriétés indigènes et étrangères.

2.1.3.2. L'analyse des anti-utilitaristes

Suite à la présentation de cet exemple, nous serions tentés de penser que le don et contre-don fonctionnent selon la théorie de la rationalité classique, c'est à dire que les individus agissent par intérêt et obligation.

L'apport des anti-utilitaristes est d'apporter une explication sur la théorie du don-contre-don, allant à l'encontre des théories rationnelles classiques. Ainsi, Alain Caillé, sociologue, dans son ouvrage *Critique de la raison utilitaire*¹², écrit qu'il ne s'agit pas de présenter le don comme intéressé ou désintéressé. Le don est les deux à la fois. Il est intéressé car dans les sociétés archaïques décrites par M. Mauss, le don sert à rivaliser de puissance par les moyens de la générosité.

Mais le don a également une forme désintéressée puisqu'il donne le privilège aux intérêts d'amitié ou de fraternité, sur des intérêts individualistes et sur obligation. Le don reconnaît donc pleinement la force des intérêts et de l'obligation, mais ils sont alors pensés dans un cadre de théorie pluridimensionnelle de l'action, telle que l'entendait M. Mauss. Ainsi, l'obligation de donner, de recevoir et de rendre est une obligation de liberté et de spontanéité.

¹¹ Mauss M., 1950, sociologie et anthropologie, PUF

¹² Caillé A., 1989, Critique de la raison utilitaire, Manifeste du MAUSS

On comprend alors que dans le cas des échanges d'enfants en Polynésie, ces actions paraissent irrationnelles pour une personne occidentale, pour qui la rationalité est un calcul intéressé et l'objet d'instrumentalisation voire de manipulation. M. Mauss démontre ainsi que la rationalité est avant tout culturelle et appartient au monde des valeurs de chaque société, ce qui signifie qu'elle n'est pas universelle.

2.2. La rationalité comme méthode de recherche scientifique de systèmes de fonctionnement de la société

2.2.1. L'économie

Pour présenter les théories rationnelles, nous débutons par les auteurs économiques, puisque ce sont eux qui ont le plus écrit sur la rationalité. Leur réflexion commence avec l'avènement du marché économique, qui devient vite l'objet central du bon fonctionnement de la société.

Si l'idée d'échange est sans doute aussi ancienne que l'homme, comme celle du gain, il ne faut pas en conclure pour autant que tous les hommes soient capables de marchander pour leur intérêt personnel. L'existence des marchés n'a rien à voir avec le système du marché, qui maintient la société tout entière. Ainsi, avec la naissance du marché économique, l'idée de profit devient le moteur normal de la vie quotidienne, contrairement à la vie du Moyen Age où la vie n'était qu'un préambule à la vie éternelle.

Etant donné le nombre important d'auteurs ayant apporté leur pierre à l'édifice de la réflexion sur la rationalité économique, nous présentons seulement les principales théories qui ont marqué l'histoire à partir du XVIII^e siècle en occident.

2.2.1.1. Le début d'un contexte favorable à la rationalité économique

Les prémisses des théories rationalistes naissent avec le début du système du marché. Ce système, avec ses composantes essentielles que sont la terre, le travail et le capital, naît avant tout de l'agonie du système en place. A fin du Moyen Age, l'Europe, sous les coups des guerres de paysans et des conquêtes royales, laisse de côté le système féodal pour des monarchies centralisées. La monarchie entraîna le développement de l'esprit de nation et en retour, la faveur royale s'exerça sur quelques industries.

Un second facteur propice au développement du système du marché et de la rationalité économique, est le lent déclin de la religiosité, du fait de la mentalité sceptique, curieuse et humaniste de la Renaissance italienne. Outre l'évolution vers la tolérance religieuse, il y eut la montée du protestantisme, qui précipita l'avènement d'un comportement nouveau vis-à-vis du travail et de la richesse. Ainsi, l'esprit d'acquisition devint une vertu reconnue, pas immédiatement en vue d'une jouissance personnelle, mais pour la plus grande gloire de Dieu.

Enfin, la révolution commerciale ne pouvait se faire sans le développement du progrès technique. Pour n'en citer que quelques-uns mais d'importance, le développement du marché commença avec une méthode rationnelle de compter l'argent, avec l'invention de l'imprimerie. Ainsi le concept d'invention prit de la consistance et l'on vit d'un bon œil les expériences et l'innovation.

Le contexte pré-industriel fut donc favorable au développement du système du marché et des théories rationalistes par voie de conséquence.

2.2.1.2. La main invisible d'Adam Smith

Adam Smith était un philosophe anglais du XVIII^e siècle. Il donnait des cours de morale, c'est-à-dire des cours d'éthique, de jurisprudence, de théologie et d'économie politique. A son époque, la société n'offrait qu'une lutte brutale pour la survie et la sociologie de l'époque était loin d'étudier un ordre rationnel ou un dessein moral¹³. C'est ce constat qui poussa A. Smith à vouloir axer sa recherche sur la définition de lois évidentes de ce monde.

La réponse de ses recherches se trouve dans son principal ouvrage *La richesse des nations*, écrit en 1776. Dans un premier temps il y décrit le mécanisme qui structure la société, à partir de questions telles que « Qu'est ce qui guide les affaires personnelles de tout individu de telle façon qu'elles soient conformes aux besoins du groupe ? », ou « sans autorité centrale pour planifier, comment la société peut-elle faire accomplir les tâches nécessaires à sa survie ? ». Ces problèmes le conduisent à formuler des lois du marché. Elles consistent à dire que « le jeu de l'intérêt personnel, dans un environnement d'individus motivés de façon identique, mène à la concurrence ; or la concurrence amène à produire les biens que désire la société, dans la quantité qu'elle désire et au prix qu'elle est disposée à payer »¹⁴. Ainsi, les motifs égoïstes de l'homme mènent le jeu de l'interaction au plus inattendu des résultats : l'harmonie sociale.

Chez Adam Smith, il n'y a pas réellement de volonté de produire une théorie de la rationalité économique. Pourtant ses travaux sont essentiels dans l'étude de la rationalité puisqu'il essaie d'expliquer le fonctionnement de la société par des lois. Or ces lois montrent la rationalité des interactions entre intérêt personnel et concurrence grâce à une « main invisible », sorte de pouvoir supérieur capable de guider l'harmonie sociale au dépend des hommes eux-mêmes.

2.2.1.3. La vision pessimiste de Ricardo

Quarante années après *La richesse des nations* d'Adam Smith, l'Angleterre s'est divisée en deux camps hostiles : les industriels en expansion, et les grands propriétaires terriens, aristocratie riche, puissante et bien installée. Cette évolution montre l'avènement du libéralisme économique, telle que l'avait imaginé A. Smith. Mais si Smith voyait une société en évolution, il n'avait pas prévu une révolution, la révolution industrielle. Son système presuppose que l'Angleterre du XVIII^e siècle ne fera que croître en quantité ; plus de gens, plus de richesse ; qualitativement elle ne changera pas.

Pour les économistes du début du XIX^e siècle, tel que David Ricardo, la société est considérée comme une lutte pour la prééminence. Le monde économique tend constamment vers l'extension, ce qui entraîne une augmentation de la population, de la demande de grain de blé, et donc de terres cultivables. Pour enrayer ce système maîtrisé par les propriétaires fonciers, Ricardo combat les lois contre les priviléges de l'aristocratie et montre les avantages du libre-échange, qui apporterait à la Grande-Bretagne du grain bon marché.

¹³ Heilbroner L., 1970, « Les grands économistes », Editions du seuil

¹⁴ Ibid, p. 52.

Ainsi, contrairement à A. Smith, Ricardo cherchera à prouver que, laissée à elle-même, la société évoluerait vers un dysfonctionnement total, et qu'il fallait combattre les tendances naturelles de la société. Ricardo croyait à la raison, à l'ordre et au progrès pour remettre la société dans le droit chemin. Sa conception de la rationalité est donc implicitement liée à la volonté et à l'intelligence de l'homme pour organiser la société et non pas à une transcendance plus puissante que l'homme.

2.2.1.4. L'*homo oeconomicus*

C'est à John Stuart Mill que revient le mérite d'avoir le premier utilisé l'expression *Homo oeconomicus* dans ses *Principes d'économie politique*, parus en 1848. J.S. Mill fut un économiste du XIX^e siècle totalement converti aux principes utilitaristes et au modèle classique de l'économie, telle que la concevait Adam Smith, mais également Ricardo avec l'évolution de la société industrielle.

Mill désignera l'*Homo oeconomicus* comme une nouvelle catégorie d'individus apparue avec la révolution industrielle : l'entrepreneur soucieux d'accroître son profit. Ainsi, comme l'écrivait Adam Smith, dans *La richesse des nations* « Ce n'est pas à la bienveillance du boucher, du brasseur ou du boulanger que nous attendons notre repas, nous nous adressons non pas à leur sens de l'humanité mais à leur amour de soi ». Les économistes classiques se défendront de définir l'*Homo oeconomicus* comme quelqu'un d'égoïste. En effet, pour eux, le désir d'accroître ses richesses n'excluait pas que l'usage de cette richesse puisse être destiné à autrui.

L'*Homo oeconomicus* changera un peu de sens avec les utilitaristes, qui verront dans son critère de rationalité du choix, non plus l'accumulation de richesse, mais l'optimisation de l'utilité. Ainsi l'*Homo oeconomicus* des utilitaristes n'est plus seulement l'entrepreneur, mais tout individu en situation de choix de production et de consommation. Toutefois, même si l'apport des utilitaristes est d'importance d'un point de vue social, puisqu'il y a élargissement de la définition de l'*Homo oeconomicus* à l'ensemble de la population et non plus à une élite, ses caractéristiques sont les mêmes : il est égoïste et surtout capable de calculer l'utilité de son choix grâce une quantification de l'utilité. La mesure de l'utilité n'est bien sûr possible que grâce à une connaissance de toutes les informations sur le sujet pour pouvoir les hiérarchiser.

L'*Homo oeconomicus* est donc pour les économistes classiques, un être rationnel, c'est-à-dire qui ne doute pas et qui est en mesure de maîtriser toutes les données nécessaires pour faire un choix rationnel.

2.2.1.5. La rationalité contemporaine

2.2.1.5.1. La théorie des jeux

Les modèles contemporains, tels que celui de la théorie des jeux, ont le même souci de formalisation mathématique que les modèles des économistes classiques. Toutefois, les modèles contemporains se différencient par l'apport de nouvelles hypothèses. La plus importante d'entre elles est l'hypothèse d'incertitude, introduite pour la première fois dans les années 1940 par les fondateurs de la théorie des jeux, l'Autrichien Oskar Morgenstern et l'Américain John Von Neumann.

Chez les classiques et les néo-classiques, l'*Homo oeconomicus* est supposé connaître toutes les caractéristiques du produit et censé ne subir aucune influence

extérieure ; les modèles élaborés dans le cadre de la théorie des jeux envisagent désormais les situations où l'individu ne dispose pas de toutes les informations et doit anticiper le choix des individus avec lesquels il est en interaction. Conséquence importante : alors que dans les modèles classiques, la rationalité s'exprime entre moyens et fins, dans les modèles contemporains, elle implique désormais un arbitrage entre gains et risques. Dans cette perspective, l'enjeu du choix rationnel n'est plus d'atteindre un optimum au sens de Vilfredo Pareto¹⁵ mais, selon le cas, un minimax ou un maximax. La stratégie du minimax consiste à choisir, face à plusieurs options possibles, à chaque fois en faveur de celle qui assure le minimum de gain le plus élevé ; la stratégie du maximax consiste, elle, à choisir les options qui assurent le maximum de gain le moins élevé.

2.2.1.5.2. La rationalité de Maurice Allais

Maurice Allais est le premier économiste français à ouvrir à la recherche un champs inexploré : le choix des individus face aux risques. Maurice Allais qui est allé aux Etats-Unis, réfute la position classique, qu'il appelle la formulation de Bernouilli, et qui a été développée par l'école américaine moderne. M. Allais montre que le choix rationnel n'est pas forcément celui qui offre la plus forte probabilité de gain, mais que ce choix doit aussi tenir compte des réactions des autres agents économiques.

Pour M. Allais, quatre éléments sont à prendre en compte pour toute théorie du risque¹⁶. Il s'agit de :

- la distinction entre les valeurs monétaires et les valeurs psychologiques.

En effet, M. Allais nous dit que ce dont un individu tient compte dans un choix aléatoire, ce n'est pas de la valeur monétaire du gain possible, mais de la valeur psychologique attachée à ce gain.

- la déformation des probabilités objectives et l'intervention des probabilités subjectives.

La déformation des probabilités objectives intervient selon M. Allais dans tous les comportements de choix. Un individu joueur a tendance, par exemple, à surestimer les probabilités lorsqu'il s'agit de gains et à les sous-estimer lorsqu'il s'agit de pertes. Pour M. Allais la déformation des probabilités objectives influe considérablement sur le comportement des agents économiques devant le risque. L'auteur va même jusqu'à préciser que dans certains cas, il y a même disparition de probabilité objective au profit d'une probabilité subjective.

- la considération de l'espérance mathématique des valeurs psychologiques

M. Allais explique par une série d'expériences que deux éventualités équivalentes du point de vue des espérances mathématiques des gains monétaires peuvent ne pas l'être au point de vue psychologique. En effet, l'accroissement possible de ma satisfaction sera en adéquation variable avec le risque affecté, selon la situation des individus. Autrement dit, pour M. Allais, on ne peut associer systématiquement espérance mathématique des valeurs monétaires et valeur psychologique.

¹⁵ Voir p. 73

¹⁶ Allais M., 1955, Fondements d'une théorie positive des choix comportant un risque et critique des postulats et axiomes de l'école américaine, Annales des Mines, n° spécial

- la considération de la dispersion et de la forme de la distribution de probabilités psychologiques

La dispersion des valeurs psychologiques correspond en fait à un élément de plaisir (ou de déplaisir) attaché au risque en lui-même, c'est-à-dire à un jeu où existent des écarts. Cet élément explique que l'on peut aimer jouer au poker même avec plus fort que soi, si le plaisir de participer est suffisamment fort pour compenser la perte probable.

Pour résumer, M. Allais nous dit que ce à quoi les individus sont sensibles, c'est à l'existence d'une possibilité de grandes pertes ou de grands gains. Pour celui qui désire à tout prix une forte somme, le jeu peut être le seul moyen rationnel de se le procurer. Ainsi, M. Allais essaie d'examiner les caractères d'une psychologie pure du risque pour qu'elle soit rationnelle. M. Allais arrive à la définition : « que la conduite d'un individu est rationnelle lorsqu'elle satisfait au principe général de non-contradiction avec soi-même, lequel implique lui-même deux conditions ; la première, c'est la cohérence logique des fins poursuivies, la seconde, c'est l'utilisation de moyens effectivement appropriés aux fins poursuivies »¹⁷.

Avec M. Allais, on a bien une complexification de la définition de la rationalité, puisque si l'individu est rationnel à partir du moment où il poursuit des fins, il n'y a pas de critère de la rationalité des fins considérées en elles-mêmes, puisqu'elles sont différentes d'un individu à un autre.

Toutefois, M. Allais, disciple de Vilfredo Pareto économiste du début du XX^e siècle, reste sur la même idée que son maître à savoir qu'en donnant une définition de la rationalité, il a en fait à l'esprit les comportements économiques des individus visant l'efficacité.

2.2.1.5.3. La rationalité de Herbert A. Simon

H.A. Simon est un économiste du XX^e siècle et est le premier à parler de rationalité limitée, concept en totale contradiction avec le modèle de rationalité classique. Ses premières études portent d'abord sur les prises de décision dans les organisations administratives, dans lesquelles il démontre que les décisions se prennent, non pas en fonction de modèles appris à l'université, mais selon des raisonnements élaborés en fonction de la situation. Ses ouvrages ultérieurs précisent les caractéristiques du modèle de rationalité limitée.

Le modèle de rationalité limitée se veut plus réaliste que les modèles de la rationalité des économistes classiques selon lequel l'individu est un être indépendant cherchant à optimiser son utilité. H.A. Simon essaie d'élargir les champs d'intervention de la rationalité économique à la sociologie, la psychologie cognitive et la cybernétique. Ainsi, pour H.A. Simon, l'individu ne cherche pas la solution optimale mais une solution satisfaisante, il n'agit pas isolément mais en interaction avec d'autres individus ; enfin il n'est pas infaillible : faute de disposer de toutes les informations, il peut commettre des erreurs.

2.2.1.6. Récapitulatif chronologique des grands mouvements de la rationalité économique

¹⁷ Ibid p.26

RATIONALITE FAIBLE

XVIII^e siècle

Actions individuelles irrationnelles

Transformation des vices privés en vertus publiques grâce à la « main invisible »

Solutions bénéfiques à la société toute entière

Contexte historique : La métaphore de Smith par la main invisible exprime la foi de l'époque dans la réalisation d'un projet divin à l'œuvre dans l'histoire, et non une prétention scientifique à démontrer comment la recherche de l'intérêt privé engendre mécaniquement l'intérêt général.

RATIONALITE FORTE

XIX^e siècle

Actions rationnelles de *l'homo oeconomicus* : le producteur maximise le profit et l'individu cherche le maximum de jouissance.

Calcul de maximisation de l'utilité sous contrainte

Maximisation de l'utilité collective

Contexte historique : contexte d'une économie néo-classique, qui suppose une organisation comme un système de marchés libres et parfaitement concurrentiels. La macroéconomie classique des années 1970 renforcera ces idées par la possibilité d'anticipations rationnelles par tous les individus. On passe alors à une rationalité cognitive instrumentale pure et parfaite.

RATIONALITE LIMITEE

XX^e siècle

Actions rationnelles limitées (H. Simon) qui conduisent l'homme à chercher une solution satisfaisante. Il n'est pas rationnel pour l'individu de chercher en vain à ne pas se tromper.

Liberté politique de contrôle des actes individuels et collectifs

Production d'actes collectifs rationnels et non rationnels, du fait des anticipations imparfaites de l'Etat et des individus

Contexte historique : Nash en 1950 démontre avec la théorie des jeux, qu'il demeure rationnel pour chacun dans notre société capitaliste de se comporter d'une manière non coopérative. A partir de là, ces mêmes personnes rationnelles dérogent leur pouvoir de décision à une autorité qui impose à tous la solution optimale.

2.2.2. La sociologie

En sociologie, l'étude de la rationalité est plus récente et ne représente donc pas comme la science économique l'illustration de l'évolution de la pensée scientifique dans la société. Toutefois, l'essor de la sociologie apporte une vision scientifique intéressante à comparer avec la science économique car elle s'intéresse au sens que les hommes donnent aux choses et à leurs actions, dans un contexte de relation humaine.

2.2.2.1. La typologie de la rationalité de Max Weber

Max Weber est un auteur important dans l'étude de la rationalité car la vision du monde de ce scientifique est dominée par le thème de la rationalisation croissante. Né en 1864, il observe un monde contemporain où le sacré et le surnaturel sont dévalués par la science et la technique, mais où en même temps « la rationalité désenchanté le monde »¹⁸. Pourtant Weber note que le monde contemporain est source d'irrationalités comme les phénomènes de hasard, les émotions affectives ou les valeurs.

Les études de Weber ont pour but de comprendre l'activité sociale, ce qui l'amène à vouloir étudier la rationalité des relations entre acteurs. Il se distingue de ses homologues scientifiques d'autres disciplines, par le fait qu'il ne cherche pas à dégager une interprétation juste des faits, mais cherche à déboucher sur une compréhension explicative. Sa méthode d'investigation consiste à chercher l'explication dans la logique subjective des acteurs.

Ses recherches sur l'activité sociale aboutissent à une typologie des activités :

- l'activité traditionnelle : elle est la situation où l'on agit sans se poser de questions, par habitude ;
- l'activité affective : l'action se fait sous l'empire de l'émotion et la passion, de façon impulsive ;
- l'activité rationnelle par valeur : l'action se réalise en fonction d'une valeur morale absolue à défendre ou à promouvoir. Elle correspond parfois à la morale de conviction, opposée à la morale de responsabilité ou activité rationnelle par finalité ;
- l'activité rationnelle par finalité : elle correspond à une démarche où les acteurs définissent leurs objectifs et les hiérarchisent. Il y a réflexion sur les moyens de l'action et sur les conséquences prévisibles des décisions prises.

Si cette typologie est intéressante, les analyses compréhensives montrent que la plupart des décisions sont loin d'être parfaitement rationnelles. Weber l'explique par le paradoxe des conséquences, c'est-à-dire le fait de ne pas pouvoir prévoir les conséquences de ses actions, aussi rationnel soit-on.

Enfin, Weber cherche également par l'analyse compréhensive à trouver des régularités de comportements et de stratégies. L'étude la plus célèbre de Weber est *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* en 1905. Dans cette étude, Weber donne une illustration de la rationalité spécifique occidentale. Il montre que les idées religieuses, ici le calvinisme à la fin du XVII^e siècle, peuvent parfois expliquer les

¹⁸ Brechon P., 2000, Les grands courants de la sociologie, Presses Universitaires de Grenoble

phénomènes économiques. Ainsi, les protestants, en croyant que la réussite humaine matérielle est signe d'élection divine ont participé au développement du capitalisme.

Comme le reconnaissait Weber lui-même, sa typologie des activités sociales demande à être améliorée. Mais elle fait aujourd'hui toujours référence car elle a permis une distinction scientifique de la rationalité en fonction d'activités économiques et non-économiques.

2.2.2.2. Raymond Boudon

Raymond Boudon, né en 1934, a longtemps été considéré comme un sociologue non-conformiste et à contre-courant des théories à la mode.

Toute son œuvre s'inscrit dans le principe de l'individualisme méthodologique. Selon ce principe, tout phénomène social doit être analysé comme la résultante d'un ensemble d'actions individuelles. Le social se comprend à partir des intentions des acteurs individuels et en construisant les motivations des individus concernés par le phénomène social¹⁹. Ainsi, Boudon reconnaît à l'individu le rôle d'acteur et le pouvoir d'agir rationnellement. Cette expression d'individualisme méthodologique a été créée par des économistes, Schumpeter et Hayek, ainsi que par un épistémologue Karl Popper. Mais selon Boudon, l'idée se trouve déjà chez Weber.

Raymond Boudon élargit la notion de rationalité en s'inspirant de la rationalité limitée conçue par H.A. Simon ; il se propose de mettre au jour les « bonnes raisons » qu'un individu peut avoir d'agir de telle ou telle façon. De façon générale, R. Boudon qualifie de rationnel « tout comportement Y dont on peut dire : X avait de bonnes raisons de faire Y, car ... »²⁰.

La recherche de Boudon est critiquée par de nombreux mouvements sociologiques. Ainsi, les durkheimiens pensent qu'une sociologie scientifique ne peut accorder de l'importance à la subjectivité des acteurs, car elle est inobservable. Pour Boudon, il ne s'agit pas de retrouver les états d'âmes de chaque acteur mais d'isoler les motifs essentiels d'action d'un groupe d'individus placée dans une situation donnée.

Les marxistes critiquent Boudon car selon eux, la conscience de l'acteur est toujours un reflet de sa situation réelle. L'acteur en situation de dominé est aliéné. De même, pour les culturalistes, le comportement des acteurs résulte de l'intériorisation de valeurs et de normes. Boudon juge que ces deux mouvements pensent connaître mieux que les acteurs, leurs motivations profondes, et rétorque que c'est un préjugé égocentrique. Pour Boudon, tout individu agit avec une certaine rationalité, même s'il s'agit d'une rationalité complexe, difficile à mettre en évidence. Mais le travail du sociologue doit toujours consister à chercher à reconstituer la rationalité des acteurs individuels.

En sciences sociales, Boudon se distingue par sa position scientifique anti-déterministe. Selon lui, dans certaines situations fermées et contraignantes, les individus n'ont pas le choix. Par contre dans des situations ouvertes, les marges de choix des acteurs sont assez grandes et on ne peut prévoir ce qu'ils décideront.

¹⁹ Brechon P., 2000, Les grands courants de la sociologie, Presses Universitaires de Grenoble

²⁰ Boudon R., 1990, L'art de se persuader

Dans la même lignée de pensée anti-déterministe, Boudon considère le hasard comme pouvant expliquer certaines situations sociales.

Boudon s'est également intéressé aux phénomènes d'irrationalité collectifs résultant de l'agrégation de rationalités individuelles. Ses travaux aboutissent à la conception de la théorie des effets pervers. Cette théorie découle directement de l'individualisme méthodologique. Elle consiste à dire que le phénomène social, résultant d'actions individuelles, est en général un effet non prévu et non recherché par les acteurs sociaux.

Enfin, Boudon s'intéresse à l'adhésion des individus aux idéologies et explique par quatre facteurs en quoi l'adhésion d'individus rationnels à des idéologies est compréhensible :

- les effets de position, où l'acteur juge ce qui est rationnel pour lui en fonction de sa situation ;
- les effets de disposition, où l'acteur a tendance à adopter les cadres de perception de sa société ;
- les effets de communication, où l'acteur croit à une idée en fonction de l'autorité de celui qui l'affirme ;
- les effets épistémologiques, où les spécialistes adhèrent à des idées fausses car les théories sont fondées sur des postulats arbitraires.

Par l'individualisme méthodologique et tous les prolongements scientifiques qu'il a étudiés, R. Boudon a largement contribué à diffuser les notions de rationalité limitée et de rationalité subjective dans les sciences sociales françaises.

2.2.3. La philosophie

L'apport de la philosophie sur l'étude de la rationalité provient bien sûr dans un premier temps de René Descartes, qui a apporté par sa philosophie la base de valeurs rationnelles ancrées dans la culture occidentale. Mais de nombreux autres philosophes se sont attelés à étudier ce concept, soit en tant que philosophes soit en tant que scientifiques d'un autre domaine mais de formation philosophique. Nous présentons ici trois philosophes de trois époques différentes afin d'avoir un aperçu de l'évolution de la pensée philosophique sur la rationalité.

2.2.3.1. Emmanuel Kant

Emmanuel Kant, philosophe du XVIII^e siècle, étudie la rationalité en débantant par une critique du rationalisme qui annonce sa philosophie critique, ou *criticisme*.

Dans son ouvrage *Théorie et Pratique*, il étudie le rapport entre théorie et pratique dans le droit politique. Il s'intéresse alors aux principes qui fondent l'état civil. L'apport de Kant sur la rationalité est de considérer ces principes moins comme des lois que se donne un Etat, que comme des lois conformes aux principes de la raison dans le droit des hommes en général. Ces trois principes, la liberté, l'égalité et l'autonomie sont les garants pour Kant d'une société, dirigée par un Etat, qui fonctionne rationnellement de manière à ne pas mener au despotisme ou à la dictature.

La liberté signifie que personne ne peut contraindre un individu à être heureux à sa manière. Chacun peut chercher son bonheur de la manière qui lui paraît bonne,

à condition de ne pas porter préjudice à la liberté qu'a autrui de poursuivre une fin semblable. Le droit de liberté est attribué aux individus en tant que membre de la communauté, c'est à dire en tant qu'homme.

L'égalité signifie que « chaque membre de la communauté a des droits de contrainte à l'endroit de tout autre membre, à la seule exception du chef d'Etat, car il n'est pas un membre de la communauté, mais il est celui qui la crée ou la maintient »²¹. Cela signifie que tout membre de la communauté peut parvenir à une condition correspondant au niveau qu'il peut atteindre par son talent, son activité et la chance, et non par des critères héréditaires. Ici l'homme est considéré en tant que sujet.

L'autonomie signifie que si tous les membres de la communauté sont libres et égaux d'après les lois publiques, ils ne doivent pour autant être considérés comme égaux en ce qui concerne le droit de légiférer. Celui qui a le droit de vote dans cette législation s'appelle un citoyen.

Dans cet ouvrage, Kant nous montre que l'homme rationnel est celui qui se comporte comme un homme libre, comme d'égal à égal avec ses semblables et comme un citoyen autonome. Au delà de ces principes, l'homme ne doit pas chercher à rationaliser la nature qui l'entoure. Pour Kant, la raison de l'homme s'enferre vite dans des contradictions si elle prétend s'élever au dessus de toute expérience possible et faire de Dieu un objet de science rationnelle. Ainsi, selon Kant, l'homme rationnel existe mais il se situe en deçà d'éléments supérieurs, puisque notre connaissance se limite aux phénomènes naturels.

2.2.3.2. Karl Jaspers

Karl Jaspers, philosophe et psychologue allemand du XX^e siècle est proche des idées de Nietzsche et de Kierkegaard, par le mouvement existentialiste. Sa philosophie a pour point de départ une analyse critique du savoir objectif, la constatation de ses limites et de l'impossibilité d'une ontologie rationnelle. Ainsi, selon Jaspers « philosopher est pour l'homme perdre conscience de son existence par rapport au monde, où il doit sans cesse engager sa liberté, et aux autres avec qui il tente de communiquer »²².

Tout au long de ses ouvrages, Jaspers s'efforce d'élucider la rationalité scientifique et de saisir le paradoxe propre à la pensée philosophique, qui est d'étudier ce qui n'existe pas sous forme d'objet à travers des termes objectifs.

La rationalité philosophique que Jaspers distingue de la rationalité scientifique se heurte à la foi religieuse. En effet, des situations limites telles que la mort, la souffrance ou l'échec, dévoilent à l'homme sa finitude et lui font découvrir l'exigence d'une transcendance. Il appartient alors à l'homme de lire et d'interpréter le langage de cette transcendance, décidant du sens (ou du non-sens) de son existence. Ainsi l'homme rationnel selon Jaspers est un homme qui a conscience de l'existence d'une transcendance, au delà de tout dogme ou autorité, c'est-à-dire en homme libre.

²¹Kant E., 1994, Théorie et pratique, Flammarion

²²Le Petit Robert des Noms Propres, 2002

2.2.3.3. Jon Elster

Enfin, un troisième philosophe plus contemporain, Jon Elster, développe une analyse de la rationalité et de ses limites en essayant de comprendre notre irrationalité en conservant l'hypothèse de la rationalité. Pour y parvenir il explore les ressorts de l'action individuelle et cherche ce qui fait « tenir ensemble » la société.

Dans un premier temps son analyse se porte sur le fait que l'homme rationnel sait se prémunir contre sa propre irrationalité en se donnant consciemment certaines contraintes. L'analyse est parfaitement illustrée dans L'Odyssée, où Ulysse demande à ses hommes de le lier au mât de son bateau, afin de pouvoir entendre le chant des sirènes sans y succomber²³. Ces contraintes que l'homme sait se donner impliquent que l'homme restreigne sa liberté, car il sait que dans certaines situations, la liberté d'action ne l'amène pas au meilleur résultat.

Une autre approche de la rationalité de Jon Elster est la notion de temps. Selon lui, la recherche de la rationalité et le temps dans sa durée aboutissent à une hyper-rationalité. Cela correspond alors à un désir quasi obsessionnel d'avoir de bonnes raisons pour toute décision, et donc de prendre tellement de temps pour évaluer les paramètres qu'au bout du compte on est perdant. Ainsi, la rationalité voulue devra tenir compte de la durée possible de décision. Celle-ci étant à fixer en fonction de la situation, soit que l'enjeu est minime, soit que la décision est au contraire très importante et que l'on a pas les moyens de poser toutes les alternatives et de peser les conséquences.

Enfin, Jon Elster étudie le rôle des normes sociales dans le maintien de la société. Selon Elster, les normes sont une alternative à la rationalité. Ainsi, les hommes utilisent les normes, exprimées en termes d'honneur, d'équité, de règles du jeu, comme un référent justifiant un comportement. Ces normes ont souvent une finalité intéressée. Ainsi, les normes permettent aux hommes de gérer cette contradiction entre le besoin de satisfaire un intérêt matériel et celui de garder une image désintéressée de soi.

2.2.4. La psychologie : l'étude du changement comme réflexion sur la rationalité

L'apport de la psychologie dans l'étude de la rationalité est importante car elle apporte un regard neuf sur les comportements humains autres que ceux guidés par un seul souci de gain économique. Un des ouvrages intéressant sur la question de la rationalité est *Changements, paradoxes et psychothérapie* de P. Watzlawick, J. Weakland et R. Fisch. L'ouvrage est de 1975, mais il ne perd pas de sa valeur sur les questions fondamentales de la prise de décision et de résolution des problèmes.

M. Allais avait déjà fait référence aux sciences de la psychologie dans son ouvrage sur la théorie des choix à risques, mais ici, on a une réflexion sur la rationalité de l'ensemble des comportements et pas seulement des comportements économiques.

L'ouvrage s'appuie sur deux théories mathématiques, la théorie des groupes et la théorie des types logiques, pour avoir des modèles d'analyse du changement. La théorie des groupes étudie les changements se produisant à l'intérieur d'un système, qui reste invariant. La théorie des types logiques nous fournit un modèle

²³ Elster J., 1979, *Ulysses and the Sirens*, Cambridge University Press

pour examiner la relation entre un membre et sa classe, ainsi que la transformation particulière que constitue le passage d'un niveau logique de comportement au niveau supérieur. Ainsi, les auteurs espèrent répondre aux questions : « Comment une situation non voulue persiste-t-elle ? » et « Que faut-il faire pour la changer ? ».

A partir de ses deux théories, les auteurs donnent une analyse de la genèse des problèmes. Ils expliquent qu'il existe trois façons de provoquer une aggravation des difficultés lors d'une situation dans l'impasse.

La première manière de ne pas résoudre un problème est de faire comme s'il n'existe pas. Ce comportement paraît irrationnel, mais il correspond en fait le plus souvent à une situation où reconnaître qu'il y a problème pose justement problème. Il peut s'agir par exemple de persévéérer obstinément dans une voie qui a perdu sa valeur. Dans ce cas, on préférera continuer dans cette voie plutôt que de remettre en cause un système de fonctionnement ou de pensée.

La deuxième manière peut se traduire par le « syndrome d'utopie », où la résolution de problèmes survient suite à la conviction d'avoir trouvé la solution définitive et à l'envie de la mettre en pratique. Les utopistes optimistes impliquent un monde « sans problèmes », les utopistes pessimistes, un monde « sans solutions ». Lorsqu'un individu s'efforce d'ordonner son univers en accord avec sa prémissse et que son effort échoue, il ne va pas rationnellement réexaminer sa prémissse pour savoir si elle ne recèle pas d'éléments absurdes, mais il va accuser l'extérieur ou sa propre incapacité. Au plan socio-économique, il peut arriver que la solution soit elle-même le problème. Ainsi, de nombreuses politiques modernes d'expansion créent indirectement les fléaux qu'elles sont sensées combattre. L'ouvrage site alors Karl Popper, philosophe, qui dans son essai sur l'utopie et la violence, montrait qu'il est plus facile de proposer des objectifs idéaux et abstraits que de résoudre des problèmes concrets.

Enfin la troisième manière de ne pas résoudre un problème est l'utilisation de comportements paradoxaux par rapport à une situation. Il s'agit souvent d'une transgression de la théorie des types logiques qui veut que le membre d'une classe et sa classe elle-même soient deux entités différentes. Dans une situation de paradoxe, on a par exemple un ordre de type « soyez spontané ». L'ordre est ici une règle l'identifiant comme une classe, mais par le fait qu'il demande la spontanéité des individus, il est formulé de telle manière qu'il devrait être un membre de la classe.

L'ouvrage nous apporte une autre manière d'aborder la rationalité des comportements, en allant au delà du mode de pensée qui consiste à essayer de comprendre pourquoi une situation est ainsi pour résoudre un problème. Les auteurs prennent le parti de prendre la situation telle qu'elle existe maintenant et d'aborder le problème en terme de sa seule structure.

Les solutions proposées alors dans l'ouvrage afin de résoudre les problèmes par le changement, sont de savoir recadrer une situation dans l'impasse. Cela signifie modifier le contexte d'une situation, ou le point de vue selon lequel elle est vécue, en la plaçant dans un autre cadre. Pour opérer cette transformation, les individus sont souvent obligés de reconsiderer leur opinion sur un objet, car c'est l'opinion qui donne le sens à cet objet. Les auteurs traduisent la position des opinions comme une position *méta* qui serait immédiatement supérieure à la position des objets.

2.3. Synthèse des conceptions de la rationalité étudiées au travers de quelques auteurs

2.3.1. Tableau récapitulatif des conceptions de la rationalité

Le tableau page suivante présente les éléments de définition de la rationalité par auteurs. Lorsqu'une affirmation ou une négation est présente, elle souligne une position de l'auteur pour ou contre un élément de définition. L'absence d'indication signifie que l'auteur n'a pas abordé cet élément dans son travail de recherche sur la rationalité.

En ordonnée, les éléments fondamentaux de la rationalité ont été choisis en reprenant les critères distinctifs de chaque définition d'auteur. De plus, ces éléments ont été ordonnées soit de façon successive, comme pour les trois approches de l'égoïsme afin d'avoir une lecture comparative plus facile, soit de façon parallèle au classement des auteurs dans le tableau.

En abscisse, les auteurs ont été classés par discipline ou champ scientifique et par chronologie.

L'intérêt de ce tableau est d'avoir une lecture à plusieurs facettes :

- La première lecture indique l'évolution des définitions au sein d'une même discipline. Elle peut se traduire par un enrichissement de la définition et/ou par la démonstration d'erreurs théoriques antérieures.
- La deuxième lecture permet une comparaison des éléments de définition de la rationalité entre disciplines.
- Une dernière lecture peut avoir lieu sur les éléments en eux-mêmes sans se soucier de leurs auteurs. On peut alors s'interroger de la redondance de certains éléments alors que d'autres ne sont cités que rarement, ou de la cohérence d'éléments entre eux.

Une nuance est à apporter concernant la lecture de ce tableau, dont la forme restreint certaines interprétations. Les éléments de définition de la rationalité appartiennent à une recherche propre à chaque auteur. Toutefois, il n'est pas figuré dans le tableau les relations et la hiérarchie des éléments entre eux. Par exemple, la rationalité analysée dans l'essai de Marcel Mauss sur le don et le contre-don nous montre qu'elle a une forme intéressée, c'est-à-dire que l'homme rationnel a une part d'individualisme ou d'égoïsme. Toutefois, cet élément est moins fort en valeur que l'intérêt collectif caractérisé par des intérêts d'amitié ou de fraternité.

L'analyse suivant le tableau cherchera à rectifier des erreurs d'interprétation liées à ce manque en s'aidant de la présentation de chaque auteur de la première partie du rapport.

ECONOMIE							SOCIOLOGIE		PHILOSOPHIE		ANTHROPOLOGIE		PSYCHOLOGIE		
Éléments fondamentaux de la rationalité	Descartes	Utilitaristes	Début de la pensée économique	Adam Smith	David Ricardo	J.S. Mill	Morgenstern et Von Neumann	M. Allais	H.A. Simon	Max Weber	R. Boudon	Marcel Mauss	E. Kant	Karl Jaspers	Jon Elster
Egoïsme lié à augmentation du profit	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Egoïsme pour la recherche d'un optimum															OUI
Egoïsme pour la recherche d'une solution satisfaisante															
Intérêt collectif															OUI
Intérêt Général															
Liberté de l'homme	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Egalité des hommes															
Autonomie	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Domination de l'homme/nature															
Conformité par rapport à des valeurs ou normes															
Existence d'une transcendance															
Utilité : calcul du meilleur choix et connaissance totale															
Evaluation du risque/gain															
Interaction entre les hommes															
Mise en ordre entre fin et moyen															
Conscience et réflexion avant d'agir															
Adaptation au temps															
	XVII ^e	XVIII ^e	XIX ^e	XX ^e											
	XIX ^e	XX ^e													
	XX ^e														
	XX ^e														

2.3.2. Commentaires sur les conceptions de la rationalité dans chaque discipline

Il est important de préciser en préambule d'une analyse du tableau, que celui-ci reste une schématisation de la pensée d'auteurs scientifiques, et qu'à ce titre on ne peut généraliser de façon absolue sur les conceptions de la rationalité. Toutefois, il est intéressant de souligner quelques remarques, afin de soulever des tendances ou des questionnements.

D'après la lecture du tableau de façon horizontale chez les économistes, nous observons que la vision économique de la rationalité est profondément marquée par la position de supériorité de l'homme par rapport à la nature ou au reste du monde du fait de sa capacité à penser, et ce même s'il croit à une transcendance. Nous nous rendons compte alors à quel point la vision économique est influencée par la philosophie de Descartes, qui par la phrase « Je pense donc je suis » induit la croyance que seul l'homme a le pouvoir et la capacité d'organiser la société.

Dans son évolution, la vision économique accorde plus d'importance au doute et à l'incertitude sur l'avenir, comme le montre le passage d'une recherche d'un profit maximum à la recherche d'une solution satisfaisante. Pour être rationnel, l'homme doit élargir son horizon pour pallier les incertitudes. Nous en déduisons que si l'homme rationnel reste égoïste, il a désormais besoin de prendre en compte les autres pour effectuer un choix rationnel et de s'interroger sur les risques qu'il encourre.

Les sociologues, même si l'économiste Maurice Allais en parle, ont la conviction que la rationalité ne se fait pas qu'en fonction d'une recherche de gain, mais qu'elle se conforme à des valeurs. Selon nous, ces valeurs auxquelles les hommes s'attachent sont de véritables facteurs d'intégration des hommes dans une société donnée. C'est pourquoi l'homme rationnel en sociologie prend en compte les autres membres de la société pour effectuer un choix rationnel, ce qui contribue à l'intérêt collectif.

En comparant Max Weber et Raymond Boudon dans une lecture verticale du tableau, nous constatons la position plus large de Weber sur la définition de la rationalité. En effet, celui-ci ne renie pas la vision rationnelle des économistes car selon lui, elle correspond à une rationalité de l'homme dans une activité ou une situation donnée. Ainsi, il existerait autant de rationalités que d'activités sociales.

Boudon, à la différence de Weber, focalise sa pensée scientifique sur des éléments de la rationalité exprimant l'incertitude. Ainsi, l'homme rationnel cherche une solution satisfaisante, mais ne peut prédire laquelle. De même, l'homme rationnel fera un choix en fonction de valeurs et de normes, mais on ne peut savoir en fonction desquelles il fera son choix.

En anthropologie, l'apport le plus important pour la recherche sur la rationalité est, selon nous, de montrer que la rationalité ne s'envisage pas que d'un point de vue économique et qu'elle suppose d'autres critères que ceux de profit et de calcul. L'exemple de Marcel Mauss est marquant car il révèle des sociétés et des comportements très différents de ceux de la société occidentale. Les éléments de la pensée de Mauss dans le tableau montrent que la rationalité des sociétés dites primitives qu'il étudie, est fortement axée sur les valeurs et les normes, garants d'un intérêt collectif. De plus l'homme rationnel ne se positionne pas en domination sur la

nature puisqu'il a une relation d'échange avec elle, même s'il la maîtrise pour se nourrir et se loger.

Dans le tableau décrivant la conception des philosophes, il convient de commenter plus particulièrement l'approche de Kant. Avant de détailler les éléments de définition de la rationalité cités dans le tableau, il est important de préciser que Kant était un critique du rationalisme. Pourtant, pour aboutir à un fonctionnement rationnel de la société, Kant pense que l'homme doit utiliser sa raison. Toutefois, la raison dont parle Kant est loin du sens que lui donne Descartes, c'est-à-dire un élément de domination de l'homme par rapport à la nature. Au contraire, Kant voit en la raison un élément limité aux phénomènes naturels. Ainsi, l'homme rationnel doit utiliser sa raison limitée pour garantir une société rationnelle.

L'utilisation de la raison de l'homme sera optimale si, comme il est décrit dans le tableau, l'homme a un statut libre, si il est égal à ses semblables et si il est autonome, c'est-à-dire citoyen. Ces trois principes de rationalité selon Kant, traduisent un cadre qui limite l'homme à sa propre raison.

Dans sa théorie, la rationalité des individus doit être en adéquation avec un intérêt collectif. Mais Kant étudie la rationalité au delà du collectif puisqu'il cherche à comprendre les lois du fonctionnement de la société politique. Il est alors possible d'interpréter la rationalité de Kant comme la recherche d'un intérêt général, même si l'auteur n'utilise pas ce terme.

D'après la lecture du tableau, La rationalité de Jaspers se distingue par peu d'éléments fondamentaux. Jaspers est un philosophe marqué par l'existentialisme, ce qui explique, selon nous, pourquoi il associe rationalité de l'homme avec sa liberté. Le tableau donne également comme élément fondamental de la rationalité la conscience de l'homme avant ou pendant le choix rationnel. Cet élément est lié directement à la liberté de l'homme, position qui lui confère la responsabilité de ses actes. Enfin, Jaspers se démarque d'autres philosophes par un existentialisme chrétien qui implique que la rationalité soit soumise à une transcendance. Selon Jaspers, la transcendance ne rend pas l'homme aliéné mais lui permet de mieux connaître le sens de son existence. Ce postulat est pour Jaspers un élément de la rationalité de l'homme.

Enfin, la lecture du tableau concernant la conception du philosophe Jon Elster nous apporte une remise en cause de certains éléments et des éléments nouveaux de définition de la rationalité. Ainsi, l'homme rationnel chez Jon Elster n'est pas toujours libre, au contraire il nous montre qu'il crée parfois lui-même des freins à sa liberté afin d'être sûr d'être rationnel. De la même façon, Elster remet en cause le fait que l'homme rationnel soit toujours un homme conscient et réfléchi dans ses choix. Selon lui, la conformité de ses choix par rapport à des valeurs ou des normes fait appel à des habitudes de comportements inconscients. Enfin, l'intérêt de l'approche scientifique de Jon Elster est, selon nous, d'introduire la notion de temps dans la rationalité. Selon l'utilisation que l'homme fait de son temps dans un choix ou une activité, il sera plus ou moins rationnel.

En psychologie, P. Watzlawick, J. Weakland et R. Fisch nous montrent que la rationalité de l'homme se base souvent sur la non conscience de l'utilisation de valeurs ou de normes. Ainsi, l'homme rationnel n'est pas l'homme qui réfléchit avec ordre, mais il agit comme le décrit Raymond Boudon car il a de bonnes raisons, sans en avoir toujours conscience. La vision psychologique est intéressante car elle nous amène à dire que la rationalité aboutit à des actions aussi bien rationnelles, dans le

sens de conforme à la raison, qu'irrationnelles. Au-delà de ce constat un peu dépitant sur la rationalité, les trois auteurs montrent, par la recherche de solutions à des problèmes en impasse, que l'homme rationnel doit chercher à dépasser son cadre de valeurs afin de trouver non pas des solutions « logiques » par rapport à son système de valeurs, mais des solutions adaptées à la situation propre du problème.

2.3.3. Commentaires sur la comparaison des conceptions de la rationalité entre les différentes disciplines

Si nous comparons à présent les conceptions des différentes disciplines, nous remarquons une même tendance de la définition de la rationalité à évoluer vers des critères ou éléments multiples et surtout de plus en plus subjectifs. Selon nous, il est possible d'interpréter cette tendance comme la reconnaissance par les scientifiques d'une grande part d'inconnu dans la définition de ce concept. De la part des sociologues, la tendance s'explique par la volonté de ne pas créer des lois fondamentales sur le fonctionnement de la société, mais plutôt des explications compréhensives de l'activité sociale. De plus, la sociologie démontre que la rationalité s'explique et n'existe que dans la théorie, comme l'exprime Max Weber dans sa typologie des activités sociales. Dans la pratique, l'homme ne fait que s'approcher de la rationalité, car une part d'inconnu et de subjectif est toujours présente.

Mais le changement le plus marquant dans la conception de la rationalité est de considérer la rationalité comme vecteur d'irrationalité. L'économiste H.A. Simon sera le premier scientifique à le concevoir par l'invention du concept de la rationalité limitée, qui tend à montrer que l'homme peut commettre des erreurs tout en étant rationnel. En psychologie, les auteurs P. Watzlawick, J. Weakland et R. Fisch, montrent que la rationalité de l'homme peut correspondre à une facilité de comportement de l'homme et qu'il doit se comporter « contre-nature » pour que la rationalité de son comportement n'aboutisse pas à un acte irrationnel. Il rejoint par là le philosophe Jon Elster qui définit l'homme rationnel par sa capacité à restreindre sa liberté, valeur chère à l'homme occidental, lorsque la situation le demande.

2.3.4. Commentaires sur l'évolution dans le temps des éléments de définition de la rationalité

La lecture des éléments de définition de la rationalité nous apprend que des éléments ont disparu avec l'évolution de la société économique et sociale, à savoir tous les éléments de certitude ou de supériorité de l'homme. La société occidentale, par la remise en cause du libéralisme économique, ne voit plus la rationalité comme solution absolue de choix rationnels et se rend compte de ses limites.

De nouveaux éléments fondamentaux de la rationalité apparaissent, tels que la relation à l'autre, la conscience de la subjectivité des hommes, le temps. Tous ces éléments sont des critères flous et non délimités, qui complexifient la définition de la rationalité. Toutefois, ils apportent une vision de l'homme rationnel plus proche de ses différentes facettes de comportement : l'activité sociale, économique ou affective, qui correspondent à autant de manière différente d'être rationnel.

Enfin, nous observons une persistance de certains éléments au cours de l'évolution de la société depuis le XVIII^e siècle, telle la liberté. Nous pouvons interpréter cette constance d'un point de vue culturel. En effet, dans la société

occidentale et plus particulièrement en France depuis la révolution française, la liberté est un droit ancré dans la constitution. Toutefois, si la liberté reste une valeur défendue ardemment dans la société occidentale, certains auteurs tels que Elster ou Watzlawick, nous montrent que l'homme a parfois besoin de restreindre sa liberté pour être certain d'agir rationnellement.

2.4. Apport de la rationalité pour l'aménagement-urbanisme

Dans un premier temps, il est possible de comparer l'évolution de l'aménagement-urbanisme à celle des autres disciplines par l'influence même de l'évolution de la société. Ainsi, nous discernons un aménagement-urbanisme qui essaie de se rapprocher d'une rationalité économique pendant la période de grands travaux du New Deal, par exemple, puisqu'il s'agissait d'avoir des aménagements rentables en terme d'utilisation et créateurs d'emplois. Aujourd'hui, selon nous, l'aménagement-urbanisme semble vivre une période de doute vis-à-vis de ses méthodes de décision et d'action. La recherche d'une rationalité spécifique à ce champ scientifique doit se faire en tenant compte de ce contexte.

Quelques éléments de définition de la rationalité dans les différentes disciplines nous permettent de susciter une réflexion sur le champ de l'aménagement-urbanisme.

Comme il a été décrit, la vision économique influencée par Descartes a une approche de l'homme supérieur à la nature car il possède la qualité de penser. En aménagement-urbanisme, la nature est prégnante car l'aménageur a une action directe sur un lieu donné et doit prendre en compte l'environnement naturel et humain pour maximiser ses chances de réussite. Si l'aménageur ne se considère plus comme dominateur de la nature, puisqu'il en a vécu les limites, nous pensons qu'il reste dans une position de maîtrise de la nature afin de pouvoir la moduler ou l'adapter aux aménagements.

Si on considère que l'aménagement-urbanisme recherche une solution satisfaisante, comme les conceptions les plus récentes de la rationalité, alors il est possible d'envisager que ce champ scientifique se rattache à des éléments de définition de la rationalité lui correspondant. Ainsi, l'aménagement-urbanisme implique des projets concernant plusieurs domaines d'activités et à l'attention de groupes d'individus. Il est alors possible de conclure qu'une rationalité en aménagement-urbanisme doit impliquer une relation de l'homme avec ses semblables.

Enfin nous avons noté d'autres éléments qui laissent des questions en suspens quant à une rationalité spécifique de l'aménagement-urbanisme :

- L'évaluation du risque par rapport au gain recherché peut-elle faire partie de la définition de la rationalité de l'aménagement-urbanisme ? Si oui, quels critères de réussite se donne-t-on et sur combien de temps ?
- Les valeurs existent-elles et sont-elles prises en compte en aménagement-urbanisme pour décider ?
- Le temps peut-il être un critère de rationalité de l'aménagement ?
- La rationalité de l'aménageur doit-elle aboutir à un intérêt collectif ou général ?

→ La présentation de l'évolution de la décision et de la rationalité dans ce chapitre montre son adéquation avec l'évolution de la société occidentale.

Si, jusqu'à l'avènement de l'ère industrielle, la décision est un outil sûr et cadré pour aboutir à la réussite, elle devient moins fiable sur la réussite qu'elle prédit, et plus complexe à construire avec la remise en cause du libéralisme et les crises économiques de la fin du XX^e siècle.

L'évolution du concept de rationalité est également influencée par le climat de confiance issu du libéralisme, puis par le doute qu'inspire son déclin. Mais le plus grand changement du concept de rationalité se réalise lorsque les scientifiques des sciences sociales se l'approprient aux XIX^e et XX^e siècles. En effet, le concept de rationalité est d'abord créé dans une vision économiste, qui lui confère des principes d'ordre, de raison et de calcul. Les sociologues, philosophes, anthropologues et psychologues élargissent le domaine d'action de la rationalité, et surtout démystifient la rationalité comme solution idéale au dysfonctionnement de la société.

Finalement, à travers la vision des différentes disciplines des sciences humaines, la rationalité est aujourd'hui un concept qui accorde de l'importance à la subjectivité de l'homme, à sa référence à des valeurs et à des normes, à l'interaction des hommes entre eux, au temps, et à un intérêt collectif ou général.

Si la définition de l'homme rationnel de Maurice Allais, « être un homme poursuivant des fins cohérentes et adoptant des moyens appropriés », est aujourd'hui remise en cause par la complexification du processus de décision, elle permet toujours de démontrer le lien entre décision et rationalité contemporaines. En effet, lorsque l'homme cherche à réaliser des choix rationnels, il est obligé d'adopter une démarche décisionnelle, aussi complexe soit-elle. De la même manière, la décision ne peut se construire qu'avec un processus intellectuel voir méthodologique qui correspond à un type approprié de rationalité.

Le champ de l'aménagement-urbanisme est un domaine de prise de décision pour l'amélioration du fonctionnement de la société. Il appartient donc au domaine politique, caractérisé par la complexité de son organisation et des processus de décision. Si la rationalité de Descartes a pu servir à l'aménagement-urbanisme d'argument pour justifier des décisions préalables, sa conception est devenue trop simple pour gérer la complexité de la société.

Il convient donc aujourd'hui, au vu de sa complexification et de sa subjectivité définies dans les autres disciplines, de chercher si une rationalité spécifique existe en aménagement-urbanisme, ainsi que l'apport scientifique et méthodologique qu'elle peut lui donner.

PARTIE II : DEFINITION DE L'AMENAGEMENT-URBANISME ET REFLEXION SUR LA RATIONALITE DE CE CHAMP SCIENTIFIQUE

La recherche littéraire effectuée sur la décision et la rationalité nous amène à engager une réflexion dans le domaine de l'aménagement-urbanisme. Toutefois, il paraît nécessaire, dans un souci de rigueur scientifique, de définir ce champ au préalable. Or, son existence récente ne permet pas actuellement de donner une définition reconnue par l'ensemble du monde scientifique. Nous allons donc essayer dans cette partie de confronter des auteurs, et notre réflexion de l'aménagement-urbanisme, afin d'en proposer une conception. Il sera alors possible d'entrer dans le vif du sujet qu'est la rationalité dans la prise de décision en aménagement-urbanisme, à travers des cas d'études révélateurs ou non de rationalité.

I. Etude et proposition de définition de la conception d'aménagement-urbanisme

1.1. Définitions de l'aménagement et de l'urbanisme

Etudier la rationalité dans les prises de décision en aménagement et en urbanisme, nécessite de définir ces deux champs.

Les termes d'aménagement et d'urbanisme sont apparus récemment, puisque ils sont utilisés depuis seulement un siècle. Par conséquent, ces champs paraissent être encore trop « jeunes » car insuffisamment expérimentés et réfléchis par les professionnels et chercheurs, pour détenir une définition reconnue par l'ensemble des professionnels. Face à ce constat, nous utilisons les définitions qui existent et essayons de les analyser en fonction du sujet du mémoire qui porte sur la rationalité, de notre expérience et de nos conceptions propres de l'aménagement et de l'urbanisme.

Nous proposons enfin une conception voire une définition qui regroupe l'aménagement et l'urbanisme, et qui soit utilisable dans la réflexion sur la rationalité dans les prises de décision en aménagement-urbanisme.

1.1.1. L'origine de l'aménagement et de l'urbanisme

1.1.1.1. Une pratique ancestrale de l'aménagement et de l'urbanisme

Malgré les divergences d'opinions, nous partons du postulat que l'aménagement et l'urbanisme existent depuis l'apparition de l'homme, puisque celui-ci a toujours transformé son espace environnant afin d'améliorer sa situation, voire simplement survivre. Il en est ainsi pour la maîtrise de l'eau qui a nécessité de plus en plus d'ingénierie au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux besoins : irrigation, alimentation en eau potable, production d'électricité, prévention des risques d'inondation, etc.

De la même façon, la ville antique, grecque ou romaine, était pensée et organisée pour en faire un lieu d'équilibre économique et social, c'est-à-dire où chacun avait la possibilité de mettre à profit son activité et mener sa vie quotidienne sans encombre. Ainsi, on a donné naissance à des espaces spécifiques répondant à des fonctions : le marché, le forum, le temple, l'agora, les thermes, l'amphithéâtre.

Cette organisation était l'assise d'un pouvoir en place dans la ville, qui se donnait les moyens de protéger ses citoyens et de les défendre en cas de guerre grâce à la construction de remparts. La confiance acquise auprès de la population permettait au pouvoir de garder sa légitimité et d'étendre sa gloire par l'invasion d'autres territoires.

1.1.1.2. L'aménagement et l'urbanisme : deux champs scientifiques récents

Malgré l'évidence d'une pratique de l'aménagement et de l'urbanisme depuis longtemps, ces deux termes ne sont apparus que récemment dans le discours scientifique. Pour s'en convaincre il suffit de reprendre la définition de l'urbanisme traité dans l'*Encyclopaedia Universalis*²⁴ : « Le créateur du terme (racine *urbs*) pour les langues latines est l'ingénieur espagnol Idelfonso Cerda (1816-1876), auteur en 1867 de la *Teoria general de la urbanizacion*. Cerda y indique que ce néologisme est nécessaire pour désigner une « matière neuve, intacte et vierge » qui va avoir le statut d'une « véritable science ». Dans son acception originelle, l'urbanisme est la pratique sociale spécifique qui, après la révolution industrielle, cherche à fonder sur un discours (théorie) scientifique la construction d'un ordre spatial urbain adapté à la nouvelle société économique et technologique. Si l'urbanisme est un trait de la société industrielle, il ne se superpose pas à l'urbanisation, mais demeure une pratique particulière parmi les processus d'aménagement de l'espace urbain. »

L'apport de Cerda est véritablement de créer une théorie ou une science, l'urbanisme, là où il n'existe qu'une pratique, l'urbanisation.

Dans la même encyclopédie, l'aménagement est défini comme « une notion moderne et prospective. Politique économique à long terme, son but est l'amélioration cohérente de l'environnement où se déroulent les activités humaines. »

Ainsi, les définitions de l'*Encyclopaedia Universalis* nous montrent que l'urbanisme et l'aménagement ont un rôle à jouer en tant que théories par rapport à leurs simples pratiques antérieures. Il s'agit pour ces nouveaux champs de devenir les outils de transformation de l'espace par la connaissance du monde complexe et par la prospective sur l'avenir. L'aménagement et l'urbanisme nécessitent ainsi de connaître les pratiques antérieures, afin de tirer leçon du passé et d'optimiser les avancées technologiques, de comprendre les enjeux et besoins du territoire à aménager et à rechercher voire calculer les conséquences de l'aménagement et de l'urbanisme.

1.1.1.3. L'aménagement et l'urbanisme, une nécessité politique

Il ne faut pas oublier que l'aménagement se concrétise par un discours scientifique car il résulte d'une nécessité sociale dans les pays industrialisés. En ce sens, comme l'explique Nicole de Montricher²⁵, docteur en droit et chercheur au CNRS, l'aménagement du territoire est né du déclin industriel à partir de la crise boursière de 1929. Les villes subissent alors la fermeture des usines et l'afflux de travailleurs cherchant un emploi, tandis que les régions rurales subissent le chômage et la désertification. Le pouvoir central est alors intervenu pour aider les autorités territoriales et tenter de redresser les écarts de ressources provoqués par les transformations rapides du système économique mondial.

²⁴ Encyclopaedia Universalis, Volumes 1 et 16, 1976, Edition Encyclopaedia Universalis France S.A.

²⁵ De Montricher N., 1995, L'aménagement du territoire, Editions la Découverte

Ainsi, de façon plus ou moins directement liée à la crise de 1929, tous les gouvernements des pays industrialisés ont mis en place une organisation volontariste de l'espace.

1.1.1.4. Choix d'un postulat de départ pour la recherche

Suite à ces deux définitions nous parlons désormais non plus du champ de l'aménagement et du champ de l'urbanisme mais du champ de l'aménagement-urbanisme. L'amalgame de ces deux champs est loin d'être reconnu par les professionnels, chercheurs et politiques, puisque les deux champs n'ont pas acquis la même reconnaissance. Ainsi, il existe un code de l'urbanisme dans la législation française, mais il n'existe pas de code en aménagement. Nous considérons, malgré les différences, que leur regroupement est un choix de départ pour chercher à définir la rationalité en aménagement-urbanisme.

Pour argumenter ce choix, nous nous fondons sur le constat que les deux champs ont beaucoup d'éléments de définition en commun telles la transformation et l'organisation de l'espace où se déroulent les activités humaines. L'urbanisation semble plus axée sur une intervention en milieu urbain. Mais avec les phénomènes d'étalement de l'espace urbain, il devient de plus en plus difficile de trouver la limite entre rural et urbain. De plus, même les villages ruraux ont des problématiques urbaines à résoudre. Enfin, même si les deux champs sont effectivement distincts, la différence est suffisamment minime pour étudier le sujet de la rationalité dans les prises de décision en aménagement-urbanisme.

Suite à cette présentation du champ de l'aménagement-urbanisme à son origine, voyons comment il a été adopté et interprété par les politiques et les chercheurs en aménagement-urbanisme.

1.1.2. Présentation et analyse de différentes définitions de l'aménagement-urbanisme

1.1.2.1. La vision politique

1.1.2.1.1. L'aménagement-urbanisme, outil au service d'idéologies politiques

Une partie des définitions à étudier sont plutôt des conceptions politiques. En effet, l'aménagement-urbanisme est un des instruments du politique pour mettre en œuvre des idéologies. En fonction de la période et des pays, on a donc des définitions qui peuvent être très différentes. Prenons l'exemple de la mise en place en France du réseau « Freycinet » en 1878. Il s'agit d'une politique d'aménagement du territoire qui vise à densifier le maillage du réseau de chemins de fer. Toutefois, à travers les objectifs de démocratisation des transports et de l'économie sur tout le territoire, se dévoile une idéologie politique de centralisation et de contrôle volontariste du pouvoir vers Paris.

Le volontarisme politique s'exprime également au moment de la crise boursière de 1929 aux Etats-Unis. Le gouvernement américain crée la Tennessee Valley Authority, structure de l'Etat, pour relancer l'économie du sud-est des Etats Unis par la commande de grands travaux d'aménagement, tels que des barrages, des ponts et des routes.

1.1.2.1.2. La remise en cause de l'aménagement-urbanisme centralisé

La vision centraliste de l'aménagement du territoire est remise en cause principalement à partir de la fin de la deuxième guerre mondiale en 1945, notamment par Jean-François Gravier, géographe, auteur du désormais célèbre « Paris et le désert français » en 1947, et premier délégué à l'Aménagement du Territoire en 1963. Lorsqu'il est à cette fonction, l'aménagement consiste à « organiser l'occupation du sol de manière à mettre la croissance économique au service de la promotion sociale²⁶ ». Les fondements de la politique de l'époque relèvent d'une approche géographique de la présence ou non d'un certain nombre d'éléments géophysiques (équipements, entreprises, population...). Les processus de décision les plus adaptés à cet objectif reposent sur un groupe d'élites parisiennes que constitue la DATAR, qui est la mieux qualifiée par ses connaissances et son savoir-faire en matière d'aménagement-urbanisme. On perçoit ici une contradiction dans la conception de J.F. Gravier qui voit une différence de développement entre Paris et la Province, mais ne conçoit pas le développement de la Province autrement que par l'intermédiaire de l'Etat et des élites parisiennes.

L'aménagement du territoire doit permettre un rééquilibrage du territoire grâce à une régionalisation de la France. 22 régions sont ainsi constituées, et en 1964, Olivier Guichard, homme politique proche du général de Gaulle, crée les postes de préfets de région qui coordonnent les actions de l'Etat. La régionalisation est alors encore très centralisée avec des préfets de région ayant pour fonction de représenter l'Etat. Dans la définition donnée de l'aménagement du territoire, le terme de rééquilibrage doit s'entendre par la répartition des richesses et des hommes sur le territoire, mais le rééquilibrage ne s'entend pas par autonomie de décision des régions face à un pouvoir centraliste entre l'Etat à Paris et le reste de la France. Ici l'aménagement du territoire reste volontariste et technocratique, et il manque à la définition la place des hommes et acteurs locaux dans la transformation de l'espace.

1.1.2.1.3. L'intégration de la population dans la politique d'aménagement-urbanisme

En 1995, le gouvernement comble cette lacune avec la « loi Pasqua », nommée « Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire ». Pour expliquer la nouveauté qu'apporte la loi, nous pouvons citer Jean-Louis Guigou²⁷ : « Le passage du concept d'aménagement à celui de développement est fondamental : l'aménagement est consenti, octroyé ; il est redistributif et porte souvent sur les équipements matériels ; le développement est voulu, partagé ; il est productif de richesses ». La conception de Jean-Louis Guigou apporte une vision assez restreinte de l'aménagement, qui correspond plus à la pratique de l'aménagement que l'on a eu en France de l'après-guerre aux années 1990, qu'à une définition scientifique du champ de l'aménagement. Toutefois, la citation permet d'enrichir la définition de l'aménagement de l'apport moteur de la population et des acteurs locaux, en parallèle d'orientations d'aménagement nationales.

L'apport de la conception politique en aménagement est important, car il accorde, depuis les lois de décentralisation de 1982-1983 une part importante au jeu

²⁶ In De Montricher N., 1995, L'aménagement du territoire, Editions la Découverte, p. 4.

²⁷ Guigou J.L., 1995, Une ambition pour le territoire : aménager l'espace et le temps, Ed. de l'Aube

des acteurs sociaux. Ainsi Jean-Pierre Gaudin²⁸, chercheur au Centre Comparatif des Politiques Publiques et des Espaces Locaux, voit dans la gestion urbaine la nécessaire contractualisation, plus ou moins forte selon les régimes politiques, entre l'Etat et les collectivités territoriales. On comprend alors que l'aménagement dans sa pratique est plus complexe qu'une relation binaire et unilatérale de l'Etat vers le reste du territoire. En effet, l'aménagement-urbanisme se décide en fonction de compromis et de rapports de force entre les différents acteurs concernés : politiques, techniciens, acteurs socio-économiques et populations concernés par l'aménagement.

1.1.2.2. La vision des chercheurs en aménagement-urbanisme

1.1.2.2.1. Une vision esthétique de l'aménagement-urbanisme

Pour commencer la présentation de définitions, intéressons-nous à la vision esthétique de l'urbanisme de l'architecte Camillo Sitte²⁹. Lorsqu'il écrit « L'art de bâtir les villes » en 1889, l'architecte est subjugué par la beauté et l'harmonie des villes antiques et il cherche à établir une somme de règles de composition dont l'application devrait permettre d'obtenir les beautés et organisations analogues à ces mêmes villes. Ainsi, pour définir l'urbanisme, il reprend une citation d'Aristote : « Tous les principes de l'art de construire les villes se résument dans le fait qu'une cité doit offrir à ses habitants à la fois la sécurité et le bonheur. »³⁰ Il interprète alors les paroles d'Aristote en indiquant que « Cet objectif n'est réalisable que si la construction des villes n'est pas simplement considérée comme une question de technique, mais comme relevant de l'art, dans l'acception la plus précise et la plus noble de ce terme. Il en fut ainsi dans l'Antiquité, au Moyen Age et pendant la Renaissance, partout où l'on cultivait les arts ». La définition d'Aristote nous intéresse car elle utilise des termes moins courants aujourd'hui. Ainsi, le principe d'offrir sécurité et bonheur aux habitants est intéressant car il renvoie à une vision de l'intérêt général dont les urbanistes seraient dépositaires. Mais il est également possible de voir dans la citation une manière pour l'aménagement-urbanisme de régenter de façon autoritaire la vie de chaque citoyen en leur indiquant le bonheur à vivre et non pas en leur donnant les moyens de s'épanouir chacun à leur façon.

Toutefois, si aujourd'hui on parle d'intérêt général, on n'y entend pas la même signification. Dans la citation d'Aristote, Camillo Sitte s'intéresse à l'échelle humaine de l'urbanisme. Ainsi, la technique est au service de l'art pour permettre à l'homme de vivre dans la ville le mieux possible et de percevoir sa beauté grâce à la composition urbaine. Cette vision s'oppose aux villes modernes et contemporaines, qu'il critique pour leurs aspects trop techniques et peu esthétiques. La confrontation de pensée entre urbanisation ancienne et moderne est intéressante car elle pose question sur le sujet de la rationalité : l'urbanisme doit-il répondre à des principes d'organisation et de composition rationnelles telles que les conçoit Camillo Sitte ?

²⁸ Gaudin J.P., La contractualisation des politiques urbaines, in Genestier P. (sous la dir.), 1996, Vers un nouvel urbanisme, La documentation Française

²⁹ Sitte C., 1889 (1996 édition française), L'art de bâtir les villes, Seuil

³⁰ Ibid, p.2

des acteurs sociaux. Ainsi Jean-Pierre Gaudin²⁸, chercheur au Centre Comparatif des Politiques Publiques et des Espaces Locaux, voit dans la gestion urbaine la nécessaire contractualisation, plus ou moins forte selon les régimes politiques, entre l'Etat et les collectivités territoriales. On comprend alors que l'aménagement dans sa pratique est plus complexe qu'une relation binaire et unilatérale de l'Etat vers le reste du territoire. En effet, l'aménagement-urbanisme se décide en fonction de compromis et de rapports de force entre les différents acteurs concernés : politiques, techniciens, acteurs socio-économiques et populations concernés par l'aménagement.

1.1.2.2. La vision des chercheurs en aménagement-urbanisme

1.1.2.2.1. Une vision esthétique de l'aménagement-urbanisme

Pour commencer la présentation de définitions, intéressons-nous à la vision esthétique de l'urbanisme de l'architecte Camillo Sitte²⁹. Lorsqu'il écrit « L'art de bâtir les villes » en 1889, l'architecte est subjugué par la beauté et l'harmonie des villes antiques et il cherche à établir une somme de règles de composition dont l'application devrait permettre d'obtenir les beautés et organisations analogues à ces mêmes villes. Ainsi, pour définir l'urbanisme, il reprend une citation d'Aristote : « Tous les principes de l'art de construire les villes se résument dans le fait qu'une cité doit offrir à ses habitants à la fois la sécurité et le bonheur. »³⁰ Il interprète alors les paroles d'Aristote en indiquant que « Cet objectif n'est réalisable que si la construction des villes n'est pas simplement considérée comme une question de technique, mais comme relevant de l'art, dans l'acception la plus précise et la plus noble de ce terme. Il en fut ainsi dans l'Antiquité, au Moyen Age et pendant la Renaissance, partout où l'on cultivait les arts ». La définition d'Aristote nous intéresse car elle utilise des termes moins courants aujourd'hui. Ainsi, le principe d'offrir sécurité et bonheur aux habitants est intéressant car il renvoie à une vision de l'intérêt général dont les urbanistes seraient dépositaires. Mais il est également possible de voir dans la citation une manière pour l'aménagement-urbanisme de régenter de façon autoritaire la vie de chaque citoyen en leur indiquant le bonheur à vivre et non pas en leur donnant les moyens de s'épanouir chacun à leur façon.

Toutefois, si aujourd'hui on parle d'intérêt général, on n'y entend pas la même signification. Dans la citation d'Aristote, Camillo Sitte s'intéresse à l'échelle humaine de l'urbanisme. Ainsi, la technique est au service de l'art pour permettre à l'homme de vivre dans la ville le mieux possible et de percevoir sa beauté grâce à la composition urbaine. Cette vision s'oppose aux villes modernes et contemporaines, qu'il critique pour leurs aspects trop techniques et peu esthétiques. La confrontation de pensée entre urbanisation ancienne et moderne est intéressante car elle pose question sur le sujet de la rationalité : l'urbanisme doit-il répondre à des principes d'organisation et de composition rationnelles telles que les conçoit Camillo Sitte ?

²⁸ Gaudin J.P., La contractualisation des politiques urbaines, in Genestier P. (sous la dir.), 1996, Vers un nouvel urbanisme, La documentation Française

²⁹ Sitte C., 1889 (1996 édition française), L'art de bâtir les villes, Seuil

³⁰ Ibid, p.2

1.1.2.2.2. Une vision centraliste de l'aménagement-urbanisme

Présentons ensuite une définition de Pierre MERLIN, donnée dans son Dictionnaire de l'Urbanisme³¹ : « l'aménagement du territoire est l'art ou la technique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques voire stratégiques ».

Cette définition a le mérite d'utiliser des termes qui accordent tous les aménageurs. En effet, on comprend que l'aménagement a un rapport avec l'espace, l'homme et ses activités, et que ce champ nécessite une réflexion pour savoir si ce que nous transformons sera bon pour l'avenir ou non.

Cependant malgré ce point de départ d'une définition de l'aménagement, des questions se posent pour comprendre comment l'aménagement est pratiqué. Là, les termes utilisés sont flous car ils laissent au lecteur beaucoup de présupposés. « Disposer avec ordre », par exemple, suppose que l'auteur a une représentation personnelle de l'ordre qu'il croit partagée de tous. Or, nous savons que ce n'est pas le cas, et qu'il s'agit plutôt de références à des valeurs qu'à des règles communes. Le lecteur est donc peu informé de la manière de procéder pour disposer avec ordre en aménagement.

Enfin, la définition de Pierre Merlin paraît datée par rapport à des avancées législatives en aménagement. Pour lui, la transformation de l'espace prévu par l'aménagement doit se faire en prenant en compte « les contraintes naturelles, humaines et économiques ». Si ces éléments restent vrais, ils sont aussi considérés aujourd'hui comme des atouts, ce qui place l'aménageur dans une position différente quant à l'adaptation de son projet à l'environnement. De plus, si des éléments sont à prendre en compte en aménagement-urbanisme, on ne peut se contenter de trois éléments. La notion de développement durable par exemple, amène l'aménageur à prendre en compte l'environnement, l'économie et le social mais surtout les relations d'équilibre ou non qui existent entre eux.

1.1.2.2.3. Une vision politique de l'aménagement-urbanisme

Pour Nicole de Montricher, Maître de conférence spécialisée dans l'analyse des politiques publiques, l'aménagement-urbanisme est avant tout politique. Il se traduit par une définition en plusieurs outils indispensables à une action d'aménagement de l'espace : « aménager l'espace, c'est assurer le développement équilibré de l'ensemble des régions qui le composent. Pour devenir opérationnel, un tel projet nécessite quatre types d'outils :

- Une ou plusieurs structures d'autorité, conçues pour organiser la cohérence du territoire.
- Des réseaux de communication pour unir certains points du territoire entre eux.
- Un découpage du territoire en circonscriptions dont la taille doit permettre de planifier les implantations d'activités.

³¹ P. Merlin et F. Choay , 1996, 2è édition, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, PUF

- Une aide au développement économique et social pour égaliser les chances entre les espaces géographiques. »³²

Contrairement à Pierre Merlin, Nicole de Montricher nous donne dans sa définition les outils nécessaires pour atteindre les objectifs de l'aménagement, qui sont pour elle le développement équilibré des régions. Toutefois, on peut regretter qu'elle s'attarde sur des moyens techniques et financiers non exhaustifs, et peu sur les méthodes pour atteindre ces objectifs. On s'interroge par exemple sur l'existence d'« une structure d'autorité pour organiser la cohérence du territoire » sans savoir la façon dont elle est mise en place. Cette autorité est-elle régionale, est-elle élue au suffrage universel ou bien nommée par une autre autorité ? De la même façon, l'auteur donne peu d'informations sur la manière dont se construisent les jeux d'acteurs et les processus de décision.

1.1.2.2.4. Une vision universitaire et théorique de l'aménagement-urbanisme

Enfin, pour avoir une dernière vision de l'aménagement, nous pouvons citer Denis Martouzet³³, Maître de conférence au CESA de Tours, pour qui : « L'aménagement-urbanisme est un champ de connaissance portant sur l'espace, ses composants et leurs transformations éventuelles. L'aménagement-urbanisme se donne comme moyen de transformer l'espace en vue d'une amélioration souhaitée par rapport à un état initial jugé améliorable. L'aménagement-urbanisme, comme réflexion, savoir, savoir-faire se concrétise sur le terrain dans l'action. L'aménagement-urbanisme est donc prescriptif, ce qui pose le problème de la responsabilité, et normatif. Enfin, l'aménagement-urbanisme est un champ de recherche, d'étude et d'action non clos spatialement, temporellement, en termes d'acteurs et en termes de disciplines. ».

L'intérêt de cette définition est d'apporter des éléments sur ce qu'est et doit être un aménageur. Il est amené à faire des choix ayant parfois de lourdes conséquences et doit les assumer. On est loin de la vision de Pierre Merlin, où l'aménageur semble répondre techniquement à une décision politique conçue pour un intérêt général non remis en cause. De plus, la responsabilité de l'aménageur est d'autant plus importante qu'il se base sur des valeurs pour décider. Or, la société a tendance à croire à l'existence d'un intérêt général, clairement défini, qui guide les décisions politiques.

Toutefois, cette définition pose également des questions. Ainsi, nous avons des informations sur l'aménagement-urbanisme en tant que science et action, mais nous nous interrogeons sur le comment de l'action. En quoi la pratique de l'aménagement-urbanisme est-elle spécifique vis-à-vis d'autres champs ? De plus, bien qu'il soit précisé que l'action de transformation de l'espace se justifie par un constat de situation améliorable, nous nous demandons s'il existe un objectif supérieur, qui amène l'aménageur à agir.

³² De Montricher N., 1995, L'aménagement du territoire, Editions la Découverte, p.6

³³ Martouzet D., 2002, Normativité et interdisciplinarité en aménagement-urbanisme, in Revue d'Economie Régionale et Urbaine, IV, p. 620

1.2. Conception et expérience personnelles de l'aménagement-urbanisme

Il paraît nécessaire dans ce mémoire de ne pas négliger l'apport de réflexions sur le sujet de la rationalité, liées à des expériences, des conceptions ou des idéologies personnelles, elles-mêmes formées dans un contexte spécifique. Pour défendre ce discours, nous nous appuyons sur le travail de Raymond Boudon sur la rationalité cognitive³⁴. Boudon explique que la sociologie part du principe qu'il y a continuité entre connaissance ordinaire et connaissance scientifique.

Pourtant, il souligne que l'on est souvent tenté de voir dans la connaissance scientifique le produit de la *Raison* et dans la connaissance ordinaire celui de la *Culture*. Toutefois, malgré leurs différences, elles sont toutes deux à la fois rationnelles et culturelles. En effet, « ces formes de connaissance ont en commun de viser la cohérence, la généralisation, la simplification et la clarification ; elles sont indistinctement soumises à un processus de rationalisation »³⁵.

1.2.1. Le contexte historique

Tout d'abord, concernant notre conception de l'aménagement-urbanisme, elle est fortement liée au contexte dans lequel nos connaissances d'aménageur se sont construites.

Contrairement aux grands aménageurs à l'origine d'une politique d'aménagement volontariste, nous n'avons pas connu de phénomène de crise qui fasse de l'aménagement une urgence. Il nous est donc plus facile de critiquer des expériences, telles que les constructions d'après la deuxième guerre mondiale ou les logements sociaux liées aux politiques de la ville. Il ne s'agit pas ici de mettre en cause des professionnels qui ont tenté de répondre à des besoins particuliers de leur époque, mais de tirer leçon des pratiques non concluantes du passé. Notre contexte personnel n'est pas celui d'une urgence de construction ou de réalisations de grands travaux pour la survie de la population, mais d'une urgence de réflexion sur la pratique de l'aménagement afin de garder une éthique professionnelle. L'urgence s'est révélée depuis la médiatisation de grandes crises écologiques, telles que les marées noires dues aux échouages de grands pétroliers comme *L'Amoco Cadiz*, *l'Erika* ou le *Prestige* pour ne citer que des exemples ayant touchés l'Europe. De même, les scandales politiques sur la santé humaine du sang contaminé ou de la vache folle ont fortement remis en cause la confiance de la population envers un système économique libéral ayant amené à des perversions du système au point de ne plus respecter les principes fondamentaux de la vie humaine.

C'est pourquoi, notre réflexion se base aujourd'hui principalement sur les principes sociaux de travail équitable pour une économie plus juste socialement, et de respect et de protection de l'environnement lors de transformations de l'espace. Ces principes sont ceux inspirés par le rapport Brundtland³⁶ de 1988 sur le développement durable qui précise que : « le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ».

³⁴ Boudon R., 2003 « Raison, bonnes raisons », PUF

³⁵ Ibid p. 59

³⁶ Brundtland G.H., 1988, *Notre avenir à tous*, Rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement, Ed. du Fleuve

1.2.2. Le parcours scolaire, base de connaissances

Ensuite, nos connaissances sont directement liées au type d'enseignement qui détermine notre réflexion sur le sujet de la rationalité. Nos connaissances en aménagement-urbanisme se sont construites au long d'un parcours scolaire. En premier lieu, nous avons été influencé par une vision écologique de l'aménagement lors d'un BTS de gestion et protection de la nature. Toutefois, au delà de l'aspect environnemental, il ressort de cet enseignement une vision réaliste de l'état de l'environnement sur la terre, mais qui ne plonge pas dans le pessimisme. En effet, il s'agit pour l'aménageur de décider et d'agir en fonction de convictions liées à une vision du monde, mais à l'échelle où il estime pouvoir améliorer une situation et garder espoir. Sur ce principe, il est tout autant légitime de travailler sur la sauvegarde de plantes protégées que sur la sauvegarde de la forêt amazonienne.

Une autre école a ensuite influencé nos connaissances, le CESA de Tours, créé autour d'un projet et d'une équipe pédagogiques. Même si les orientations ont changé au cours des trente années, le principe de l'enseignement qui y est donné est la pluridisciplinarité. Cet objectif donne des connaissances variées aux élèves, mais surtout une démarche prospective et constante de recherche de connaissances supplémentaires. Comme pour le BTS, l'enseignement n'aboutit pas à des connaissances figées, mais accompagnées d'une réflexion et de questionnements.

Notre pensée reflète à la fois un parcours scolaire qui remet régulièrement en cause des connaissances ou des points de vue, mais aussi un mouvement de société qui suit une certaine ligne de valeurs, telles que la protection de l'environnement, le bien-être social, la liberté culturelle et la solidarité économique.

1.2.3. L'expérience du terrain, comme apport et autre vision des connaissances

Enfin, au-delà de nos convictions et de nos connaissances théoriques, l'expérience professionnelle compte dans l'apprentissage du métier d'aménageur-urbaniste. Elle est l'occasion d'appliquer les connaissances théoriques et de plonger dans la réalité. L'aménageur-urbaniste se heurte alors à des difficultés ou à des situations inconnues.

Ainsi, l'expérience apprend par exemple les contraintes de temps qui sont données pour réaliser un projet d'aménagement. Celles-ci sont liées à des règles administratives, à la durée des mandats des élus avec lesquels l'aménageur-urbaniste travaille ou au jeu de la concurrence. Le temps constitue une pression sur l'aménageur à tout moment de l'action, qui le constraint parfois à décider d'actions avant d'avoir le recul nécessaire, les informations souhaitées, et l'avis de tous les acteurs concernés. L'aménageur-urbaniste doit avoir alors un esprit d'adaptation pour organiser le processus de décision dans le temps imparti et ce, en réalisant des compromis entre sa conception théorique du projet et son application réelle.

L'expérience apporte également à l'aménageur-urbaniste un autre regard sur ses convictions personnelles. En effet, dans la pratique, l'aménageur-urbaniste est obligé de se confronter à un moment ou un autre du processus de décision, à d'autres acteurs, élus, administrations ou habitants, donc à autant d'opinions et d'intérêts différents du sien. L'objectif d'aboutir à un projet en partenariat avec les autres acteurs concernés le mène à organiser des réunions et des discussions,

pouvant aboutir à des compromis, des consensus ou des conflits. A nouveau, l'imprévu doit laisser place à l'adaptation de la part de l'aménageur-urbaniste.

1.3. Proposition de définition de l'aménagement-urbanisme pour ce mémoire

L'ensemble des définitions et conceptions de l'aménagement-urbanisme que nous venons de citer et commenter, nous amène à présent à concevoir notre propre conception du champ de l'aménagement-urbanisme, principalement sous l'angle de la prise de décision, et conforme à l'idée de la rationalité étudiée dans la partie I du mémoire.

Pour guider notre recherche d'une définition, nous nous basons sur une méthode consistant à répondre à des questions précises : pourquoi, pour quoi, comment, pour qui, par qui, où et quand, pratiquer l'aménagement-urbanisme ?

1.3.1. Pourquoi pratiquer l'aménagement-urbanisme ?

« Pourquoi l'aménagement-urbanisme ? » implique de trouver une réponse sous une forme causale et commençant donc par le terme « parce que ». Nous chercherons dans le passé une explication du présent. Ainsi l'aménagement-urbanisme trouve sa raison d'être, d'une part dans le constat du début du XX^e siècle de l'échec d'équilibre spontané des territoires en terme de développement économique et social, et d'autre part dans l'échec d'une préservation spontanée de l'environnement, dont la prise de conscience ne date que de quelques dizaines d'années.

L'aménagement-urbanisme doit exister et être formalisé en tant que champ car l'homme, s'il vise uniquement son profit, provoque des dégâts irréversibles sur la planète et sur les êtres vivants. Il a donc besoin de cadres légitimes d'action pour penser globalement les répercussions de ses actes sur l'espace.

→ Ainsi, l'aménagement-urbanisme constitue un cadre d'action et de contrôle pour guider les hommes dans leur transformation de l'espace et éviter toute perversion du système d'action en aménagement-urbanisme.

1.3.2. Pour quoi pratiquer l'aménagement-urbanisme ?

1.3.2.1. L'aménagement-urbanisme répond à un idéal

« Pour quoi l'aménagement-urbanisme ? » doit trouver une réponse commençant par le terme « pour ». Il s'agit alors d'argumenter sur la finalité qui guide l'aménageur au long de son action. Il n'est pas contradictoire, mais plutôt nécessaire, si l'on ne veut pas tomber dans un système totalitaire, de concevoir que chaque aménageur puisse agir en fonction de convictions ou idéologies différentes. En effet, comme il a été décrit auparavant, en fonction du parcours scolaire, de l'éducation et plus généralement de son expérience, l'aménageur-urbaniste a des références idéologiques ou des priorités différentes. Il est sensible à telle forme d'esthétique, ou telle approche économique ou environnementale. Par contre l'enjeu de l'aménagement est de trouver des valeurs, voire une éthique d'action, qui rassemble tous les professionnels. Ici, on peut pressentir l'intérêt de la rationalité pour déterminer ces valeurs. En effet, par la rationalité, il est possible de chercher ce qui fait universellement l'accord sur les critères de réussite d'un projet

d'aménagement, sans se laisser égarer par les différences de culture, de système économique ou de langage technique.

1.3.2.2. L'aménagement-urbanisme comme application de l'intérêt général

Pour répondre à la question « pour quoi ? », nous pouvons nous référer au droit, par une lecture du code de l'urbanisme, qui justifie au sein de ses articles, le fondement des actions en aménagement-urbanisme. Nous ne nous arrêtons pas sur la justification des règles conformes à des thématiques, comme par exemple les règles d'implantation de construction du Plan Local d'Urbanisme. Par contre, nous nous intéressons au fondement des actions qui ne correspondent à aucune règle précise et que l'on nomme l'intérêt général.

Il existe par exemple les Projets d'Intérêt Général (PIG) qui, comme le précise l'article L 121-9 du code de l'urbanisme, doivent présenter un caractère d'utilité publique. Les PIG n'émanent que d'une autorité publique et peuvent faire l'objet d'une expropriation pour cause d'utilité publique. Les PIG sont inscrits dans des décrets qui fixent la nature et la liste des opérations autorisées. Trois conditions sont nécessaires pour qu'un projet public soit qualifié de PIG :

- le projet doit présenter un caractère d'utilité publique ;
- le projet doit être destiné à la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'équipement, au fonctionnement d'un service public, à l'accueil de populations défavorisées, à la protection du patrimoine naturel et culturel, à la prévention des risques, à la mise en valeur des ressources naturelles ou à l'aménagement agricole et rural ;
- le projet doit avoir été élaboré par l'autorité compétente.

Que nous apportent ces informations sur les Projets d'Intérêt Général ? Nous constatons qu'en France, la législation accorde à toute autorité publique, élue pour représenter la société, le droit d'user d'une priorité et exclusivité d'action à partir du moment où le projet envisagé présente un caractère d'utilité publique dans le domaine de l'aménagement-urbanisme. Par utilité publique, il faut entendre la satisfaction de besoins auxquels ne peut répondre l'initiative privée et individuelle³⁷. Son contenu n'est pas défini car il est variable selon les époques et les sociétés.

Ainsi, nous comprenons que l'aménagement-urbanisme est régi par un intérêt général dans ses actions, et qu'il possède des outils législatifs pour les imposer lorsque cela est nécessaire. La définition de cet intérêt général est assez vaste dans le code de l'urbanisme et ce sont les décrets qui accompagnent les PIG qui définissent en fonction du projet ce qu'est l'intérêt général dans la situation donnée.

→ Ainsi l'aménagement-urbanisme se caractérise par une action guidée par l'intérêt général, c'est-à-dire une action d'utilité publique dans le domaine de l'aménagement-urbanisme, mais qui reste dans l'ensemble peu précise.

³⁷ Code de l'urbanisme

1.3.3. Comment pratiquer l'aménagement-urbanisme ?

1.3.3.1. L'aménagement-urbanisme est un acte politique

Pour savoir comment pratiquer l'aménagement-urbanisme, il est nécessaire de reprendre la conclusion des deux derniers paragraphes. Il est conclu que l'aménagement est un cadre d'action organisé pour l'intérêt général de la société. Or dans la pratique, l'organisation de l'aménagement-urbanisme se conçoit par la représentation politique de la société. Du fait que l'organisation de l'espace soit un acte politique, nous parlerons de l'aménagement-urbanisme comme d'un objet de l'exercice du pouvoir. Cela signifie que l'aménagement-urbanisme est l'objet d'enjeux politiques et économiques forts et qu'il est soumis à des pressions liés à des intérêts d'acteurs.

L'aménagement-urbanisme appartient au domaine politique depuis qu'il est reconnu par le monde politique au début du siècle et qu'il s'en sert comme action d'organisation de la société. Jusqu'à la fin des années 1970 en France, l'aménagement-urbanisme a été fortement dirigé et contrôlé par le politique qui justifiait son action au nom d'un certain intérêt général. Pour réfléchir sur le « comment » pratiquer l'aménagement-urbanisme, nous préférions nous référer au contexte de la décentralisation cité précédemment, car il correspond à une véritable volonté et réflexion de changement du processus décisionnel en aménagement-urbanisme. Il s'agit de poursuivre la recherche de méthodes alternatives à l'Etat centralisateur, commencée en 1982-1983. Dans le cadre de la décentralisation, la prise de décision politique en matière d'aménagement-urbanisme se fait désormais à l'échelle administrative où se passe l'action.

Mais au delà de la distribution du pouvoir de l'Etat vers les collectivités territoriales, la nouveauté de la décentralisation est à l'intérieur du processus de décision. En effet, si une action est prévue au niveau régional, elle est décidée à cet échelon administratif. Toutefois, pour que la décision se prenne, elle nécessite des avis de l'Etat, ainsi que des acteurs locaux et de la population. Ce processus de communication et de dialogue se réalise au prix de rapports de force et de compromis entre tous les acteurs qui souhaitent intervenir.

1.3.3.2. L'aménagement-urbanisme se réalise par contractualisation

L'instauration de politiques de contractualisation entre l'Etat et les diverses collectivités territoriales est le résultat de la décentralisation et du remodelage du processus de décision. Le cadre d'action de la contractualisation est contraint par des règles de contrôle et de durée de l'action au cours de processus de concertation. L'objet de la concertation est d'organiser les échanges de savoirs et de connaissances entre les trois types d'acteurs que sont le politique, le professionnel en aménagement-urbanisme et la population.

1.3.3.3. La concertation est un idéal de démocratie plus qu'un simple outil de l'aménagement-urbanisme

Arrivé à ce niveau de la réflexion, nous pouvons apporter une précision sur la place de la concertation en aménagement-urbanisme, qui pourrait porter à controverse. En effet, la concertation n'est pas présente et utilisée partout dans le

monde. Par exemple, en Europe, cette méthode est très présente dans les pays scandinaves où elle correspond à une réelle culture. En France en revanche, dans le domaine politique en général, cette pratique est encore marginale car son efficacité dans la prise de décision est encore testée ou remise en cause. L'aspect indéniablement culturel de la concertation n'est pourtant pas l'enjeu de la réussite de cette méthode. L'idéologie qu'elle véhicule est le plus important : une société plus démocratique et plus responsable vis-à-vis de l'aménagement-urbanisme, au sein d'une Europe multi-culturelle en construction permanente, et même d'une société mondialisée. Les méthodes peuvent être réfléchies pour être adaptées à chaque culture et à chaque projet politique.

1.3.3.4. L'évaluation, autre outil nécessaire à la pratique démocratique de l'aménagement-urbanisme

Enfin, la prise de décision, dans un système contractuel, doit faire l'objet d'évaluation des actions, afin de tirer les leçons de ce qui fonctionne ou non, et surtout afin d'éviter les dérives de promesses écrites dans les contrats mais non tenues sur le terrain. Pour reprendre l'analyse sur l'évaluation de l'action urbaine de Alain Bourdin³⁸, chercheur au Laboratoire de Théorie des Mutations Urbaines du CNRS, il s'agit pour l'action urbaine de « s'adapter à des contraintes changeant constamment, et l'évaluation est la garantie de cette adaptation car elle voit a posteriori comment une action prévue s'est réellement passée et du coup s'informe des évolutions sociétales ».

En aménagement-urbanisme, il s'agit bien par l'évaluation, non pas d'aboutir à des sanctions, puisque les organismes de contrôle s'en occupent, mais bien de comprendre une situation imprévue. Il est normal qu'entre la formulation d'un projet et sa concrétisation, il soit observé une différence. Par contre, lorsque des objectifs ne sont pas tenus, il est important de comprendre les raisons contextuelles afin d'en tirer leçon pour l'avenir. En ce sens, l'évaluation est un outil au service de l'efficacité des projets dans leur évolution.

→ Ainsi l'aménagement-urbanisme se réalise et se décide en concertation entre les différents acteurs concernés par les projets d'aménagement-urbanisme. D'autre part, il fait l'objet d'un contrôle et d'une évaluation de sa réussite en fonction de critères de valeurs contenus dans la démarche contractuelle.

1.3.4. Qui fait l'aménagement-urbanisme ?

1.3.4.1. Le rôle des professionnels de l'aménagement-urbanisme

Qui fait l'aménagement-urbanisme ? L'exemple du parcours scolaire présenté ci-dessus montre que des formations existent pour former des professionnels et que ceux-ci acquièrent des connaissances spécifiques pour aborder et résoudre les problèmes d'aménagement-urbanisme. L'existence de formations, bien que diverses dans leurs enseignements, est la preuve d'un besoin actuel de professionnels de l'aménagement-urbanisme.

³⁸ Bourdin A., 1996, L'action urbaine : entre négociation et évaluation, p. 51, in « Vers un nouvel urbanisme », Genestier P. (sous la dir.), La documentation Française

La décentralisation a permis de développer les capacités des pouvoirs locaux en matière d'aménagement-urbanisme, or c'est pour eux un exercice relativement nouveau et expérimental. Si les politiques restent les décideurs, ils gagnent, dans le cadre de la décentralisation, à échanger des idées et savoir-faire avec les professionnels et la population. C'est pourquoi, les professionnels de l'aménagement-urbanisme ont une véritable occasion de jouer un rôle de conseil, de montage de projets, de médiation avec la population, aux différentes échelles de décision politique de l'aménagement-urbanisme. Ainsi les rapports entre politiques et aménageurs ne se réduisent plus à des rapports de décideurs à exécutants.

1.3.4.2. Le rôle de la population en aménagement-urbanisme

Toutefois, comme il a été présenté précédemment, il est important de ne pas opposer radicalement connaissances scientifiques et connaissances populaires. D'une part, il faut reconnaître que chaque professionnel possède lui-même les deux types de connaissances. Il détient des connaissances scientifiques limitées au savoir qu'il a acquis et doit donc toujours être en position d'apprentissage. Le professionnel peut être défini comme « l'homme qui sait », mais dans un certain cadre. Cette précision rend le professionnel plus humble vis-à-vis de sa propre connaissance et de celle des autres, dont celle du public. Le nouveau partage des savoirs étudié par les anthropologues et sociologues³⁹, bien que récent, nous permet de concevoir une nouvelle distinction de l'homme de la rue.

En effet, la réflexion posée sur le professionnel se fait également pour l'homme populaire. Si on le voit dans un premier temps comme un homme chargé de croyances, de traditions et de préjugés, c'est aussi un homme chargé de connaissances scientifiques et capable de réflexivité. En aménagement-urbanisme, cette conception amène à reconsiderer les rapports entre « experts » et « profanes ». Si les professionnels se distinguent des non-professionnels par des connaissances et des savoir-faire non équivalents ou égaux, il faut reconnaître par cette approche que les deux ont des connaissances à s'échanger et que les deux ont intérêt à réfléchir et décider ensemble pour chercher à améliorer une situation.

1.3.4.3. Des exemples de concertation dans des processus de décision d'aménagement-urbanisme

Pour illustrer notre conception d'approche pratique de l'aménagement-urbanisme, prenons l'exemple de la réhabilitation de quartiers d'habitat. Dans cette situation le professionnel détient des savoir-faire pour rechercher des besoins et identifier des enjeux, ainsi que des techniques urbanistiques pour apporter une solution. Même si le travail nécessite de contacter la population, celle-ci n'est pas toujours associée au processus de décision ; des enquêtes individuelles ne remplacent pas une confrontation d'opinions et d'idées d'une population liée par le contexte commun d'habiter le même territoire. La pratique de concertation se réalise par exemple, grâce à des Ateliers Publics d'Architecture et d'Urbanisme, nés dans les années 1970⁴⁰. Ceux-ci naissent dans des villes, parfois suite à une protestation des habitants, contestant des procédures de rénovation réalisées par l'appareil d'Etat. Le plus célèbre de ces mouvements est celui de l'Alma-Gare qui fit échouer le

³⁹ « Les savoirs invisibles », avril 2003, Revue Sciences Humaines n°137

⁴⁰ Ateliers Publics d'Architecture et d'Urbanisme : outils techniques ou contre-pouvoir ?, mai 1995, Revue Territoires n° 358

processus de rénovation des courées de Roubaix (59) et qui mit en place un Atelier Public d'Urbanisme. Même si les expériences des ateliers sont diverses et s'inspirent de courants différents, il est à noter que certains ont très bien fonctionné, tel celui de Meylan (38) où les habitants ont pratiqué l'urbanisme pendant seize ans, sous forme de consultation, de concours d'idées, d'expositions, de rencontres avec d'autres villes, et de voyages d'études.

Il est vrai que certains architectes urbanistes comme Le Corbusier ont réussi à concevoir sans l'aide de la population, des bâtiments totalement appropriés par les habitants, comme les cités idéales de Rezé (44) et Marseille (13). Les deux bâtiments sont pensés comme des villages avec des couloirs larges pour qu'ils soient associés à des rues, des écoles et permettent d'accueillir des magasins de proximité. Cela traduit certainement un travail de l'architecte sur ses connaissances scientifiques et ses sensibilités populaires. Mais si Le Corbusier a réussi son pari de concevoir de l'habitat pour des populations de classe moyenne voire basse pendant une quarantaine d'années, cela n'est plus le cas aujourd'hui. En effet, depuis une dizaine d'années, les cités radieuses sont plutôt habitées par des classes aisées, attirées par l'art et la renommée de Le Corbusier.

Toutefois, même si chaque professionnel est capable d'introspection sur ses connaissances scientifiques et culturelles, tel que la pratiquait Le Corbusier, l'apport d'idées et de participation de la part de personnes habitant le territoire visé par un aménagement, ne peut qu'être source de questionnements et d'imagination pour les professionnels et les élus politiques.

→ Ainsi, l'aménagement-urbanisme est un ensemble de connaissances théoriques et pratiques, scientifiques et populaires, prouvant à la fois la raison d'être de professionnels de ce domaine, mais également l'importance de la place des élus et de la population à participer aux décisions. Ainsi, l'aménagement-urbanisme se réalise dans le processus de décision, de façon formelle ou informelle, toujours grâce au trio d'acteurs que sont les professionnels, les élus et la population.

1.3.5. Quand pratiquer l'aménagement-urbanisme et sur quelle durée ?

Dans la pratique, l'aménagement-urbanisme se réalise à partir d'une date et pendant une durée, variable selon le type de projets. L'action se déclenche suite à l'expression d'un besoin pour l'évolution d'une situation. Si l'aménagement-urbanisme répond à un besoin urgent, comme la construction de logements dans les années d'après-guerre, l'action pourra se déclencher rapidement et se réaliser en peu de temps.

La question de la durée en aménagement-urbanisme est très importante, car elle permet d'aborder la relation du temps avec l'action. Peu de définitions analysées auparavant citent directement le temps comme un élément de la définition de l'aménagement-urbanisme, mais elle l'abordent cependant toutes de manière plus ou moins implicite. L'espace n'est pas un objet immuable, mais un objet évoluant dans le temps.

L'aménagement-urbanisme, en tant que champ de recherche, inclue la question du temps dans la compréhension des processus spatiaux et des genres de vie. Ainsi, l'aménagement-urbanisme étudie par exemple, au cours de périodes données, les déplacements des individus et la localisation de leurs activités. L'étude

de l'évolution des espaces ou des mœurs permet ensuite à l'aménageur-urbaniste d'avoir une vision prospective sur l'avenir et d'envisager les conséquences de ses actes dans l'avenir.

Le temps est également un paramètre important en aménagement-urbanisme car il a un coût. Tout d'abord, dans notre système occidental le temps est souvent associé à l'efficacité ou au rendement économique. En aménagement-urbanisme, le coût du temps s'exprime lors de situation de concurrence, entre projets, entre territoires, entre administrations. Mais en aménagement-urbanisme, le temps a un coût autre qu'économique. Si, dans certaines situations, l'aménagement-urbanisme ne répond pas à une urgence sociale, pour de l'habitat par exemple, ou environnementale, lors de pollution d'espaces naturels par exemple, le temps a un coût social et environnemental.

→ Ainsi l'aménagement-urbanisme se réalise quand des besoins du présent se font connaître, ou bien suite à des études prospectives sur l'évolution de l'espace et des comportements humains. La durée de l'action est fonction du coût économique, environnemental et social que représente le temps dans une situation donnée.

1.3.6. Où et à quelles échelles pratiquer l'aménagement-urbanisme ?

1.3.6.1. L'aménagement-urbanisme se réalise sur tout le territoire

Dans un premier temps, nous trouvons juste de reprendre les termes de la définition de l'Encyclopaedia Universalis qui définit comme « espace d'action de l'aménagement-urbanisme tous les espaces de l'activité de l'homme ». En effet, l'espace urbain comme l'espace rural sont l'objet de transformation de l'espace par l'homme du fait de leurs activités économiques et sociales. A cette définition, il nous semble important d'apporter une précision. L'aménagement-urbanisme se réalise sur tous les espaces anthropiques, c'est-à-dire tout l'espace de la terre, puisque aucun espace n'a résisté à la fréquentation un jour ou l'autre de l'homme.

Suite à cette donnée de base sur le territoire d'action de l'aménagement-urbanisme, il est important de se poser la question du degré d'action sur un territoire. En réalité, si on reprend le sens du terme action, il peut être positif ou négatif, c'est-à-dire qu'un choix d'aménagement-urbanisme peut aboutir à agir ou à ne pas agir sur un espace pour répondre au mieux à sa survie, ou à sa moindre dégradation, ou à préserver une vie sociale.

De plus, le territoire d'action de l'aménageur-urbaniste s'envisage à plusieurs échelles. On peut illustrer la notion d'échelle d'action par une analyse de la Loi d'Orientation, d'Aménagement et de Développement du Territoire (LOADT), dite loi Pasqua, de 1995. Celle-ci préconise qu'à terme, chaque citoyen de France doit se situer à moins de 45 kilomètres ou moins de 50 minutes d'un échangeur d'autoroute ou d'une gare TGV. Or, pour atteindre cet objectif, il faudrait à terme quadriller le territoire de voies de communication, au détriment parfois d'espaces écologiques fragiles pouvant être totalement détruits par parcellisation et segmentation.

L'exemple de la LOADT montre que l'aménageur-urbaniste ne peut pas réaliser tout à la même échelle. Il ne peut pas systématiser un raisonnement d'aménagement-urbanisme à une échelle nationale sans tenir compte des

spécificités locales, sans quoi, il se risque à créer des dysfonctionnements sociaux induisant des perceptions d'inégalités.

1.3.6.2. L'égalité ou l'équité spatiale comme principe de l'aménagement-urbanisme ?

La question du « où » amène ainsi l'aménageur à se poser la question du choix de l'action pour l'égalité spatiale ou l'équité spatiale. L'égalité est un principe démocratique qui nous a été transmis par la révolution française, et qui a pour but la possibilité pour tous les citoyens, quelque soit le lieu où ils habitent, d'accéder aux mêmes services. Même si ce principe reste vrai en aménagement-urbanisme, il atteint parfois ses limites quant il s'agit d'avoir pour but, comme vu ci-dessus, de donner à tous à égale distance ou à temps égal, les mêmes facilités, telles les voies de communication.

Le principe d'équité reprend le but de satisfaire au mieux les besoins des gens sans discrimination, tout en adaptant chaque réponse au territoire et aux populations concernées. Pour reprendre le philosophe américain Rawls (1971) dans sa théorie sur l'équité⁴¹ : « Je considère tel niveau d'inégalité comme acceptable à partir du moment où une réduction des inégalités entraînerait des conséquences négatives d'un type particulier ».

Selon ce principe, l'aménageur-urbaniste peut être amené à apporter plus de soutien et d'aide à des parties du territoire, comme cela se pratique par exemple pour le financement européen sur la base d'objectifs et de critères. On appelle ce type de soutien « la discrimination positive ». Toutefois, comme l'illustre Mélanie Jumel⁴², chercheuse en aménagement-urbanisme, elle a aussi ses revers. Dans le cas des Zones d'Education Prioritaires, créées en 1977, qui reconnaissent les difficultés de certains établissements accueillant des types de population défavorisées socialement et cherchent à y apporter des solutions financières et techniques, le classement en ZEP a eu des répercussions néfastes en donnant une image d'établissements « à problèmes ». Les populations les plus aisées et les moins en difficultés ont choisi de quitter la ZEP ou d'inscrire leurs enfants dans d'autres établissements, et la mixité sociale se réduit. On voit dans cet exemple la limite possible d'une démarche d'équité : la discrimination positive qui met en lumière un problème alimente elle-même le problème.

Les deux principes d'égalité et d'équité spatiale, malgré leurs limites, représentent des valeurs de démocratie pour la pratique de l'aménagement-urbanisme.

→ Ainsi l'aménagement-urbanisme peut étendre son action sur tout territoire. Toutefois, des principes, comme ceux d'égalité et d'équité, doivent lui servir à adapter son action de façon pertinente par rapport aux besoins recensés à toutes les échelles d'action.

⁴¹ In Boudon R., 2003, *Raison, bonnes raisons*, PUF

⁴² Jumel M., 2000, « L'information, équité spatiale, équité sociale », Mémoire de recherche de magistère du CESA

1.3.7. Rédaction résumée de la proposition de conception de l'aménagement-urbanisme

En résumé, l'aménagement-urbanisme est un champ de connaissances scientifiques et populaires, et d'expérimentations, sur tout l'espace anthropique. Sa raison d'être se base à la fois sur la nécessité pour l'homme de maîtriser son environnement et sur un idéal d'action au nom d'un intérêt général, permettant la durabilité économique, sociale et environnementale de l'espace. La réussite de la pratique de l'aménagement-urbanisme réside dans la capacité de l'aménageur-urbaniste à adopter une démarche d'action cohérente. Ainsi, nous résumerons les éléments essentiels de sa démarche par : une vision prospective dans le temps, la maximisation de ses chances d'obtenir le plus de connaissances et d'idées par la concertation avec la population et les élus, une adaptation des solutions proposées en fonction du contexte d'action, une évolution et amélioration de la démarche d'action en continu grâce à l'évaluation des décisions et des projets.

II. Interrogation sur la notion de rationalité en aménagement-urbanisme

Suite à la construction d'une conception de l'aménagement-urbanisme, composée d'éléments fondamentaux, tels que l'espace, le temps, l'intérêt général, et l'approche méthodologique, ce champ nous paraît plus clair. Pourtant, dans la pratique, on observe des décisions qui nous paraissent absurdes, comparées aux éléments de définition de l'aménagement-urbanisme que l'on vient de citer, et nous nous interrogeons alors sur la rationalité ou non de l'aménagement-urbanisme.

Afin d'y répondre, nous présentons d'abord quelques exemples qui posent question à notre logique, puis nous essayons de les analyser pour comprendre en quoi ils ne sont pas irrationnels. Ces études de cas nous servent enfin à avoir une réflexion théorique sur une rationalité spécifique à l'aménagement-urbanisme.

2.1. Exemples de décisions bizarres ou incompréhensibles en aménagement-urbanisme

2.1.1. Les prophéties autoréalisatrices en géographie

Nous présentons les prophéties autoréalisatrices comme exemple car elles interrogent par l'aspect irrationnel des décisions qu'elles entraînent sur des habitants ou des activités.

Une prophétie autoréalisatrice se définit selon les termes de J.F. Staszak⁴³, géographe, comme « une assertion qui induit des comportements de nature à la valider ». L'assertion se fait souvent par un effet d'annonce telle que : une localisation est bonne pour telle activité. L'effet d'annonce entraîne la réalisation effective annoncée : les activités visées s'installent sur le site. Par exemple, actuellement à Paris, le quartier du Sentier est surnommé la Silicon Sentier car il rassemble de nombreuses entreprises de l'Internet. Pourtant à l'origine, aucun facteur n'en faisait une localisation idéale pour ce type d'entreprises. Mais la spécialisation du quartier finit par garantir ses atouts en matière de localisation et justifier a posteriori l'assertion initiale.

J.F. Staszak relate également dans son article des études réalisées par des sociologues américains sur la part des prophéties autoréalisatrices dans la ségrégation spatiale. Considérons, par exemple, les habitants blancs d'un quartier attentifs à leur confort et à leur sécurité. Les sociologues américains décrivent que si ces habitants sont amenés à penser, à tort ou à raison, que le quartier est appelé à devenir noir, ils peuvent pronostiquer une diminution de son statut social et foncier. Le fait de prendre au sérieux cet effet d'annonce non justifié leur fait pourtant changer de comportement et ils peuvent prendre la décision de vendre leur maison en anticipant la valeur du quartier à la baisse. Si leurs voisins font de même, les prix risquent effectivement de baisser et il est probable que des familles noires achètent ces maisons.

⁴³ Staszak J.F., prophéties autoréalisatrices et géographie, 2000, in L'espace géographique n°2, pp.105-119

2.1.2. Un exemple de décision de l'emplacement des monuments en ville

Etudions à présent les exemples très intéressants décrits par Camillo Sitte, architecte viennois. Dans son ouvrage « L'art de bâtir les villes », l'architecte nous parle de « l'éénigme du sens artistique non conscient et naturel qui, chez les maîtres du passé, faisait à l'évidence naître des merveilles, sans aucun fatras de considérations ou de règles esthétiques »⁴⁴. On se demande alors si les anciens chargés de l'urbanisme agissaient de façon rationnelle.

Pour illustrer cette interrogation, prenons l'exemple de la place des fontaines analysée par C. Sitte. L'auteur remarque que dans les villes anciennes, les fontaines ont toujours des dispositions différentes sur les places et l'on pourrait penser à une disposition au hasard de ces mobiliers urbains. Par comparaison, les villes modernes organisent souvent leurs places et leurs mobiliers urbains de façon très symétriques.

C. Sitte nous cite un autre exemple, celui de l'emplacement de la statue de David de Michel-Ange. La statue a été placée par le sculpteur en 1504 contre le mur du Palazzo Vecchio sur une petite place exiguë. A nouveau, nous nous interrogeons sur l'intérêt de cet emplacement qui n'apporte aucun recul possible pour admirer l'œuvre d'art.

2.1.3. Une action correctrice de logements à bas prix qui empire les problèmes

Jay W. Forrester a étudié quelques exemples d'échecs de programmes urbains⁴⁵, qui présentent des résultats inattendus. Prenons l'exemple d'un programme de construction de logements à bas prix simulé par un modèle de comportement urbain. Le programme a pour objectif de répondre à une demande de logements sur 50 ans pour la catégorie des sous employés, souvent relégués dans des logements vieillissants, et de créer des emplois induits par la construction.

Les effets du programme sont un déséquilibre de l'aire urbaine. En effet, le programme de constructions crée un effet d'attraction sur la population des sous employés vers la ville. La demande en logements et en emplois de cette catégorie devient beaucoup plus importante que les prévisions des objectifs du programme de construction. D'autre part, le programme crée une pression foncière sur tout terrain vide disponible pour la construction, rendant l'aire urbaine moins favorable à d'autres types de construction. Ainsi, au lieu d'avoir un équilibre entre populations de catégories socio-professionnelles différentes, on obtient une sectorisation de la population des sous employés. De plus, les activités économiques diminuant du fait des terrains de moins en moins disponibles, elles font baisser l'offre de travail.

2.2. Analyse des exemples de décisions absurdes

2.2.1. L'autocorrélation spatiale comme explication rationnelle des prophéties autoréalisatrices

Les exemples de prophéties autoréalisatrices guidant la localisation d'activités ou d'habitants semblent totalement irrationnels car fondés sur des pronostics

⁴⁴ Sitte C., 1996, L'art de bâtir les villes, Seuil, pp.22-23

⁴⁵ Forrester Jay W., 1979, Dynamique urbaine, Economica, pp. 80-84

aléatoires. Pourtant, si ces prophéties autoréalisatrices se concrétisent, c'est qu'elles répondent à un terrain de pensée prédisposé.

Ainsi, concernant la localisation des activités, J.F. Staszak démontre que nous choisissons un lieu d'habitation en fonction de ceux qui l'entourent, c'est-à-dire qu'il vaut pour les voisins qui nous y trouvons. Quand les voisins en question viendront à déménager, nous deviendrons nous-mêmes, pour l'acquéreur potentiel, le voisin en fonction duquel le lieu devra être évalué. C'est en partie notre présence qui détermine le nouveau voisin.

Nous nous apercevons ici que les prophéties autoréalisatrices relèvent de la stratégie d'installation des entreprises. Ainsi, par leur localisation dans le quartier du Sentier et l'effet d'annonce qu'elles ont entretenu, des entreprises d'Internet ont réussi leur stratégie consistant à réaliser un rassemblement d'entreprises de l'Internet reconnues.

Dans le cas de la ségrégation spatiale, il est possible également de qualifier les prophéties autoréalisatrices comme des stratégies individuelles des habitants cherchant leur confort et leur sécurité. Toutefois, la stratégie est ici fondée sur des préjugés de facteurs d'insécurité. Les habitants blancs du quartier cités dans l'exemple ne sont pas forcément racistes, mais ils entretiennent des raisonnements irrationnels. Ainsi, les ghettos noirs subissant des difficultés économiques et sociales, les habitants blancs considèrent que ces problèmes sont caractéristiques des noirs eux-mêmes. Ces défauts attribués aux noirs « légitiment » donc la ségrégation qui pourtant en est la cause. Par cet exemple, nous nous apercevons que les stéréotypes sont un terrain propice de prophéties autoréalisatrices. En effet, plus les noirs et les blancs sont isolés par une distance matérielle, plus les stéréotypes se maintiennent par ignorance de l'autre. Ainsi, la ségrégation spatiale entretient et conforte les représentations qui la motivent.

L'étude des prophéties autoréalisatrices nous enseigne qu'elles ne répondent pas à des comportements irrationnels de la part des personnes. Au contraire, les prophéties se réalisent lorsque les assertions correspondent à une stratégie ou à des stéréotypes confortant les jugements personnels, pouvant être irrationnels. J.F. Staszak explique la réalisation des prophéties autoréalisatrices par une prédisposition due à l'autocorrélation spatiale (effets de voisinage, effets d'agglomération, externalités...)

2.2.2. L'observation comme guide de la rationalité

Dans ses exemples, C. Sitte nous montre l'aspect hasardeux avec lequel ont l'air d'être placés les monuments urbains de l'époque antique. C. Sitte part du principe que l'action des anciens ne pouvait être irrationnelle, et se charge d'essayer de comprendre les mécanismes de leurs pratiques. Pour cela il dit « n'avoir d'autre moyen pour combattre l'insidieuse maladie de l'inf�xible rgularit gomtrique (de l'poque moderne) que le contre-poison d'une thorie rationnelle »⁴⁶. Il dmontre que la mthode des anciens n'est pas irrationnelle. Les fontaines sur les places anciennes ont t disposes en dehors des chenaux de communication, comme sur des petites îles telles que les angles de rue par exemple. Ainsi, on ne les trouve jamais au milieu d'une place car elles gneraient la bonne circulation de la place.

⁴⁶ Sitte C., 1996, L'art de btrir les villes, Seuil, p.23

C. Sitte pense par contre, que malgré nos moyens techniques modernes, les problèmes d'équilibre entre espace bâti et non bâti sont mal résolus. Mais au vu de la démonstration précédente, nous pensons que la façon moderne de disposer les monuments ou mobiliers de façon symétrique sur les places ne peut être jugée irrationnelle : la question de la circulation se pose dans des termes radicalement différents, ne serait-ce que par la dominance de la voiture et l'utilisation moindre de l'espace public pour le marché ou l'approvisionnement en eau.

Pourtant d'un point de vue artistique, on peut reprocher à la disposition symétrique de ne pas toujours mettre en valeur les monuments et mobiliers urbains. L'exemple de l'emplacement de la statue de David de Michel-Ange sur une petite place exiguë paraît absurde, pourtant elle y est alors facilement comparable avec la taille humaine et impressionne par son ampleur. En 1873, la statue est changée de place et disposée au milieu d'une grande place ronde, via dei Colli. Sitte déplore ce nouvel emplacement car elle ne produit plus l'effet de grandeur et de beauté, qu'elle pouvait donner sur la petite place.

2.2.3. Le programme urbain, ou, quand la solution est le problème

L'exemple du programme urbain, au delà de la non prévision d'effets pervers, pose la question du raisonnement établi par les aménageurs lorsqu'un constat d'échec est fait. La construction de logements à l'attention des sous employés montre ses limites dès les premières années. En effet, plus les constructions se réalisent plus la demande augmente. Face à ce résultat inattendu du programme, le raisonnement des aménageurs est d'augmenter encore plus la construction de logements pour les sous employés.

L'irrationalité de la décision provient ici non pas de la réponse à une demande somme toute légitime des sous employés, mais de rester attaché à une solution unique, la construction. En effet, construire du logement se pense globalement sur une aire urbaine et construire sans penser aux activités économiques dont ont besoin les sous employés amène forcément au déséquilibre entre habitat et emploi.

2.3. Enseignement de l'analyse des exemples

Tous les exemples étudiés mettent en rapport des hommes entre eux face à un problème à résoudre. Nous nous intéressons dans ce paragraphe à comprendre quels sont les blocages qui nous empêchent de trouver la ou les solutions, et d'imaginer d'autres processus de décision. Nous nous aidons de l'approche psychothérapique, par l'intermédiaire de P. Watzlawick, J. Weackland et R. Fisch, et de leur ouvrage « Changements, paradoxes, et psychothérapies »⁴⁷.

2.3.1. La rationalité comme « art de trouver un nouveau cadre »

Face à un problème constaté en aménagement-urbanisme, l'idée pour l'aménageur est de résoudre le problème, mais inconsciemment il y répond dans le contexte conceptuel et/ou émotionnel d'une situation. La solution peut aboutir à un échec et décontenancer le professionnel, qui pensait avoir réalisé un bon diagnostic pour parvenir à une proposition de solution. Ainsi pour résoudre des problèmes de ségrégation spatiale, comme il a été présenté dans l'exemple des prophéties

⁴⁷Watzlawick P., Weackland J., Fisch R., 1975, Changements, paradoxes, et psychothérapies, Seuil

autoréalisatrices, il ne suffit pas d'appliquer des programmes ayant pour principe la mixité spatiale et sociale prônée dans la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2001. L'exemple de la relation entre la ségrégation spatiale et le comportement des individus illustre bien l'inadéquation d'une solution de type « mixité sociale » qui serait par exemple instaurée lors de la construction d'un lotissement. En effet, on peut imaginer soit que les individus de classes sociales différentes ne viendront pas s'installer du fait de l'inconnu du voisinage, soit qu'ils viendraient s'installer mais qu'un « turn-over » des habitants amènerait à une baisse de la mixité sociale au bout d'une période donnée. Si l'objectif de mixité sociale reste vrai, les solutions pour réussir à la mettre en place doivent s'adapter à un cadre d'action.

L'aménageur-urbaniste s'adapte à un cadre d'action en essayant de comprendre les différents niveaux de la rationalité. Au niveau individuel, et cadres de pensée individuels, la rationalité se rapproche de la logique d'acteur. L'aménageur-urbaniste observe et réalise alors la logique des habitants, comme dans l'exemple de la ségrégation spatiale, à vouloir partir sur la base de jugements irrationnels. A un niveau collectif ou global, que représente par exemple l'autocorrélation spatiale, nous sommes dans une rationalité plus complexe. L'aménageur-urbaniste doit envisager l'ensemble de ces niveaux de compréhension de la rationalité s'il veut pouvoir proposer des solutions qui ne soient pas elles-mêmes le problème.

Pour appuyer la nécessité d'un cadre de pensée adapté, lors de la recherche de solutions, prenons l'exemple des avancées scientifiques au cours de l'Histoire. Le progrès de la connaissance scientifique doit son avancée à la capacité des scientifiques, au cours de l'histoire, à voir les phénomènes dans leur cadre contextuel. Pour ne citer que quelques grandes découvertes, nous pouvons présenter la théorie des mouvements planétaires élaborée par Copernic, astronome polonais du XVI^e siècle. Sa théorie, dans laquelle la terre n'occupe plus le centre de l'univers, fut à l'origine de la révolution scientifique du XVII^e siècle. Toutefois, à l'époque où il conçoit cette théorie, Copernic ne publie pas ses découvertes par peur des réactions des théologiens, et attend la veille de sa mort pour publier son œuvre. Un autre exemple est celui de Charles Darwin, naturaliste du XIX^e siècle, qui fut le fondateur de la théorie de l'évolution biologique, basée principalement sur le mécanisme de la sélection naturelle. Si sa théorie eut l'appui de nombreux savants, elle fut fortement critiquée à l'époque dans les milieux conservateurs et religieux.

Ces deux exemples, nous montrent que la démarche scientifique va au delà de son cadre de pensée pour avancer dans la recherche fondamentale de la compréhension des phénomènes naturels, car ces découvertes allaient à l'encontre des théories et croyances alors en vigueur. Cette démarche est d'autant plus remarquable qu'elle se réalise toujours dans une situation de pression du contexte de l'époque sur le savant.

2.3.2. Le paradoxe de l'aménageur-urbaniste

Un aspect de psychologie important à étudier pour les aménageurs-urbanistes est la notion de paradoxe. En effet, le paradoxe est très courant dans la vie quotidienne et professionnelle. Il résulte de schémas de pensée d'un individu, qui souhaite par exemple qu'une situation s'améliore, qui les transpose sur d'autres individus, c'est-à-dire qui souhaite que la situation s'améliore grâce aux autres personnes.

En aménagement-urbanisme, ce schéma apparaît très souvent et amène à de véritables blocages de situation. Par exemple, un aménageur constate qu'un territoire rural est en sous-développement économique et social. Il souhaite par voie de conséquence améliorer la situation. Toutefois, il ne souhaite pas améliorer la situation par des solutions, telles que des programmes, des grands travaux créant des emplois, qu'il imposerait à la population du territoire. Sa préoccupation est alors de sensibiliser les habitants et les élus locaux au problème afin qu'ils développent leur territoire par eux-mêmes. La bonne intention de l'aménageur peut rapidement devenir un paradoxe à partir du moment où il incite fortement la population et les élus à être les acteurs du développement. Ils sont alors dans une situation qu'ils n'ont pas toujours choisie, et qu'on leur enjoint. L'aménageur oublie à ce moment là que l'imagination et la volonté nécessaires à un territoire pour sortir du déclin relève de la motivation de ses propres acteurs. Or, à partir du moment où on l'impose, la réaction des hommes ne peut plus être motivée.

L'intérêt de l'étude du paradoxe est qu'il nous fait réfléchir sur les méthodes à appliquer pour que de telles situations n'arrivent pas en aménagement-urbanisme, et en même temps pour qu'elles satisfassent les bonnes intentions de l'aménageur, c'est-à-dire que la situation s'améliore et soit prise en charge et investie par la population et les acteurs locaux. La réflexion apportée sur la concertation nous fait penser que cette méthode paraît cohérente et rationnelle pour y parvenir.

→ La définition de l'aménagement-urbanisme construite dans ce chapitre est l'occasion de clarifier la pensée des scientifiques sur les éléments fondamentaux de ce champ, à savoir l'espace, le temps, l'intérêt général, et la méthodologie d'action. Toutefois, tout en éclaircissant les connaissances, la définition proposée est facteur d'interrogations sur les processus de décision en aménagement-urbanisme. Ainsi, si nous sommes conscients qu'un intérêt général est nécessaire pour pratiquer l'aménagement-urbanisme, comment définir cette notion et surtout peut-on rassembler autour d'une vision commune ? Enfin, si le temps a un coût et des valeurs en aménagement-urbanisme comme dans le fonctionnement de la société entière, n'est-il pas en opposition avec les autres éléments fondamentaux de l'aménagement-urbanisme ?

La complexité du processus de décision en aménagement-urbanisme, par l'étendue des questions qu'il pose sur le bien fondé de l'action, le doute de la prospective ou l'interprétation des résultats, rend l'étude de la rationalité indispensable. Le constat de pratiques ou de décisions à l'apparence absurdes ne date pas d'aujourd'hui. Le recul est souvent nécessaire pour comprendre le sens des comportements et le contexte d'une époque. L'exercice de la rationalité permet de comprendre ce que notre pensée quotidienne ne peut faire, car il nécessite d'adapter le cadre de sa réflexion à un problème donné. De plus, la rationalité nécessite de la part de l'aménageur-urbaniste qu'il se positionne toujours en état de réflexion sur son propre savoir et sur son action.

C'est pourquoi, après avoir présenté la rationalité dans différentes disciplines et construit une conception du champ de l'aménagement-urbanisme, nous rechercherons dans la troisième partie de ce mémoire ce qui constitue la rationalité en aménagement-urbanisme.

PARTIE III : LA RATIONALITE DANS LA PRISE DE DECISION EN AMENAGEMENT-URBANISME

La proposition de définition de l'aménagement-urbanisme dans la partie II du mémoire nous a fait constater la présence de plusieurs éléments. L'objectif n'étant pas de réaliser un inventaire rapide de toutes les caractéristiques de ce champ, nous avons choisi d'approfondir notre recherche sur deux éléments importants, le temps et l'intérêt général. Nous essayons de les définir et de décider s'ils s'intègrent ou non comme critère de rationalité de l'aménagement-urbanisme. La définition de la rationalité en aménagement-urbanisme qui abouti finalement n'a pas pour but d'être complète et définitive, mais doit être considérée comme une base, qui confrontée à des cas concrets, permet une analyse de son application.

I. Les éléments de la rationalité en aménagement-urbanisme

1.1. Le temps comme élément de la rationalité en aménagement-urbanisme

La proposition de conception de l'aménagement-urbanisme nous a indiqué que l'élément temps avait une place importante dans les processus de décision. Dans cette partie, nous allons examiner les distinctions entre les conceptions du temps dans plusieurs disciplines. Enfin, nous pourrons mener une réflexion sur la pertinence de l'intégration du temps dans la rationalité de l'aménagement-urbanisme.

1.1.1. Les économistes

Chez les classiques, considérant *l'homo oeconomicus* comme l'homme rationnel, le temps n'est pas vraiment considéré comme un élément de rationalité puisqu'il est prévisible. Le temps sert à l'homme rationnel à prendre des décisions au cours du processus, mais comme *l'homo oeconomicus* a une connaissance totale et qu'aucune interférence ne vient nuire au processus de décision, le temps reste celui prévu au départ. Ainsi, pendant longtemps, les économistes, influencés par la pensée classique, se sont peu préoccupés du temps.

La remise en cause de la pensée classique a amené des économistes à s'y intéresser. Nous observons alors une approche de la dimension temporelle différente selon les économistes. Considérons-en trois maintenant.

1.1.1.1. La théorie de l'information comme complément de la définition de la rationalité

Chez les néo-libéraux, George Stigler accorde une place plus importante au temps dans la rationalité des prises de décision, par sa « théorie du search » ou « Théorie de la recherche d'emploi » de 1960.

G. Stigler y contredit l'hypothèse d'une information pure et parfaite en partant du principe qu'un processus d'une certaine durée et d'un certain coût est nécessaire, pour que les entreprises trouvent les employés qui leur conviennent et pour que les travailleurs trouvent les entreprises qui les satisfont. Les informations supplémentaires nécessaires sur les entreprises ou sur les travailleurs se traduisent le plus souvent par une série de visites ou d'entretiens, coûteux en temps et en argent. La logique reste alors celle de l'optimisation traditionnelle : il existe, par exemple, un nombre de rencontres à partir duquel le gain probable issu d'une visite

supplémentaire est plus faible que le coût de cette visite. Il n'est donc pas rationnel de l'entreprendre. Par cette démonstration, G. Stigler définit le temps comme une variable indissociable de la recherche d'une rationalité économique, puisqu'il nous montre bien à quel point le temps a un coût dans le marché.

Louis Lévy-Garboua, économiste et Professeur à l'Université de Paris I, complète la théorie de l'information de George Stigler en la généralisant à la rationalité dans un article de l'année sociologique⁴⁸, revue présidée par R. Boudon. L. Lévy-Garboua prend pour principes fondamentaux de la rationalité ceux définis par la science économique moderne, à savoir l'utilité et la rareté. Selon l'économie moderne, « la rationalité est ce qui permet à l'individu d'orienter son comportement en le sauvegardant du désordre et du déterminisme ». La définition implique que l'orientation du comportement est un principe de la rationalité. Si Lévy-Garboua approuve ce principe, il pense qu'il ne suffit pas à définir la rationalité et cherche dans ses études à aboutir à d'autres principes de la rationalité, la définissant mieux.

L. Lévy-Garboua lève l'hypothèse que l'homme rationnel est détenteur d'une information pure et parfaite qui s'impose au même moment à tous les hommes. L'auteur invente un nouveau terme, l'éco-rationalité⁴⁹, qui accorde toujours à la rationalité des principes d'utilité et de rareté mais qui se réalise dans un monde d'information imparfaite. Ceci implique que l'individu apprend et améliore ses choix au fur et à mesure que son information devient plus complète ; ses décisions deviennent de plus en plus fines et cohérentes sur une longue durée, si l'environnement est maintenu constant. La décision rationnelle sur une courte durée n'est alors plus synonyme d'efficacité.

Toutefois, L. Lévy-Garboua nous montre que nous sommes amenés à prendre souvent des décisions sur une courte période. C'est le cas de l'impulsion mais également de l'habitude. Dans ce dernier cas, l'acteur possède généralement une information correcte car acquise par l'expérience ou l'apprentissage. L'auteur soulève alors le problème de la persistance des habitudes chez les acteurs, même lorsque leur environnement change. Sur ce point, G. Stigler pense qu'il n'est pas économique de changer d'habitude à tout propos, et même, une utilisation raisonnable d'habitudes économise des coûts de décision.

L. Lévy-Garboua montre, par la théorie de l'information imparfaite, que le comportement rationnel a besoin de temps, ou devient de plus en plus rationnel avec le temps, car l'information, nécessaire à la décision, est de plus en plus complète. Toutefois, certaines décisions rapides peuvent être rationnelles. Elles font alors appel à des informations accumulées antérieurement. Ce comportement que l'on retrouve dans les habitudes est critiqué par L. Lévy-Garboua, même s'il reconnaît leur nécessité dans certaines situations. Il pense que les acteurs rationnels devraient remettre en cause leurs habitudes et traditions, comme ils le font au fur et à mesure pour n'importe quelle autre information, au risque de rendre inerte le fonctionnement de la société.

⁴⁸ Lévy-Garboua L., 1981, L'économique et la rationnel, in L'année sociologique n° 31, PUF

⁴⁹ Ibid, p.21

1.1.1.2. Les deux temporalités de Jean-Pierre Dupuy

Jean-Pierre Dupuy, économiste contemporain et élève de M. Allais, nous apporte des questionnements et une réflexion sur la rationalité et le temps. Comme il a été observé dans la première partie, le temps et la rationalité ont été peu étudiés ensemble, et beaucoup d'auteurs n'accordent pas d'importance au lien entre ces deux concepts.

J.P. Dupuy nous montre, à partir d'exemples d'irrationalités, que le temps est souvent primordial dans nos décisions et surtout dans notre relation au passé, au présent et à l'avenir. Dans l'article *Temps et rationalité*⁵⁰, J.P. Dupuy soutient la thèse qu'il existe deux temporalités pour deux rationalités.

Tout d'abord, il nous cite la maxime de M. Allais « en matière de rationalité : seul compte l'avenir ». Cela ne signifie pas que le passé n'a pas d'importance, mais que quelque soit l'action que nous ayons dans le présent, nous ne changerons jamais le passé. Par là, M. Allais donne au passé une position fixe et à l'avenir une position mobile puisqu'en fonction de nos décisions présentes, il sera différent. Selon ce principe, la théorie du choix rationnel est un « conséquentialisme »⁵¹.

Pour expliquer brièvement sa thèse, reprenons le cheminement de pensée à partir de l'exemple de Weber, de la prédestination paradoxale entre éthique protestante et esprit du capitalisme. La doctrine calviniste a pour principe de croire à une élection divine, qui place les hommes dans le camp des élus ou dans celui des damnés, sans que les hommes puissent y changer quelque chose. La grâce divine se manifeste par des signes, dont le principal est le succès que l'on obtient en mettant à l'épreuve sa foi dans une activité professionnelle.

Ceci nous montre qu'une cause commune, la grâce divine, a pour conséquences sur les hommes, de travailler dur pour acquérir les signes de la grâce et, d'aboutir à l'élection divine. Or, selon M. Allais, et Weber le notait lui-même, la conséquence logique de la prédestination aurait dû être le fatalisme. Que l'homme soit élu ou non, la stratégie dominante aurait dû être de mener une vie oisive, puisque « seul compte l'avenir » et qu'il est déjà déterminé.

Au-delà de cette logique, Weber s'efforce dans son ouvrage⁵² d'expliquer pourquoi la majorité des gens a fait le choix opposé. Il s'agit pour la doctrine calviniste de croire en une prédestination, ou plus généralement à un évidentialisme. Pour les protestants, se considérer comme élu constitue un devoir. La confiance en soi et le travail sans relâche est un signe de la grâce divine. La conception évidentialiste n'a donc pas la même vision du passé que celle présentée par M. Allais. Elle considère le lien entre le passé et le présent comme fixe, et non pas le passé ; l'existence d'une grâce divine n'est pas fixe et peut être remise en cause. Par contre la relation : « si une grâce divine existe, je dois travailler dur pour acquérir la grâce », est fixe et détermine le choix des hommes.

Il y a donc à travers cet exemple de Weber, la démonstration de l'existence de temporalités qui s'opposent. J.P. Dupuy pense qu'aujourd'hui la considération du passé comme fixe est pour beaucoup de scientifiques une condition de la rationalité.

⁵⁰ Dupuy J.P., 1994, Temps et rationalité, in « Quelles hypothèses de rationalité pour la théorie économique ? », R. Frydman (sous la dir.), L'Harmattan

⁵¹ Ibid, p. 69

⁵² Weber M., traduction française 1964, L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme

Ce principe de fixité du passé correspond à la vision des orthodoxes. Le passé, pour ce mouvement, est considéré comme un objet, c'est-à-dire que les événements se succèdent dans l'histoire, sans jeter de lumière sur le passé. En ce sens le passé ne joue aucun rôle « évidentiel »⁵³.

Mais J.P. Dupuy croit à une autre forme de temporalité tout aussi rationnelle, qu'il nomme le *temps du projet*. Dans le temps du projet, le sujet exécute un plan qu'il s'est donné à lui-même, tout à la fois auteur et acteur. Cette forme de déterminisme correspond à une forme évidentialiste sur l'histoire, mais ici l'homme engendre un déterminisme dont il est lui-même l'objet.

1.1.2. Les anthropologues et les sociologues

En anthropologie, les scientifiques montrent que le devenir des sociétés ne s'inscrit pas dans un temps universel. La multiplicité des représentations symboliques du temps s'observe d'ailleurs à travers la diversité des calendriers adoptés par les hommes : le calendrier musulman, le calendrier républicain, le calendrier grégorien, etc.

En sociologie, l'intérêt pour le temps comme phénomène socio-culturel est assez récent. Emile Durkheim admet la diversité des temps propres aux individus et en déduit l'existence de temps sociaux dans les sociétés.

Raymond Boudon, dans son dernier ouvrage *Raison, Bonnes Raisons*, apporte une explication sur le temps dans la rationalité des prises de décision, par l'étude des règles de la majorité et de l'unanimité⁵⁴. Il nous présente dans un premier temps deux types de société : l'une villageoise traditionnelle caractéristique de l'Afrique traditionnelle suivant la règle de l'unanimité, et l'autre démocrate moderne, caractéristique des pays occidentaux, suivant la règle de la majorité. Dans le premier cas, l'individu paraît être mieux traité car chaque personne a un droit de veto, tandis que dans les démocraties contemporaines, le citoyen n'a pas de prise sur les décisions qui le concernent, sinon par des sanctions qu'il administre à l'occasion des élections.

La règle de l'unanimité amène à deux conséquences implicitement liées : «plus le nombre d'individus dont on exige l'accord est élevé, plus la décision collective est difficile à obtenir, mais d'un autre côté moins grand est le nombre de ceux qui risquent de se voir imposer une mesure qu'ils désapprouvent »⁵⁵.

Boudon essaie alors d'expliquer pourquoi les sociétés traditionnelles choisissent la règle de l'unanimité et les sociétés modernes celui de la majorité. Boudon pense que la principale réponse réside dans la conception culturelle du temps. Dans le premier cas, on a affaire à des sociétés vivant en autarcie et dont l'économie fonctionne à bas régime. La notion de temps de travail et de temps libre n'existe pas. Dans ce contexte, le temps y a moins de valeur et on peut se permettre de passer beaucoup de temps pour une prise de décision. Boudon explique que si ces sociétés mettaient en application une règle de la majorité, elles seraient perdantes car les individus les plus pauvres seraient alors en position défavorable pour avoir une majorité et obtenir des décisions en leur faveur.

⁵³ Dupuy J.P., 1994, Temps et rationalité, in « Quelles hypothèses de rationalité pour la théorie économique ? », R. Frydman (sous la dir.), L'Harmattan, p. 86

⁵⁴ Boudon R., 2003, *Raison, bonnes raisons*, pp. 34-37

⁵⁵ Ibid, p.35

Dans les sociétés occidentales et libérales le temps est une valeur forte qui représente un coût financier dans les prises de décision. A partir de là, il est irrationnel de concevoir une utilisation du temps de façon trop longue pour mettre en accord tout le monde.

Ici, le temps est présenté par Boudon comme un élément de la rationalité des individus, puisqu'en fonction de sa valeur au sein de la société, il ne sera pas utilisé de la même façon dans les prises de décision.

1.1.3. Le temps, élément de rationalité en aménagement-urbanisme ?

L'intérêt d'étudier le temps dans différentes disciplines est d'apercevoir à la fois les spécificités de la conception du temps en fonction de l'objet de chaque mouvement et à la fois de remarquer les possibles rapprochements de ces conceptions entre les disciplines. L'aménagement-urbanisme est un champ pluri-disciplinaire et peut s'enrichir ainsi des différentes visions du temps pour former sa spécificité. La page suivante présente un tableau de synthèse des conceptions du temps, qui permettra ensuite une analyse en aménagement-urbanisme.

	Economistes classiques	G. Stigler	L. Lévy-Garboua	J.P. Dupuy	R. Boudon
Conception du temps	Le temps est totalement prévisible dans l'action	Le temps a un coût financier mais est nécessaire pour obtenir des informations indispensables	Dans un monde d'information imparfaite, le temps permet l'accumulation d'informations de plus en plus complète	Le temps se rapporte à une vision du passé, du présent et du futur → soit le passé est fixe et seul compte l'avenir → soit l'action du présent se détermine par le passé	Le temps est une valeur culturelle, dont l'utilisation diffère selon les règles de fonctionnement des sociétés
Lien du temps avec la rationalité	Le temps n'est pas un principe de la rationalité car il est connu	La rationalité a pour principe la maîtrise du temps afin d'optimiser le rapport coût/efficacité	→ sur une longue durée, l'information est plus complète donc la décision plus rationnelle → sur une courte durée, la décision peut être rationnelle par des connaissances antérieures	→ cas 1 : l'homme est rationnel en étudiant les conséquences sur l'avenir et en étant libre par rapport au passé → cas 2 : en suivant la prédestination, l'homme est rationnel car elle donne sens à son action	Si le temps est une valeur culturelle, la rationalité a pour principe le respect de la valeur temps, liée à un contexte
Théories et/ou exemples	Théorie du Search → pour trouver un emploi, un individu a besoin de temps pour recueillir les informations sur les entreprises	L'éco-rationalité → rationalité qui a pour principe l'utilité et la rareté dans un monde d'information imparfaite ex : les habitudes permettent de décider rapidement car l'information a déjà été collectée	Existence de deux temporalités et deux rationalités Ex : « de l'éthique protestante à l'esprit du capitalisme » de M. Weber	Ex : les règles de l'unanimité et de la majorité. Ces 2 processus de décision ne prennent pas le même temps mais sont adaptés aux systèmes de fonctionnement	
Exemples s'adaptant à l'aménagement-urbanisme	En AU, le temps a aussi un coût social comme lorsqu'en 1954, des constructions ont dû être construite rapidement en hiver pour des sans abris	En AU, il est souvent réalisé un diagnostic en amont d'un projet, qui prend du temps mais assure une réussite	En AU, la prédestination peut s'exprimer par les promesses électorales	En AU, la concertation est plus ou moins utilisée comme méthode de décision selon les pays d'Europe, car la durée consacrée à la prise de décision n'est pas ancrée de la même façon dans la culture des pays	

1.1.3.1. Le temps : un coût nécessaire à l'information

G. Stigler nous montre d'abord que le temps a un coût. L'aménagement-urbanisme fait partie intégrante du fonctionnement de la société, il répond donc par là aux lois économiques. Les projets d'aménagement-urbanisme ont un coût financier et représentent souvent un enjeu politique du fait de leur prise de décision publique. Pour être rationnelle, la décision en aménagement-urbanisme doit répondre à une temporalité adaptée, c'est-à-dire qui prenne en compte de façon équilibrée, d'une part le fait que « le temps est de l'argent », et d'autre part le temps nécessaire pour avoir un projet de qualité et réussi. Ainsi, G. Stigler montre que même si le temps a un coût, il est rationnel jusqu'à un certain seuil de s'en servir.

En aménagement-urbanisme, la conception économique de Stigler nous amène à élargir la notion de coût à l'environnement et au social. En effet, les conséquences en aménagement-urbanisme concernent toujours ces trois domaines d'actions, voire plus, et le temps devient alors une condition de rationalité pour atteindre des objectifs de bien-être, de survie humaine, de protection écologique, ou de santé humaine.

1.1.3.2. Le temps : outil de cohérence de la décision

L. Lévy-Garboua présente le temps comme le moyen rationnel de s'informer de façon complète avant une décision. Cette approche est révélatrice des méthodes d'aménagement-urbanisme précédant une décision. Il s'agit en effet souvent de réaliser un diagnostic afin de tirer des conclusions et des propositions d'actions. Ainsi, l'aménagement-urbanisme a une sorte de spécificité dans son processus de décision qui est l'accumulation préalable d'informations. Il a donc besoin comme le souligne L. Lévy-Garboua de temps pour être cohérent dans ses décisions.

Toutefois, la critique de L. Lévy-Garboua sur les habitudes et traditions, qui tendent à freiner le changement dans le fonctionnement de la société, nous amène à avoir une réflexion spécifique à l'aménagement. Sans parler de tradition, un phénomène d'imitation se produit en aménagement-urbanisme et pose plusieurs questions opposées. Devons-nous considérer l'imitation comme la traduction d'un lien étroit entre l'aménagement-urbanisme et le passé ? L'aménagement-urbanisme serait en ce sens à la fois la traduction d'une certaine sécurité en se basant sur des éléments connus du passé, tout en tirant des leçons de ce qui a fonctionné ou non dans les aménagements antérieurs. Cette vision rejoindrait celle de Lévy-Garboua selon laquelle plus l'information se complète dans le temps, plus la décision et l'action sont rationnelles.

Mais on peut aussi s'interroger sur l'immobilisme que peut engendrer le phénomène d'imitation. L'imitation ne revient-elle pas à la vision classique de rationalité économique qui associe rapidité à efficacité ? En effet, l'imitation peut être perçue comme l'absence de recherche de solutions alternatives, recherche qui coûte cher et prend du temps. De plus, l'imitation, conservation au cours du temps des mêmes types d'architecture et des techniques urbaines, n'est-elle pas le symbole d'une culture passéeiste ?

Si les limites et avantages de l'imitation en aménagement-urbanisme sont connus, leur prise de conscience doit permettre à l'aménageur-urbaniste de s'interroger à chaque fois qu'il utilise cette technique. Mais avant tout, l'imitation pose

la question du rapport complexe de l'aménageur-urbaniste au temps historique, comme nous le dévoile l'analyse de J.P. Dupuy.

1.1.3.3. Un rapport au temps caractéristique de l'aménagement-urbanisme : un lien avec le passé et une prospective sur l'avenir

J.P. Dupuy définit deux temporalités pour deux rationalités différentes. Dans sa démonstration, il nous présente comment l'acteur rationnel décide en fonction de sa conception du temps et plus précisément sa conception du passé, du présent et du futur.

L'acteur peut avoir une vision fixe du passé, conformément au mouvement orthodoxe, et il considère alors qu'il peut décider sans prendre en compte le passé. En aménagement-urbanisme, cette vision proche du libéralisme présente une orientation politique de l'aménagement-urbanisme progressiste. Elle était présente par exemple, chez les membres du CIAM⁵⁶ et du Mouvement moderne d'architecture, dont le chef de file était Le Corbusier. Selon ce dernier, C. Sitte, en dévoilant les fondements artistiques des villes anciennes, était « un passéiste rétrograde »⁵⁷. En France, la temporalité orthodoxe s'est exprimée, par exemple, à l'époque des grands travaux d'équipements tels que les autoroutes et les voies de chemins de fer, où l'on considérait que seul l'avenir comptait et le passé avec ses doutes sur l'innovation ne pouvait que freiner ces avancées technologiques. Le patrimoine ancien était alors peu protégé et de nombreux sites de valeur architecturale ont été détruits pour le passage d'une voie ou pour la construction d'un immeuble moderne.

Mais la temporalité orthodoxe en aménagement-urbanisme s'exprime également, de façon plus fréquente, par la prévision des conséquences des actions dans le futur. Depuis les années 1990, la notion de développement durable a joué un rôle en aménagement-urbanisme pour généraliser cette temporalité, en lui donnant une signification bien précise. Il s'agit en aménagement-urbanisme de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

L'autre conception du temps présenté par Dupuy est celle défendue par les évidentialistes, qui ne croient pas à une fixité du passé mais à un lien indestructible avec le passé. Nous pouvons alors revenir à C. Sitte que l'on peut positionner comme un vrai évidentialiste et non comme un « passéiste », tel que le nommait Le Corbusier. C. Sitte par l'étude des villes anciennes, cherche un lien qui aide à expliquer pourquoi, quelle que soit leur époque, ces villes soient belles et agréables à vivre. Son but n'est donc pas la préservation des villes anciennes, mais de travailler dans le présent à améliorer la morphologie des villes contemporaines, afin qu'elles soient aussi agréables à vivre.

Le lien avec le passé peut être l'œuvre de croyances religieuses ou de propres déterminations de l'homme sur lui-même. Le temps du projet, processus déterministe de l'homme sur lui-même, correspond à de nombreuses pratiques en aménagement-urbanisme. Ce fait est lié à l'utilisation fréquente en France du système contractuel, qui place les protagonistes dans une situation de dépendance mutuelle dans la constitution d'un projet. En effet, en amont du projet les parties

⁵⁶ Congrès International d'Architecture Moderne, fondés par Le Corbusier en 1928

⁵⁷ Choay F., 1996, Préface in L'art de bâtir les villes, Sitte C., Ed. du Seuil, p. II

s'engagent à respecter dans un avenir donné les obligations du contrat, qui sont la plupart du temps d'ordre financier pour les uns et de mise en œuvre du projet pour les autres.

Il est difficile d'affirmer que l'aménagement-urbanisme a une temporalité plutôt orthodoxe ou plutôt évidentialiste. Les deux temporalités sont présentes dans la pratique. Il ne semble pas que pour ce champ, le choix d'une temporalité soit un signe de rationalité. Au contraire, il semblerait que l'utilisation partielle des deux temporalités soit source de rationalité en aménagement-urbanisme. En effet, l'aménagement-urbanisme, dans ses décisions se donne pour principe le respect du passé et du futur.

1.1.3.4. Des temps multiples en aménagement-urbanisme dominés par le temps social de la société occidentale

Les sociologues, tels que R. Boudon à travers l'exemple des règles d'unanimité et de majorité, nous apprennent que les sociétés ont une temporalité adaptée à leur culture, ce qui amène à avoir conscience que des processus temporels, comme les prises de décision sont différentes selon les sociétés.

Il reste à savoir pour les sociologues, s'il existe un temps social dominant ou bien une multiplicité de temps sociaux, caractéristiques d'activités sociales (pratiques religieuses, économiques, familiales). En aménagement-urbanisme, la question se pose également. Nous serions tentés de penser que s'il existe bien une valeur forte du temps en aménagement-urbanisme, calquée sur la valeur forte du temps de la société occidentale, il existe également plusieurs temps associés aux différents types d'acteurs en aménagement-urbanisme.

Ainsi, un élu, de par la durée de son mandat et les pressions économiques dont il fait l'objet, accorde une forte valeur au temps. Par contre, un citoyen, investi dans une association de quartier par exemple, travaille en bénévole selon son temps libre et a à cœur de récolter l'avis des habitants. Dans ce dernier cas, le temps a une valeur beaucoup plus faible. Pour le professionnel de l'aménagement-urbanisme, il est plus difficile de lui associer une valeur temporelle, vu la diversité des situations possibles. Il peut facilement être très contraint par le temps dans un contexte administratif et politique, mais peut également avoir une vision plus souple du temps lorsqu'il se trouve dans la position à déterminer lui-même son propre planning. Il existe donc bien une diversité de temps en aménagement-urbanisme.

Par ailleurs, il a été constaté plus haut que les acteurs en aménagement-urbanisme travaillent dans un jeu de relations et doivent par là s'adapter ou prendre en compte la temporalité des autres. Etant donné la valeur forte que représente le temps dans la société occidentale, il est souvent difficile de considérer le temps comme une valeur faible, tel que l'illustre R. Boudon si une règle de l'unanimité, à faible valeur temporelle, était imposée dans notre société occidentale. Il est donc possible de dire que l'aménagement-urbanisme est soumis à une forte valeur temporelle en France.

La question se pose alors de savoir si la valeur temporelle dominante est le vecteur d'une rationalité en aménagement-urbanisme. Nous répondrons qu'elle l'est à partir du moment où les valeurs font partie de la rationalité dans les prises de décision en aménagement-urbanisme, tel qu'il a été démontré dans la partie II. Toutefois, la position de domination d'une valeur du temps ne permet pas d'éliminer

de la rationalité en aménagement-urbanisme les autres temporalités existantes dans ce champ. La domination d'une valeur temporelle permet juste de constater que cette temporalité est la plus présente dans la prise de décision rationnelle en aménagement-urbanisme, dans le contexte culturel français actuel. Le contexte culturel étant par principe un élément en mutation et en évolution possibles, les repères temporels peuvent également changer dans l'avenir.

→ **Notre analyse nous amène à conclure que le temps, en étant un élément indispensable à la récolte d'informations, est une variable de la rationalité en aménagement-urbanisme.**

Toutefois, le temps a un coût et il doit être maîtrisé afin de ne pas entraîner de déséquilibres économique, social ou environnemental. La rationalité en aménagement-urbanisme s'exprime par un compromis entre un seuil d'informations nécessaire à une prise de décision cohérente et l'urgence des besoins.

Par ailleurs, l'accumulation d'informations et de connaissances en aménagement-urbanisme correspond à la recherche d'un lien avec le passé, pour déterminer ce qui doit rester en mémoire et servir de base de réflexion aux aménagements futurs. Mais aussi, la position de l'aménageur-urbaniste est d'avoir une vision prospective afin d'envisager les conséquences de ses actes présents dans le futur. Ces liens simultanés avec le passé et le futur constituent une caractéristique de l'aménagement-urbanisme et des éléments de la rationalité dans ce champ.

Enfin, le temps est la représentation de valeurs culturelles. En aménagement-urbanisme, la valeur temporelle dominante est celle de la société occidentale, qui considère le temps comme précieux et coûteux. Toutefois, de multiples valeurs temporelles existent en aménagement-urbanisme, en fonction des acteurs, et nous pensons que la rationalité doit les laisser s'exprimer.

1.2. L'intérêt général comme élément de la rationalité en aménagement-urbanisme

La proposition de définition du champ de l'aménagement-urbanisme dans la partie II a mis en avant l'existence d'un intérêt général en aménagement-urbanisme. L'hypothèse a été émise que la notion d'intérêt général pouvait répondre au sens de l'action de l'aménageur, et appartenir à la rationalité propre de l'aménageur.

Cependant, l'intérêt général est une notion controversée dont on ne trouve pas de définition consensuelle et officielle. Nous cherchons donc à mettre en évidence ce qu'est plus précisément l'intérêt général, par le regard d'auteurs ou de mouvements de pensée, puis en proposant un sens de l'intérêt général pour l'aménagement-urbanisme.

1.2.1. Critères personnels et préliminaires de la conception de l'intérêt général

Avant de présenter quelques auteurs scientifiques et leur conception de l'intérêt général, nous proposons les éléments fondamentaux qui nous paraissent appartenir à une définition de l'intérêt général. En effet, il nous paraît judicieux de présenter les critères sur lesquels nous nous fondons dans les prochaines parties pour qualifier ou nom d'intérêt général les conceptions des auteurs.

Dans un premier temps, nous appelons intérêt général une notion qui se distingue de l'intérêt purement particulier ou collectif. L'intérêt général, s'il comprend l'intérêt particulier ou collectif, doit se définir au-delà de ces deux termes. Nous justifions ce choix par l'interprétation de l'adjectif « général » comme un intérêt visant l'ensemble de la société.

L'intérêt général est une notion subjective appropriée par le monde scientifique et politique. Les deux domaines d'action ont en commun d'adhérer à des idées et à des convictions, qui donnent à leurs acteurs un sens et un objectif à leurs actes. Ainsi, dans un second temps, nous qualifions d'intérêt général des conceptions qui intègrent une idéologie pour l'amélioration du fonctionnement de la société.

1.2.2. L'intérêt général dans l'utilitarisme

L'utilitarisme, comme il a été présenté dans la partie I, est une doctrine qui repose sur deux grands principes énoncés par Bentham, le premier grand théoricien de l'utilitarisme : le principe du « calcul des plaisirs et des peines » et le principe du « plus grand bonheur du plus grand nombre ». Bentham, sensible à la justice sociale et au bonheur commun, considère que les actions justes sont celles qui contribuent à accroître le bonheur du plus grand nombre.

Les principes de l'utilitarisme peuvent être qualifiés d'égoïstes, puisque les individus se comportent en calculateurs de leur propre plaisir. Mais pour les économistes classiques et néoclassiques qui se sont appropriés l'utilitarisme, la satisfaction d'intérêts égoïstes n'est pas contradictoire avec la production du plus grand bonheur du plus grand nombre. En effet, selon les époques, il existe toujours un mode de coordination assurant l'harmonie des intérêts individuels et collectifs. Adam Smith traduit ce mode de coordination par « la main invisible », puis avec l'apogée du libéralisme, c'est le mécanisme du marché. Au final donc, les principes de l'utilitarisme sont égoïstes car la doctrine revendique une idée de la libre entreprise et du progrès par la concurrence.

Ces principes sont à l'opposé des pensées communautaristes imposant le même bonheur pour tous. Toutefois, s'exprime quand même à travers ces principes, une égalité des hommes devant l'accession au bonheur. Nous pouvons alors qualifier le but de Bentham, d'intérêt général, comme la traduction d'une volonté idéologique d'apporter le bonheur à l'ensemble de la société, avec pour moyen une liberté individuelle absolue.

1.2.3. La théorie des jeux ou la controverse de l'intérêt général utilitariste

La théorie des jeux fondée en 1944 par les économistes Morgenstern et Von Neumann, en étudiant les comportements d'individus rationnels en groupe, démontrent les interrelations possibles entre individus pour mener une stratégie cohérente. Ainsi, ils démontrent que les individus n'ont pas intérêt à ne penser qu'à leur intérêt personnel pour aboutir à une solution satisfaisante pour eux et également pour le groupe. Au contraire, le résultat de jeux, tel que le dilemme du prisonnier, montre que les individus ont intérêt à coopérer pour obtenir satisfaction.

Dans ce jeu, deux prisonniers complices mais ne pouvant communiquer ont le choix entre la dénonciation de l'autre ou bien se taire. Si les deux prisonniers ne se dénoncent pas, il y a peu de preuves contre eux et leur peine est raccourcie. Par contre, s'ils se dénoncent, ils se voient tous les deux écopier d'une peine maximale de prison. L'exercice montre que les deux prisonniers, par peur réciproque de la non-coopération de l'autre, préfèrent la dénonciation mutuelle. En conséquence, leur non-coopération les a conduit à une situation sous-optimale et leur intérêt individuel a mis en échec leur intérêt collectif.

Selon nous, la volonté des deux scientifiques n'est pas de remettre en cause le libéralisme économique dominé par la vision de l'individu rationnel. Leur apport souligne que les individus ne peuvent omettre dans leur décision la relation aux autres. Cet élément est primordial car il pose la question : « comment réussir dans un monde d'égoïstes ? ». Leur réponse est bien sûr de coopérer.

Au-delà des apports scientifiques de la théorie des jeux, nous décelons dans la pensée de Morgenstern et Von Neumann une vision de la société différente de celle de l'utilitarisme. Les individus sont égoïstes, et le but, que nous pouvons qualifier d'intérêt général, est de les faire coopérer afin d'avoir une satisfaction du groupe et de chacun des individus.

De plus, à la différence de l'utilitarisme, la régulation de la société n'est plus une fatalité mais doit venir de la propre rationalité de l'homme. Les hommes deviennent responsables de leur destin et de celui de la société, puisque les intérêts individuels et collectifs sont interdépendants.

1.2.4. La notion de bien-être de Vilfredo Pareto

Selon, l'économiste et le sociologue italien Vilfredo Pareto (1848–1923), l'économie d'une nation doit avoir pour but d'atteindre un maximum de bien-être. Par bien-être, V. Pareto entend un état d'aisance matérielle qui permet la satisfaction des besoins. Etant donné la difficulté à mesurer le bien-être, V. Pareto cherche à mesurer la variation du bien-être. Ses recherches l'amènent à formuler la notion de l'optimum, qui se résume par la phrase : « on atteint un optimum quand on ne peut améliorer la situation d'un agent sans détériorer le sort d'un autre agent ». Comment se réalise l'économie du bien-être de V. Pareto dans la pratique ? Selon l'auteur, l'économie de libre-échange et de concurrence parfaite permet la meilleure distribution des biens entre les individus, car il est impossible d'améliorer la satisfaction d'un agent sans diminuer celle d'au moins un autre agent. Ainsi, un boulanger, en tant qu'individu de la société, fabrique du pain pour son propre intérêt, c'est-à-dire pour obtenir un salaire, et non pour subvenir à la famine. Ce comportement égoïste correspond à une société de concurrence dans laquelle on ne

se soucie pas du sort des autres individus. Pourtant, le système n'aboutit pas au chaos, puisque si le comportement de l'individu est égoïste, il ne satisfait le bien-être de la personne que si les autres personnes satisfont leur bien-être aussi. Le boulanger, s'il ne satisfait pas ses clients par la qualité de son pain, perd sa clientèle et ne peut plus subvenir à ses besoins.

L'optimum de Pareto rejoint la vision d'Adam Smith, pour qui une sorte de « main invisible » régule l'équilibre de la société. Toutefois, l'apport de V. Pareto est innovant par son approche de l'économie. En effet, l'objectif de l'économie rejoint celui d'un intérêt général qui serait le bien-être pour tous.

1.2.5. La démocratie et la vision de Boudon

Lorsque l'on parle de démocratie, il est assez courant de vouloir y associer la notion d'intérêt général. Par démocratie, nous comprenons le gouvernement du peuple par le peuple, puisque d'après l'étymologie *dēmos* signifie le peuple, et *kratos*, le pouvoir⁵⁸.

Toutefois, au-delà de cette définition, le principe de démocratie se concrétise de nombreuses manières. En effet, sa définition première, qui implique une démocratie directe, s'est rarement exprimée de façon absolue. Ainsi, même dans la démocratie grecque, que l'on associe à la naissance de ce concept, nous remarquons que la démocratie n'était que partielle puisque les assemblées rassemblaient seulement les « hoplites », c'est-à-dire les élites de la société⁵⁹.

La démocratie qui s'est imposée dans les sociétés occidentales est représentative : les députés sont élus afin de représenter les intérêts des citoyens votants. A cette représentativité se sont ajoutées d'autres exigences, comme l'extension du suffrage universel à tous les adultes, ou l'existence de contrepouvoirs.

Si la démocratie, telle qu'elle est appliquée dans les sociétés occidentales aujourd'hui, répond aux principes d'intérêt général tels que nous les avons énoncés auparavant, nous observons qu'elle est toujours régulièrement contestée quant à sa capacité à représenter fidèlement l'opinion publique. D'après l'analyse de R. Boudon sur les règles d'unanimité ou de majorité que nous avons présentée précédemment, les règles de la démocratie sont la représentation de valeurs culturelles ou contextuelles. Selon nous, la remise en cause de ces règles ne remet pas en cause la démocratie elle-même, mais l'adaptation de sa pratique au sein d'une société en mutation. Ainsi, la démocratie reste une idéologie de l'intérêt général.

1.2.6. Proposition de conception de l'intérêt général en aménagement-urbanisme

1.2.6.1. L'égoïsme et l'altruisme

Les théories économiques, telles celles des utilitaristes ou de Vilfredo Pareto, nous montrent un acteur rationnel égoïste, où l'individu pense essentiellement à son propre intérêt. Que pouvons-nous dire de l'acteur rationnel en aménagement-urbanisme ? Nous observons un acteur qui cherche à améliorer une situation donnée qui concerne de nombreux individus. Nous pensons alors que l'acteur en

⁵⁸ Démocratie, 2002, in L'abécédaire des sciences humaines, Sciences Humaines Hors Série n°38

⁵⁹ La décision, 1988, Lucien SFEZ, Que Sais-je, Presses Universitaires de France

aménagement-urbanisme est dans l'obligation de produire une pensée altruiste. Mais ne peut-il pas être altruiste et égoïste simultanément ? Nous rejoignons R. Boudon, qui nous apporte la réponse dans son analyse sur la règle de l'unanimité. Il y explique que dans les sociétés où la règle de l'unanimité est instituée, les individus sont à la fois altruistes et égoïstes. R. Boudon s'oppose à la vision de nombreux anthropologues qui ont tendance à voir dans ces sociétés un individu totalement soumis à un esprit collectif et n'agissant jamais par intérêt individuel ; selon R. Boudon, les individus adhèrent à la règle de l'unanimité car elle leur permet de satisfaire des intérêts, des besoins, ou des convictions personnelles.

En aménagement-urbanisme, les acteurs dans un processus de décision font appel à toutes sortes d'éléments d'ordre personnel, comme les convictions, les intérêts politiques, les intérêts économiques et l'histoire familiale, de façon consciente ou inconsciente. Selon nous, ils sont donc des acteurs égoïstes, au sens où ils sont des sujets pensants et libres, mais également altruistes.

1.2.6.2. Le jeu des relations entre acteurs

Si l'acteur en aménagement-urbanisme est égoïste et altruiste, la théorie des jeux nous interroge sur sa stratégie pour prendre des décisions : a-t-il intérêt à coopérer pour agir rationnellement ? La législation française du code de l'urbanisme fournit une ébauche de réponse à cette question dans l'obligation d'enquêtes publiques pour les Projets d'Intérêt Général (PIG). Dans les PIG, la décision se prend après un jeu d'informations, de communication et de relation entre les acteurs concernés par un projet. Nous pensons donc que le partenariat entre acteurs est théoriquement au service de l'intérêt général en aménagement-urbanisme.

Suite à cette réflexion, la théorie des jeux nous amène à nous poser une seconde question en aménagement-urbanisme. Dans le cas des Projets d'Intérêt Général, l'enquête publique est le seul moment de concertation avec la population pour que la décision finale puisse prendre en compte les intérêts individuels et collectifs. Jusqu'à quel point les intérêts individuels des habitants sont-ils pris en compte dans la décision ? La question ne remet pas en cause l'utilité des enquêtes publiques, mais amène à réfléchir sur la notion d'échelle de l'intérêt général. Selon que les enquêtes publiques accordent une plus ou moins grande importance aux intérêts individuels des habitants, nous tendrons vers un intérêt général plus ou moins localisé. Notre questionnement fait écho à la décentralisation en cours en France depuis les années 1980, et qui donne de plus en plus de compétences et de pouvoirs aux élus locaux. En nous rapprochant du local, l'aménagement-urbanisme répond peut-être mieux aux besoins locaux, mais le processus de décision est-il toujours proche d'un objectif d'intérêt général d'ordre national ? Actuellement, nous pensons que la décentralisation place l'aménageur-urbaniste dans un questionnement qui tend à le faire agir par compromis entre un intérêt général global, celui du code de l'urbanisme, et des intérêts locaux. Toutefois, il est possible qu'avec l'organisation plus précise de la décentralisation, l'intérêt général en aménagement-urbanisme évolue.

1.2.6.3. L'importance de l'Etat

V. Pareto par sa conception d'économie du bien-être suscite en nous une réflexion sur le sens de l'action en aménagement-urbanisme. Ce champ doit-il chercher à satisfaire le bien-être des individus de la société ? Nous pouvons

envisager que l'aménagement-urbanisme cherche à atteindre cet objectif. L'intérêt général serait alors pour ce champ la satisfaction des besoins en équipements et services liés à l'aménagement-urbanisme, de façon à ce que le bien-être des uns ne crée pas une perte de bien-être pour les autres. Toutefois, contrairement à la vision de Pareto dans le champ de l'économie, la réalisation de cet objectif ne peut se réaliser grâce à l'économie de marché, mais en majorité grâce à l'Etat. En effet, l'Etat en tant que représentant de la société, élabore un projet de société dont l'objectif est d'atteindre un intérêt général. Dans le cas du marché, où règne la concurrence, l'intérêt général est sensé être le résultat de la somme des comportements individuels. De plus, en aménagement-urbanisme, l'Etat est à l'initiative de projets et joue par là un rôle régulateur tant en termes de services et d'équipements, mais également en termes économique, social, ou environnemental, pour répondre aux besoins de la société quand les comportements individuels et le marché n'y pallient pas. Ainsi, l'intérêt général en aménagement-urbanisme est associé, selon nous, à un projet de société, conduit dans le champ du politique.

Comme il a été présenté dans la partie II, le code de l'urbanisme présente l'intérêt général comme un intérêt supérieur à celui des individus, et peut être l'objet de droits de priorité de l'autorité publique dans certaines situations. Selon nous, de nombreuses opérations d'aménagement-urbanisme n'auraient sans doute jamais été réalisées sans l'intervention de l'Etat pour l'application d'un intérêt général, comme le développement du TGV, des centrales nucléaires ou des parcs nationaux. Toutefois, lorsque nous observons toutes ces opérations, leur éclectisme nous interroge et nous nous demandons sur quels critères se fonde l'intérêt général en aménagement-urbanisme.

1.2.6.4. L'application de la démocratie

La démocratie soulève actuellement en aménagement-urbanisme la question de la représentativité ou des méthodes de décision. Nous avons ainsi pu voir des référendums officieux s'organiser contre un projet d'aménagement-urbanisme pour exprimer de façon symbolique le désaccord de la population vis-à-vis de la décision de mise en œuvre. Nous ne souhaitons pas remettre en cause ici le principe de démocratie, mais bien de provoquer une discussion sur les moyens de l'appliquer dans le champ de l'aménagement-urbanisme.

Nous restons sur le principe que l'intérêt général, tel qu'il évolue dans la société française, peut toujours être un intérêt supérieur, c'est-à-dire prioritaire sur la législation en vigueur. En effet, l'intérêt général n'apporte pas un consensus au sein de la société, et il s'inscrit au-delà des intérêts individuels. Toutefois, nous pouvons nous interroger sur la méthode représentative de la prise de décision pour juger un projet d'intérêt général. Si les enquêtes publiques offrent l'occasion aux populations de s'exprimer, l'exemple de référendums officieux montre qu'elles ne sont pas toujours suffisantes pour qu'un projet soit compris et accepté. Selon nous, il paraît nécessaire que la démocratie se concrétise à la fois par une méthode représentative et participative. En effet, nous pensons que ces deux méthodes permettent au mieux l'expression de l'intérêt général en aménagement-urbanisme en permettant une participation de tous les acteurs à la conception de l'intérêt général et surtout en prenant en compte les débats et idées dans la prise de décision.

→ Si nous reprenons le code de l'urbanisme, l'intérêt général en aménagement-urbanisme doit répondre à une utilité publique et non pas au bonheur de la société. En ce sens, l'intérêt général peut s'exprimer par la réponse apportée à des besoins auxquels l'action individuelle ne peut répondre. Selon cette définition, nous pensons que l'intérêt général est un élément de la rationalité, car l'aménagement-urbanisme se caractérise par le recensement et la réponse à des besoins.

Cependant, nous devons apporter des compléments à la définition de l'intérêt général en aménagement-urbanisme, car le code de l'urbanisme ne donne qu'une conception vaste et peu détaillée du contenu de cette notion.

Ainsi, en aménagement-urbanisme, l'égoïsme et l'altruisme sont présents chez chaque acteur pour aider à la définition d'un intérêt général spécifique de chaque situation et constitutif d'une prise de décision rationnelle.

Enfin, selon nous, l'intérêt général est également l'expression de la démocratie à travers la prise en compte de la participation des différents acteurs, dans la prise de décision. De plus, l'intérêt général est aussi la traduction de nouvelles orientations, signe de l'évolution de la société, telles que la décentralisation.

1.3. Proposition de conception de la rationalité en aménagement-urbanisme

D'après l'étude et l'analyse que nous avons menées sur le temps et l'intérêt général en aménagement-urbanisme, nous pouvons maintenant proposer une conception de la rationalité dont les éléments fondamentaux et spécifiques à l'aménagement-urbanisme seraient :

→ La nécessité d'une information et d'une connaissance de plus en plus complètes, qui permet à l'homme d'avoir les bases de réflexion et de prise de recul avant une prise de décision

→ Une maîtrise du temps de telle sorte que l'acteur :

- réponde à des enjeux, dont la réussite peut dépendre du temps accordé.

Ce principe nécessite que l'aménageur-urbaniste réalise un diagnostic lui permettant de relever l'urgence de la réponse et de planifier le processus de décision et d'action dans le temps, afin de minimiser les risques de perte de temps.

- prenne en compte le facteur temps dans le rapport coût financier / efficacité, mais également les rapports coût social / efficacité, et coût environnemental / efficacité

L'aménageur-urbaniste doit choisir une méthode pour engager un processus de décision et d'action. Selon la méthode choisie, le temps accordé à chaque étape a des répercussions économiques, sociales et environnementales. Il doit donc choisir la méthode dont les objectifs, les moyens et les enjeux sont en adéquation avec les coûts économiques, sociaux et environnementaux.

→ **Un regard sur le passé comme :**

- la nécessité de connaître les conséquences des décisions prises dans le passé sur le présent afin de pouvoir tirer parti de « ce qui réussit » et des erreurs à ne plus commettre
- la possibilité d'avoir une prise de recul sur le passé afin de comprendre les liens historiques et culturels qui unissent le passé au présent

En aménagement-urbanisme, le passé ne détermine pas le présent. Par contre le lien culturel, affectif, ou intellectuel avec le passé existe toujours dans un territoire. L'aménageur-urbaniste doit connaître les liens qui unissent le passé au présent et en tenir compte afin d'adapter les méthodes d'action ou les propositions d'actions sur un territoire.

→ **Un regard sur l'avenir comme :**

- une mise en perspective future des conséquences des projets et des envies

L'aménageur-urbaniste doit effectuer une prospective sur l'avenir, afin d'imaginer l'évolution de la société et les conséquences de ses actes. Ce principe est une précaution dans des processus de décisions aux conséquences parfois lourdes. Envisager l'avenir permet de se rendre compte de la multitude des scénarios possibles et ainsi de développer la recherche pour tendre vers plus de certitudes sur l'avenir.

- une occasion de remettre en cause un déterminisme des décisions liées à une habitude ou à une tradition

Lorsque l'aménageur-urbaniste regarde l'avenir, il doit envisager une société en évolution. Ce travail d'imagination et de recherche le fait alors réfléchir sur l'adaptation ou non des méthodes ou processus de décisions appliqués de façon systématique, comme s'ils n'évoluaient pas, eux aussi, avec la société.

→ **L'égoïsme et l'altruisme, au sens où l'aménageur-urbaniste a besoin d'être libre et pensant pour pouvoir s'investir dans une pensée altruiste**

L'aménageur-urbaniste est avant tout un être égoïste car il a des opinions, des convictions, des intérêts qui lui sont propres, et qui agissent consciemment ou inconsciemment sur sa pensée. L'aménageur-urbaniste est cependant obligé d'avoir une pensée altruiste car son travail est aux services de personnes et de la société, donc d'intérêts qui lui sont différents.

→ **L'intérêt général comme guide de l'action de l'aménageur-urbaniste**

L'aménageur-urbaniste doit répondre à des besoins que le marché et les individus ne satisfont pas. La satisfaction de ces besoins correspond à une utilité publique, au sens où elle traduit un projet politique d'amélioration du fonctionnement de la société.

→ **L'application d'un intérêt général**

Pour appliquer l'intérêt général, l'aménageur-urbaniste se réfère au code de l'urbanisme et aux principes démocratiques tels qu'ils sont appliqués dans la société française. Toutefois, l'application de l'intérêt général implique qu'il

prenne connaissance des intérêts individuels et collectifs en engageant des relations avec tous les acteurs concernés par un projet.

Suite à l'aboutissement de notre recherche sur la rationalité dans la prise de décision en aménagement-urbanisme, nous nous posons encore quelques questions. Est-il possible de parvenir à une rationalité absolue dans la pratique de l'aménagement-urbanisme ? De plus, tous les éléments de la rationalité cités sont-ils tous compatibles entre eux ?

Ces interrogations rendent nécessaires une étude de cas, présentant concrètement les possibilités et les difficultés d'atteindre une rationalité dans la prise de décision en aménagement-urbanisme.

II. Etude de cas en aménagement-urbanisme

Suite à la construction d'une conception de la rationalité en aménagement-urbanisme, analysons un cas concret afin de réaliser une confrontation avec notre approche théorique. Nous présentons un exemple de contractualisation, le Contrat Environnement Littoral. La contractualisation a été instaurée de façon récurrente en aménagement-urbanisme depuis la décentralisation, et explique donc notre choix de cas d'étude. L'analyse du Contrat Environnement Littoral sera ensuite à même de vérifier ou infirmer la conception théorique construit dans les paragraphes précédents.

2.1. Présentation du Contrat Environnement Littoral

Le Contrat Environnement Littoral (CEL) a été conçu en 2002 par le Conseil Régional des Pays de la Loire et les deux Conseils Généraux de la Loire Atlantique et de la Vendée. L'objectif est de contractualiser sur une durée de trois ans entre le Conseil Régional, le Conseil Général concerné et les communes du littoral. Le contrat porte sur des actions de protection des espaces naturels littoraux et de développement de la qualité du tourisme, menées par les communes, pouvant être financées par les Conseils Régional et Général.

Sa mise en place doit être précédée de l'élaboration d'un diagnostic de territoire, dont les fiches administratives ont été réalisées par le Conseil Régional et les deux Conseils Généraux. Ces fiches diagnostic sont l'occasion pour les communes d'inventorier leurs besoins en matière de protection de l'environnement et de développement de la qualité du tourisme, et ainsi de proposer des orientations et des actions financables dans le cadre du CEL.

2.2. Le Contrat Environnement Littoral, un contrat conçu de façon rationnelle

Le contrat, tel qu'il est conçu présente une rationalité spécifique à l'aménagement-urbanisme.

2.2.1. La réalisation d'un diagnostic

Le CEL impose aux communes souhaitant contractualiser de réaliser un diagnostic de leur territoire sur les thèmes de l'environnement et du tourisme. Ce processus est une condition nécessaire pour que le CEL débute et soit validé. Il traduit le rapport spécifique de l'aménagement-urbanisme au temps, puisque les actions réalisées dans le passé font l'objet d'un bilan positif et négatif, et permettent d'identifier les erreurs à ne plus commettre, les actions positives à améliorer, et les manques devant aboutir à des actions nouvelles. Ce travail est complété à la fin du CEL par une évaluation de la réussite des actions et d'atteinte des objectifs.

Nous pouvons constater que par son aspect récurrent, le diagnostic est de l'ordre de l'habitude en aménagement-urbanisme. Sans omettre une possible remise en cause de cette méthode, nous constatons qu'elle représente dans le cas du CEL un outil rationnel d'aide à la décision, puisque les relations importantes de l'aménagement-urbanisme au temps en termes de prospective y sont respectées.

De plus, l'atout du diagnostic est de permettre un inventaire d'informations et de connaissances sur la commune, d'autant plus cohérent qu'il se fait par la commune. Ainsi, les élus peuvent être en mesure de décider d'orientations de

développement en ne commettant pas l'erreur de se baser sur des préjugés ou constats anciens, mais en se basant sur des informations réactualisées.

2.2.2. Une prise de décision alliant intérêts individuels et collectifs

Le CEL est un contrat tripartite et sa mise en place prévoit une communication régulière entre les acteurs concernés. Les intérêts des deux administrations s'expriment dès le départ de la mise en place du CEL, par la formulation de règles du jeu, dont font partie les types d'actions finançables ou les fiches diagnostic. Les intérêts communaux s'expriment dans la rédaction du diagnostic et de propositions d'orientations et d'actions. Afin de préserver la sincérité des intérêts communaux, les deux administrations n'interviennent qu'une fois le diagnostic réalisé. D'un point de vue communal, le diagnostic lui-même est l'occasion d'exprimer des intérêts divers. Ainsi, la commune essaie de rassembler des acteurs, habitants, professionnels ou élus, afin d'obtenir un échantillon de points de vues. Même si la méthode de choix de cet échantillon de personnes est à améliorer car subjective et variable selon les communes, elle a le mérite de permettre au Maire de prendre la mesure des intérêts individuels sur sa commune.

Suite à ce travail, les administrations et la municipalité peuvent à nouveau communiquer pour exprimer leurs intérêts et travailler à la recherche d'un intérêt collectif à travers les actions à mettre en œuvre.

2.3. Le Contrat Environnement Littoral : des doutes sur la rationalité dans la mise en œuvre

Si des méthodes rationnelles spécifiques à l'aménagement-urbanisme ont été utilisées pour la constitution du CEL, certains points sont objet d'interrogations quant à leur rationalité, comme il a pu être notifié dans un rapport sur le CEL en 2003⁶⁰.

2.3.1. Un rapport au passé trop fixe

Il est constaté l'absence d'une approche historique communale dans les fiches diagnostic remises aux communes par le Conseil Général et le Conseil Régional. Si le rapport au passé transparaît dans l'inventaire d'actions effectuées dans le domaine de l'environnement et du tourisme, le manque d'une approche historique globale constitue à notre sens l'expression d'une vision fixe du passé. En effet, l'approche historique n'est pas une vision passéeiste mais bien une approche évidentialiste qui cherche le lien entre le passé et le présent.

Concrètement, dans le cas de la commune de Notre-Dame-de-Monts, l'absence d'approche historique dirige les actions à mener sur la bande côtière du littoral qui est l'espace géographique le plus utilisé pour le tourisme et l'économie en général. Or, une approche historique nous montre que l'espace côtier a une utilisation très récente, depuis les années 1950. Avant la commune était tournée vers le marais qui constitue les deux-tiers du territoire de la commune, puisque la dune et l'océan n'étaient pas utilisés dans le cadre d'activités économiques ou d'habitation.

Pour la commune, le CEL est l'occasion de développer et de créer une politique environnementale et touristique, et nous nous posons alors la question du

⁶⁰ David A., juillet 2003, Etude préliminaire à l'élaboration du CEL de Notre-Dame-de-Monts en Vendée – Réflexion sur la mise en place de la politique d'aménagement du littoral, Rapport de fin d'études, CESA

sens qu'aura un développement sans lien avec ce qui fonde l'identité de la commune à travers l'histoire.

2.3.2. Une valeur temps très prégnante

Dans l'étude des conceptions du temps, l'approche sociologique nous apprenait l'importance de la valeur temporelle dans les sociétés. Dans le cas du CEL de Notre-Dame-de-Monts, la mise en place a été planifiée dans le temps de façon précise, de façon à ce que la commune soit la première de l'ensemble des communes du littoral à signer un CEL. Ce facteur d'ordre politique, nous montre à quel point la valeur du temps est forte. Le temps est le facteur élémentaire qui fera gagner ou non au jeu de la concurrence politique, qu'elle soit au niveau communal ou aux niveaux départemental et régional. On s'interroge alors sur la rationalité de la prise en compte du temps politique de façon si importante. En effet, celui-ci semble laisser de côté l'objectif premier du CEL qui est d'améliorer de façon préventive ou réparatrice la protection des espaces naturels et la qualité du tourisme.

Dans la pratique, la mise en place a été fortement influencée par cette temporalité politique. Tout d'abord, il semble qu'aucun recul n'ait été pris sur les processus de décisions puisque c'est la méthode du diagnostic qui est imposée aux communes, alors que la méthode souffre d'oubli, telles l'approche historique ou la gestion durable. D'autre part, la commune a eu peu de temps pour faire son diagnostic lors de réunions thématiques, puisqu'elle a du s'adapter à un planning serré des Conseils Régional et Général. Et comme il a été remarqué dans le rapport d'analyse sur le CEL en 2003, les propositions d'actions qui en ressortent souffrent d'un manque d'innovations, et surtout les actions forment plus des propositions éparses que la traduction d'une réelle politique communale.

La mise en place du CEL montre bien, que d'une façon générale, les choix réalisés se sont fait en fonction du temps qu'ils permettraient de gagner.

2.3.3. Une vision durable oubliée

Enfin, le CEL amène à un constat d'ordre plus global. Le CEL est un outil d'aménagement du littoral créé pour répondre en partie à la politique départementale, régionale et nationale en ce domaine. En 2001, un Audit Qualité du Littoral a été commandé par la Région des Pays de la Loire, afin de diagnostiquer les enjeux de l'aménagement du littoral pour l'avenir. En comparant l'audit de 2001 avec le Schéma d'Aménagement du Littoral Centre Ouest Atlantique réalisé en 1976, on se rend compte que la prise de conscience environnementale est présente depuis longtemps et continue d'être l'objet de mesures spécifiques. Toutefois, il est constaté en 1976 une monoactivité de l'activité balnéaire sur les communes du littoral ayant des répercussions néfastes sur le développement économique et social du rétrolittoral. En effet, la monoactivité positionne les communes du littoral dans une stratégie économique risquée, du fait de la fragilité des ressources du tourisme. De plus, le tourisme est une activité économique ayant un fort besoin d'emplois saisonniers et peu d'emplois stables et durables. La monoactivité a donc également des répercussions sociales puisqu'elle ne crée pas beaucoup d'emplois pour des habitants installés à l'année et encourage ainsi un départ des actifs au profit des populations touristiques. Enfin, les répercussions de la monoactivité sont également environnementales, puisque pour être rentable le tourisme exploite le maximum de

ressources naturelles, ce qui entraîne soit leur destruction, soit une pollution liée à leur fréquentation.

Or, aujourd'hui, nous constatons que, si le développement d'un tourisme de qualité est encouragé, la stratégie de développement économique est toujours axée sur le tourisme, malgré les répercussions économiques, sociales et environnementales qu'elle entraîne.

Ce constat nous amène à avoir une réflexion sur le choix d'une telle stratégie politique. Nous pouvons avancer l'hypothèse que l'aspect prospectif n'y est pas assez développé. Nous avons montré dans un paragraphe précédent que les conséquences du passé étaient étudiées dans le présent, mais rien ne prévoit dans le CEL d'étudier les conséquences de cet outil actuel dans l'avenir.

Nous nous sentons confirmés dans cette hypothèse par les méthodes de processus de décision utilisées dans le CEL. En effet, les fiches diagnostic, sorte de colonne vertébrale du CEL, conditionnant les orientations du CEL, n'encouragent à aucun moment des actions de développement durable. Par ce terme, il faut entendre ici des actions qui pérennisent des comportements viables pour l'économie, le social et le tourisme. Ainsi, il pourrait être engagé des actions induisant le développement d'emplois plus stables statutairement (peu présent dans le tourisme), d'activités et de services plus diversifiés, ou des comportements plus réfléchis dans leurs répercussions sur l'environnement.

2.4. Analyse du cas du CEL dans la réflexion sur la rationalité

Afin de porter une analyse sur le CEL et sa mise en place en les confrontant à la conception de la rationalité en aménagement-urbanisme, le tableau suivant présente la synthèse des éléments de la rationalité dans le cas concret du CEL et ceux construits dans la théorie.

Rationalité théorique de la décision en aménagement-urbanisme	Cas du CEL
Une accumulation de l'information et de la connaissance	OUI
Une maîtrise du temps pour répondre aux enjeux	NON
Une maîtrise du temps pour prendre en compte les rapports :	
- coût financier/efficacité	OUI
- coût social/efficacité	NON
- coût environnemental/efficacité	OUI
Une connaissance du passé pour mesurer les conséquences du passé sur le présent	OUI
Une connaissance du passé pour appréhender les liens historiques et culturels qui unissent passé et présent	NON
Une prospective dans le futur pour envisager les conséquences de nos actes présents	NON
Une remise en cause des aspects traditionnels ou habituels de certaines méthodes	NON
Une pensée égoïste et altruiste de l'aménageur-urbaniste qui lui permette d'agir avec conviction pour des intérêts individuels et collectifs	OUI
Une communication entre acteurs et prendre en compte les intérêts individuels et collectifs	OUI
Une action guidée par l'intérêt général	OUI

L'intérêt du tableau n'est pas de remettre en cause les éléments théoriques de la rationalité en aménagement-urbanisme, puisque nous nous apercevons que le cas du Contrat Environnement Littoral répond à un processus rationnel de façon très variable.

L'intérêt se porte sur les relations entre les éléments de rationalité. Ainsi, il est possible de dire que le CEL dans sa présentation a pour objectif de répondre à un intérêt général. Nous constatons, par contre, que la mise en place telle qu'elle est organisée, ne permet pas de répondre aux enjeux de développement équilibré de la commune. La confrontation des deux principes nous amène à penser qu'il y a une inadéquation entre l'objectif de l'intérêt général et la temporalité choisie.

En effet, la temporalité choisie permet dans le processus de mise en place du CEL, qu'il y ait une prise en compte des erreurs du passé pour ne pas qu'elles se répètent dans le présent et le futur. Toutefois, aucun lien n'est réalisé avec le passé pour construire un développement futur, qui ait des bases culturelles et historiques. De plus aucun recul n'est pris sur les processus de décision, puisque le CEL impose la réalisation d'un diagnostic en amont des décisions d'actions, méthode presque devenue traditionnelle dans le milieu de l'aménagement-urbanisme.

Ces constats montrent que la temporalité choisie privilégie une prise en compte des rapports coût financier / efficacité et coût politique / efficacité. Or, cette temporalité à elle seule ne peut pas permettre l'application de l'intérêt général, puisque l'intérêt général a besoin de temps consacré à d'autres principes que les rapports cités. Selon nous, ce choix illustre la difficulté de l'aménagement-urbanisme à appliquer une temporalité qui lui est propre face à la temporalité dominante de la société occidentale.

→ **L'exemple du CEL nous permet ainsi d'avancer dans la construction d'une rationalité dans la prise de décision en aménagement-urbanisme. Nous pouvons maintenant ajouter à notre conception de la rationalité qu'elle répond à des principes d'intérêt général et de temps spécifique à l'aménagement-urbanisme, mais surtout qu'elle nécessite une cohérence entre les deux principes.**

Nous concluons par ailleurs que les principes de rationalité énoncés dans la partie précédente peuvent avoir des difficultés à être appliqués à cause de facteurs externes, comme l'influence de la temporalité dominante de la société dans le cas du CEL.

→ *L'étude du temps et de l'intérêt général en aménagement-urbanisme nous apportent la confirmation de leurs places indéniables au sein de la rationalité des prises de décision de ce champ, puisqu'ils y sont toujours présents de façon récurrente. Mais, comme le dénote l'étude de cas, nous comprenons aussi que leur rationalité théorique acquière sur le terrain de la décision un niveau de complexité supérieur.*

Pour exprimer cette complexité, nous pouvons résumer la rationalité des prises de décision comme étant à la fois orthodoxe et évidentialiste dans sa relation au temps. Le croisement des deux conceptions offre à l'aménagement-urbanisme une notion floue de la temporalité, qui s'exprime dans la pratique par les nombreuses possibilités d'appropriation du temps.

L'intérêt général, lui, suit à la fois, un cadre donné par le code de l'urbanisme et les principes de démocratie de notre société, et de nouvelles orientations guidées par de nouvelles situations, telle que la décentralisation.

L'intérêt général et le temps nous permettent également d'ajouter à la conception de la rationalité en aménagement-urbanisme des éléments qui leurs sont directement liés.

Ainsi, l'acteur rationnel en aménagement-urbanisme est égoïste, au sens où il défend ses convictions et ses intérêts. Loin d'être contradictoire avec l'intérêt général, l'égoïsme permet à l'acteur d'être en position d'attachement vis-à-vis d'un projet et d'argumentation face à l'expression des autres intérêts.

La rationalité des prises de décision en aménagement-urbanisme nécessite toujours l'accumulation d'informations et de connaissances. En effet, celles-ci sont les moteurs de l'analyse et d'une prise de recul de l'acteur. Elles permettent de décider s'il est opportun ou non d'imiter telle action réussie dans le passé, de comprendre l'évolution de la transformation d'un espace et d'envisager son devenir ou encore de remettre en cause des méthodes traditionnelles de fonctionnement.

Enfin, l'étude de cas montre qu'au-delà de l'intérêt général et du temps, la rationalité en aménagement-urbanisme s'exprime par la cohérence qui existe entre les deux éléments.

CONCLUSION

La recherche sur la rationalité dans la prise de décision en aménagement-urbanisme nécessite, comme l'illustre la démarche de ce mémoire, un travail préalable de compréhension et de synthèse interdisciplinaire des théories de la rationalité. Nous y apprenons que la rationalité a longtemps été l'apanage des économistes, qui voyaient dans cette notion la recette d'un comportement idéal pour que la société fonctionne de façon efficace et optimale. L'apport des autres disciplines des sciences humaines montre une autre approche de la rationalité beaucoup plus subjective et complexe et nous amène déjà à identifier que la rationalité en aménagement-urbanisme, champ interdisciplinaire, n'est pas simple.

La proposition d'une définition nous montre que l'aménagement-urbanisme se caractérise par quelques éléments comme, le temps, l'intérêt général, la connaissance ou la méthodologie de l'action. Lorsque l'on étudie ensuite des cas de terrain, nous nous rendons compte que l'aménagement-urbanisme dans sa pratique ne paraît pas toujours rationnel. En réalité, ces exemples illustrent le cadre apparent de l'action. Ainsi, pour comprendre si une décision est rationnelle ou non, il est nécessaire pour le chercheur de se placer dans le cadre de pensée où se passe l'action, comme nous l'avons fait pour l'analyse des cas étudiés.

Nous avons alors cherché à concevoir une définition préliminaire de la rationalité en aménagement-urbanisme à l'aide de deux éléments caractéristiques de ce champ, le temps et l'intérêt général. Notre analyse nous amène tout d'abord à concevoir que la rationalité en aménagement-urbanisme est déterminée par la relation que ce champ entretient avec le temps. Cette relation est spécifique car l'aménagement-urbanisme dans sa pratique, est un champ préoccupé à la fois par le passé et le futur. Ensuite, l'intérêt général est particulier à l'aménagement-urbanisme car il constitue un guide de conduite institué par l'Etat, mais également par les principes de démocratie et par de nouvelles orientations, telles que la décentralisation, signe de l'évolution de la société.

Si une rationalité dans la prise de décision est bien détectée en aménagement-urbanisme au bout de ce mémoire, nous nous interrogeons sur le sens qu'elle donne à ce champ. Nous pensons que la recherche d'une définition de la rationalité permet à l'aménagement-urbanisme de mieux se connaître en tant que champ scientifique, puisqu'elle se réfère aux auteurs, aux connaissances et à l'expérience. De plus, même si la conception finale de la rationalité reste incomplète, nous savons mieux comment appréhender la rationalité dans la prise de décision en aménagement-urbanisme : il est important pour le professionnel de s'intéresser aux intérêts et opinions des autres acteurs, de suivre un intérêt général, de tenir compte des leçons du passé, d'envisager les conséquences de ses actes sur l'avenir, de mesurer les enjeux, d'accumuler des connaissances. Le professionnel se distingue des autres acteurs par une réflexion prenant en compte le besoin de rationalité en aménagement-urbanisme.

Toutefois, les quelques principes de la rationalité en aménagement-urbanisme nous prouvent que la rationalité a des limites. En effet, la réflexion menée autour de lectures d'auteurs scientifiques, de cas d'études et de notre expérience de l'aménagement-urbanisme, nous montre que la rationalité ne peut pas tout prévoir et toujours servir de référence pour l'action du professionnel au quotidien. Par conséquent, la rationalité est à notre sens, le début d'une réflexion sur des principes

suprêmes, de l'ordre de l'éthique ou de la déontologie. Ces derniers expriment le besoin de l'aménageur-urbaniste d'être guidé par des principes supérieurs à ceux de l'Etat et aux normes de la société, pour agir immédiatement comme pour réfléchir aux décisions qu'il a à prendre.

BIBLIOGRAPHIE

AMENAGEMENT-URBANISME :

- DAVID A., juillet 2003, Etude préliminaire à l'élaboration du CEL de Notre-Dame-de-Monts en Vendée – Réflexion sur la mise en place de la politique d'aménagement du littoral, Rapport de fin d'études, CESA
- FORRESTER Jay W., 1979, Dynamique urbaine, Collection Economie publique de l'aménagement et des transports, Economica, Paris
- GENESTIER Philippe (sous la direction de), 1996, Vers un nouvel urbanisme – Faire la ville comment, pour qui ?, La Documentation Française, Paris
- JUMEL Mélanie, 2000, Information, équité spatiale, équité sociale, les implications en aménagement du territoire, mémoire de DEA, Tours, Université de Tours, Maison des Sciences de la Ville
- LARRIBE Sébastien, 1999, Représentations auto-centrées et interactives d'un réseau d'acteurs en aménagement, Université François Rabelais – Tours, Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement
- MARTOUZET Denis, 2002, Normes et valeurs en aménagement-urbanisme, Université Bordeaux III
- MONTRICHER Nicole, 1995, L'aménagement du territoire, Collection Repères, Editions La Découverte, Paris
- SITTE Camillo, 1889, (1996 édition française), L'art de bâtir les villes -L'urbanisme selon ses fondements artistiques-, Editions du Seuil
- STASZAC J-F., 2000, Prophéties autoréalisatrices et géographie, L'espace géographique, n°2, pp. 105-119

ECONOMIE :

- ALLAIS Maurice, 1955, Fondements d'une théorie positive des choix comportant un risque et critique des postulats et axiomes de l'école américaine, Annales des Mines, n° spécial
- ALLEMAND S., 1996, Qui est l'*Homo Oeconomicus* ?, in Sciences Humaines, n°66, Dossier Sommes-nous rationnels ? pp. 16-17
- BIMONT G., 1996, Les facettes de la rationalité, in Sciences Humaines, n°66, Dossier Sommes-nous rationnels ? pp. 12-15
- CAHIERS D'ECONOMIE POLITIQUE, études présentées par Roger FRYDMAN, 1994, Quelles hypothèses de rationalité pour la théorie économique ?, publié avec le concours du CNRS et des Universités de Paris X, Nanterre, et de Picardie, Jules Verne
- GENEREUX J., octobre 2001, L'erreur est rationnelle, in Alternatives Economiques, n°196, pp. 80-82
- GODELIER Maurice, 1969, Rationalité et irrationalité en économie, Paris, Petite collection maspero
- HEILBRONER Robert L., 1970, Les grands économistes, Editions du Seuil
- SFEZ L., 1988, La décision, Paris, Presses Universitaires de France
- SFEZ L., 1992, Critique de la décision, Paris Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques
- VAN PARIJS Philippe, Le modèle économique et ses rivaux – Introduction à la pratique de l'épistémologie des sciences sociales, Paris

SOCIOLOGIE :

- BOUDON Raymond, 1984, La place du désordre – Critique des théories du changement social, Paris, Presses Universitaires de France
- BOUDON Raymond, 2003, Raison, bonnes raisons – Une théorie de la rationalité, Paris, Presses Universitaires de France
- BRECHON P., 2000, Les grands courants de la sociologie, Presses Universitaires de Grenoble
- CAILLE Alain, 1989, Critique de la raison utilitaire, Manifeste du MAUSS, Editions la Découverte
- DEMAILLY A., 1993, La psychologie sociale, SIMON H.A. et PAGES R., Lyon, L'interdisciplinaire
- LEVY-GARBOUA L., 1981, L'économique et le rationnel, in L'Année sociologique n°31, Presses Universitaires de France
- MOREL Christian, 2002, Les décisions absurdes – Sociologie des erreurs radicales et persistantes, Editions Gallimard

PHILOSOPHIE :

- DESCARTES R., 1981, Discours de la méthode, Paris, Nathan
- KANT E., 1994, Théorie et pratique, Paris, Flammarion

ANTHROPOLOGIE :

- MAUSS Marcel, 1950, Sociologie et anthropologie, Paris, Presses Universitaires de France

PSYCHOTHERAPIE :

- WATZLAWICK P., WEACKLAND J., FISCH R., 1975, Changements, paradoxes et psychothérapie, Editions du Seuil

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
PARTIE I : DEFINITIONS DES TERMES PRINCIPAUX DE LA PROBLEMATIQUE	
I. La prise de décision	4
1.1. Fondements de la décision	4
1.2. Remise en cause de la décision classique	5
1.2.1. La décision dans le libéralisme moderne	5
1.2.2. La décision dans nos sociétés contemporaines	7
1.3. Tableau récapitulatif des différentes conceptions de la décision	8
1.4. Elaboration d'une proposition de conception de la décision en aménagement-urbanisme	10
1.4.1. A quoi sert la décision en aménagement-urbanisme ?	10
1.4.2. Quand se fait la décision en aménagement-urbanisme ?	11
1.4.3. Qui décide en aménagement-urbanisme ?	12
1.4.4. Comment décide-t-on en aménagement-urbanisme ?	12
1.4.5. Résumé de la proposition de définition de la décision en aménagement-urbanisme	13
II. La rationalité	14
2.1. La rationalité comme système de valeurs culturelles et non universelles	14
2.1.1. La philosophie de Descartes et du siècle des Lumières	14
2.1.2. Le mouvement utilitariste	14
2.1.3. Les contre-exemples d'une rationalité universelle	15
2.1.3.1. L'apport de l'anthropologie : les théories du don de Marcel Mauss	16
2.1.3.2. L'analyse des anti-utilitaristes	16
2.2. La rationalité comme méthode de recherche scientifique de systèmes de fonctionnement de la société	17
2.2.1. L'économie	17
2.2.1.1. Le début d'un contexte favorable à la rationalité économique	17
2.2.1.2. La main invisible d'Adam Smith	18
2.2.1.3. La vision pessimiste de Ricardo	18
2.2.1.4. L'homo oeconomicus	19
2.2.1.5. La rationalité contemporaine	19
2.2.1.5.1. La théorie des jeux	19
2.2.1.5.2. La rationalité de Maurice Allais	20
2.2.1.5.3. La rationalité de Herbert A. Simon	21
2.2.1.6. Récapitulatif chronologique des grands mouvements de la rationalité économique	21
2.2.2. La sociologie	23
2.2.2.1. La typologie de la rationalité de Max Weber	23
2.2.2.2. Raymond Boudon	24
2.2.3. La philosophie	25
2.2.3.1. Emmanuel Kant	25
2.2.3.2. Karl Jaspers	26
2.2.3.3. Jon Elster	27
2.2.4. La psychologie : l'étude du changement comme réflexion sur la rationalité	27

2.3. Synthèse des conceptions de la rationalité étudiées au travers de quelques auteurs	29
2.3.1. Tableau récapitulatif des conceptions de la rationalité	29
2.3.2. Commentaires sur les conceptions de la rationalité dans chaque discipline	31
2.3.3. Commentaires sur la comparaison des conceptions de la rationalité entre les différentes disciplines	33
2.3.4. Commentaires sur l'évolution dans le temps des éléments de définition de la rationalité	33
2.4. Apport de la rationalité pour l'aménagement-urbanisme	34

PARTIE II : DEFINITION DE L'AMENAGEMENT-URBANISME ET REFLEXION SUR LA RATIONALITE DE CE CHAMP SCIENTIFIQUE

I. Etude et proposition de définition de la conception d'aménagement-urbanisme	36
1.1. Définitions de l'aménagement et de l'urbanisme	36
1.1.1. L'origine de l'aménagement et de l'urbanisme	36
1.1.1.1. Une pratique ancestrale de l'aménagement et de l'urbanisme	36
1.1.1.2. L'aménagement et l'urbanisme : deux champs scientifiques récents	37
1.1.1.3. L'aménagement et l'urbanisme, une nécessité politique	37
1.1.1.4. Choix d'un postulat de départ pour la recherche	38
1.1.2. Présentation et analyse de différentes définitions de l'aménagement-urbanisme	38
1.1.2.1. La vision politique	38
1.1.2.1.1. L'aménagement-urbanisme, outil au service d'idéologies politiques	38
1.1.2.1.2. La remise en cause de l'aménagement-urbanisme centralisé	39
1.1.2.1.3. L'intégration de la population dans la politique d'aménagement-urbanisme	39
1.1.2.2. La vision des chercheurs en aménagement-urbanisme	40
1.1.2.2.1. Une vision esthétique de l'aménagement-urbanisme	40
1.1.2.2.2. Une vision centraliste de l'aménagement-urbanisme	41
1.1.2.2.3. Une vision politique de l'aménagement-urbanisme	41
1.1.2.2.4. Une vision universitaire et théorique de l'aménagement-urbanisme	42
1.2. Conception et expérience personnelles de l'aménagement-urbanisme	43
1.2.1. Le contexte historique	43
1.2.2. Le parcours scolaire, base de connaissances	44
1.2.3. L'expérience du terrain, comme apport et autre vision des connaissances	44
1.3. Proposition de définition de l'aménagement-urbanisme pour ce mémoire	45
1.3.1. Pourquoi pratiquer l'aménagement-urbanisme ?	45
1.3.2. Pour quoi pratiquer l'aménagement-urbanisme ?	45
1.3.2.1. L'aménagement-urbanisme répond à un idéal	45

1.3.2.2. L'aménagement-urbanisme comme application de l'intérêt général	46
1.3.3. Comment pratiquer l'aménagement-urbanisme ?	47
1.3.3.1. L'aménagement-urbanisme est un acte politique	47
1.3.3.2. L'aménagement-urbanisme se réalise par contractualisation	47
1.3.3.3. La concertation est un idéal de démocratie plus qu'un simple outil de l'aménagement-urbanisme	47
1.3.3.4. L'évaluation, autre outil nécessaire à la pratique démocratique de l'aménagement-urbanisme	48
1.3.4. Qui fait l'aménagement-urbanisme ?	48
1.3.4.1. Le rôle des professionnels de l'aménagement-urbanisme....	48
1.3.4.2. Le rôle de la population en aménagement-urbanisme.....	49
1.3.4.3. Des exemples de concertation dans des processus de décision d'aménagement-urbanisme	49
1.3.5. Quand pratiquer l'aménagement-urbanisme et sur quelle durée ?.....	50
1.3.6. Où et à quelles échelles pratiquer l'aménagement-urbanisme ?.....	51
1.3.6.1. L'aménagement-urbanisme se réalise sur tout le territoire....	51
1.3.6.2. L'égalité ou l'équité spatiale comme principe de l'aménagement-urbanisme ?	52
1.3.7. Rédaction résumée de la proposition de conception de l'aménagement-urbanisme	53
II. Interrogation sur la notion de rationalité en aménagement-urbanisme	54
2.1. Exemples de décisions bizarres ou incompréhensibles en aménagement-urbanisme	54
2.1.1. Les prophéties autoréalisatrices en géographie	54
2.1.2. Un exemple de décision de l'emplacement des monuments en ville...	55
2.1.3. Une action correctrice de logements à bas prix qui empire les problèmes	55
2.2. Analyse des exemples de décisions absurdes	55
2.2.1. L'autocorrélation spatiale comme explication rationnelle des prophéties autoréalisatrices	55
2.2.2. L'observation comme guide de la rationalité	56
2.2.3. Le programme urbain, ou quand la solution est le problème	57
2.3. Enseignement de l'analyse des exemples	57
2.3.1. La rationalité comme « art de trouver un nouveau cadre »	57
2.3.2. Le paradoxe de l'aménageur-urbaniste	58

PARTIE III : LA RATIONALITE DANS LES PRISES DE DECISION EN AMENAGEMENT-URBANISME

I. Les éléments de la rationalité en aménagement-urbanisme	61
1.1. Le temps comme élément de la rationalité en aménagement-urbanisme	61
1.1.1. Les économistes	61
1.1.1.1. La théorie de l'information comme complément de la définition de la rationalité	61
1.1.1.2. Les deux temporalités de Jean-Pierre Dupuy	62
1.1.2. Les anthropologues et les sociologues	64
1.1.3. Le temps, élément de rationalité en aménagement-urbanisme ?	65
1.1.3.1. Le temps : un coût nécessaire à l'information.....	67
1.1.3.2. Le temps : un outil de cohérence de la décision	67

1.1.3.3. Un rapport au temps caractéristique de l'aménagement-urbanisme, un lien avec le passé et une prospective sur l'avenir.....	68
1.1.3.4. Des temps multiples en aménagement-urbanisme dominés par le temps social de la société occidentale.....	69
1.2. L'intérêt général comme élément de la rationalité en aménagement-urbanisme	70
1.2.1. Critères personnels et préliminaires de la conception de l'intérêt général	71
1.2.2. L'intérêt général dans l'utilitarisme	71
1.2.3. La théorie des jeux ou la controverse de l'intérêt général utilitariste...	72
1.2.4. La notion de bien-être de Vilfredo Pareto	72
1.2.5. La démocratie et la vision de Boudon	73
1.2.6. Proposition de conception de l'intérêt général en aménagement-urbanisme	73
1.2.6.1. L'égoïsme et l'altruisme	73
1.2.6.2. Le jeu des relations entre acteurs	74
1.2.6.3. L'importance de l'Etat	74
1.2.6.4. L'application de la démocratie	75
1.3. Proposition de conception de la rationalité en aménagement-urbanisme.....	76
II. Etude de cas en aménagement-urbanisme	79
2.1. Présentation du Contrat Environnement Littoral	79
2.2. Le Contrat Environnement Littoral, un contrat conçu de façon rationnelle	79
2.2.1. La réalisation d'un diagnostic	79
2.2.2. Une prise de décision alliant intérêts individuels et collectifs	80
2.3. Le Contrat Environnement Littoral : des doutes sur la rationalité dans la mise en œuvre	80
2.3.1. Un rapport au passé trop fixe	80
2.3.2. Une valeur temps très prégnante	81
2.3.3. Une vision durable oubliée.....	81
2.4. Analyse du cas du CEL dans la réflexion sur la rationalité	82
CONCLUSION	85
BIBLIOGRAPHIE	87
TABLE DES MATIERES	89